



Contrat de Quartier Durable

Compas

Dossier de base - révision
PROGRAMME

DÉCEMBRE 2014



BUREAU
URBANISME

lpé
collectif



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Contrat de quartier durable
Duurzaam wijkcontract

E.R / V.U.: Jean Verhulst : Place du Conseil 1 Raadsplein - 1070 Anderlecht

Colophon

Association momentanée
BUUR- Collectif ipé

**BUREAU
URBANISME**

Sluisstraat 79 / 03.02
BE - 3000 Leuven
T +32 (0) 16 89 85 50
F +32 (0) 16 89 85 49
E buur@buur.be
www.buur.be

Jens Aerts | Laura Vescina | Dagnachew Getachew
Aseffa | Julliete Dujardin

ipé
collectif

Place du Samedi 13
1000 Bruxelles
E info@ipecollectif.be
www.ipecollectif.be

Sophie Dawance | Sophie Ghyselen | Amélia
Ribeiro

Traduction Français – Néerlandais

Kathleen Kempeneers
kathleen.kempeneers@telenet.be

Graphisme: Sébastien Sanfilippo (conception)
BUUR (mise en page)

Contrat de Quartier Durable

Compas

Dossier de base - révision
PROGRAMME

DÉCEMBRE 2014



BUREAU
URBANISME

lpé
collectif



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



Compas
Passer
Contrat de quartier durable
Duurzaam wijkcontract

Introduction

Le programme de base du contrat de quartier durable Compas est composé de deux parties : le diagnostic et le programme d'opérations. Le présent volume est consacré à la présentation des différentes opérations qui tendent de répondre aux besoins identifiés pour le quartier telles que révisées en décembre 2014.

Ce programme s'organise en 8 chapitres :

- pôle Liverpool-Chimiste ;
- axe Ropsy-Chaudron ;
- pôle Lemmens ;
- logement solidaire ;
- propreté du quartier ;
- emploi ;
- projets socioculturels ;
- animation du quartier et participation citoyenne.

Les trois premiers chapitres sont des pôles géographiques, choisis pour leur importance structurelle et le potentiel d'action concrète qu'ils recèlent. Les cinq autres chapitres regroupent des opérations qui correspondent à des axes d'action que le diagnostic a identifié comme prioritaires pour le développement du quartier.

La concentration des interventions en un nombre réduit de lieux évitera le saupoudrage souvent dénoncé à propos des précédents contrats de quartier sur le périmètre et permettra de renforcer la visibilité et l'impact du contrat de quartier durable Compas. Pour chacun des pôles sont proposés aussi bien des projets de rénovation physique du quartier (construction et rénovation) que des opérations visant son développement social et économique.

Les trois pôles sont bien répartis sur le périmètre et inscrivent les projets dans une double dynamique spatiale :

- ils valorisent et renforcent une direction nord-sud qui met le quartier en lien avec la zone très porteuse du canal et les développements prévus sur l'autre rive mais aussi avec le centre d'Anderlecht et le secteur de la gare du Midi ;
- ils s'ancrent sur l'ancien tracé est-ouest de la Sennette, fil conducteur des actions du Plan-guide et permettent donc d'amorcer la reconversion progressive du quartier post-industriel qu'envisage la Région avec ce plan toute en essayant de répondre au mieux au besoin de la population locale.

Afin de répondre à l'Ordonnance, le programme prévoit comme projet-pilote le Pôle d'équipements Liverpool-Chimiste. Ce projet élargit et valorise l'offre en équipements de proximité et amorce l'aménagement d'un tronçon du parc linéaire de la Sennette. Il entame ainsi un processus de dédensification et d'amélioration de la qualité environnementale dans le quartier.

Les objectifs du développement durable, que ce soit au niveau environnemental, social ou économique, constituent une préoccupation transversale à l'ensemble des opérations. Toutes les nouvelles constructions et rénovations des bâtiments intégreront des techniques innovantes en terme de gestion de l'énergie et de l'eau ou encore dans le choix de matériaux sains et respectueux des ressources naturelles. Le processus d'élaboration du programme de base a permis d'identifier et d'intégrer à la dynamique du contrat de quartier les projets portés par des acteurs extérieurs à la commune mais ayant un impact sur la dynamique locale. Ces projets sont présentés en tant qu'opérations associées. Il s'agit de trois projets portés par Citydev ainsi que la réalisation de cinq tronçons du parc de la Sennette qui traversera le quartier, portés par Bruxelles-Environnement.

Du point de vue urbanistique, le projet du parc linéaire de la Sennette est le fil conducteur du programme du contrat de quartier durable Compas.

La révision

La Commune d'Anderlecht a sollicité l'équipe d'auteurs de projet du dossier de base pour une révision concernant les opérations physiques du programme en décembre 2014. Les négociations avec les différents acteurs du projet ont en effet mis en évidence la nécessité de revoir le montage de certaines opérations pour garantir leur aboutissement dans les délais imposés par l'Ordonnance. Par ailleurs, certaines opérations prévues dans le programme initial ont été ou seront menées par d'autres acteurs privés ou publics en dehors du contrat de quartier durable et doivent donc être remplacées.

Le pôle Liverpool-Chimiste

La révision du programme de base concerne principalement le projet-pilote et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, la propriété du bâtiment industriel de l'ancienne tannerie Thompson sise rue du Chimiste n° 28-32 qui devait accueillir la Maison de la Cohésion sociale est morcelée ce qui rend la maîtrise foncière difficile à court terme. Ensuite, Citydev ne peut développer du logement acquisitif sur un terrain acheté avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier) comme le prévoyait le dossier de base initial. Beliris souhaite en outre mener une opération autonome afin de ne pas être soumis aux délais serrés du contrat du quartier.

Ainsi, Beliris subsidiera la Commune pour qu'elle achète le site de l'imprimerie Desmedt (budget hors contrat de quartier) et aménagera l'équipement pour les jeunes ainsi que la salle polyvalente avec un budget légèrement revu à la hausse. La Commune construira la Maison de la Cohésion sociale sur la partie sud du site. La parcelle de la rue du Chimiste n° 28-32 sera, quant à elle, réservée à un programme de logement acquisitif à réaliser par Citydev en tant que projet associé.

Palette de logements solidaires

L'opération rue de Liverpool n° 114 doit également être remplacée dans la mesure où le bâtiment a changé de propriétaire entre les phases de programmation et de mise en oeuvre. Le nouveau propriétaire envisage d'effectuer lui-même des travaux de

rénovation et ne souhaite dès lors pas vendre. Par contre, la coût d'acquisition du bâtiment sis rue Abbé Cuylits, n°44 devra être revu à la hausse : le propriétaire en exige en effet plus que ce qui avait estimé en phase de programmation.

Parallèlement à ces modifications, le phasage de l'ensemble des projets physiques a été adapté pour tenir compte de l'avancement réel des opérations.

Parc de la Sennette: un fil conducteur

Un projet régional de parc sur le tracé de la Sennette

Comme expliqué dans le diagnostic, la Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette qui traverse le quartier Compas. Ce parc reliera la porte de Ninove aux abattoirs. L'ambition régionale est confirmée dans le Plan-guide. Ce projet est envisagé depuis de nombreuses années – il a d'ailleurs été proposé dans le cadre des contrats de quartier Chimiste et Rosée – mais sa réalisation a été freinée par la complexité de la réalité foncière. Aujourd'hui, plusieurs opportunités foncières permettent d'amorcer la concrétisation de ce projet dans le cadre du contrat de quartier.

Le parc linéaire répond en effet parfaitement aux besoins du quartier dans la mesure où :

- il offrira un espace vert aux habitants de ce quartier densément peuplé dans lequel peu de logements bénéficient d'un jardin ;*
- il favorisera la biodiversité et permettra la perméabilisation du sol dans un quartier très minéral ;*
- il désenclavera le quartier en créant une liaison paysagère accessible aux modes doux qui mettra en lien les différents sous-quartiers et les équipements mais qui connectera aussi Cureghem avec le Pentagone et le reste d'Anderlecht ;*
- il apportera une certaine porosité aux grands îlots postindustriels et coupera l'effet «couloir » des rues qui les bordent.*

Il semble donc opportun d'envisager la réalisation d'un ou plusieurs tronçon(s) du parc de la Sennette dans le cadre du contrat de quartier durable.

De nombreux projets privés et publics : un quartier en transformation

Par ailleurs, la reconversion progressive du tissu postindustriel va induire d'importants changements dans les années à venir. Plusieurs projets privés ou publics de grande envergure, dans ou à proximité du périmètre, vont en effet inévitablement transformer, à moyen terme, le visage de quartier. Cette évolution est souhaitable dans la mesure où une certaine mixité sociale sera bénéfique mais elle comporte aussi et surtout le risque de voir la population locale peu à peu exclue par une hausse non contrôlée des valeurs foncières. De plus, comme précisé dans le diagnostic, au-delà des questions économiques, l'arrivée massive et soudaine de logements et d'activités sans liens avec le quartier risque de générer des confrontations, des frustrations et de renforcer le repli.

Le contrat de quartier Compas : un projet au bénéfice du quartier

Dans le cadre du contrat de quartier durable Compas, il semble donc opportun d'amorcer le projet de parc de la Sennette en y greffant des projets répondant aux besoins de la population locale. Ainsi, le programme de base propose la réalisation d'un ensemble d'équipements et de logements le long du futur parc. Ceux-ci donneront un visage au nouvel espace vert et garantiront ainsi un certain contrôle social et une animation de celui-ci. Les nouveaux bâtiments préserveront également une certaine transparence afin que l'espace vert qui traverse l'îlot soit perceptible et accessible depuis les différentes rues qui le bordent.

Il faut enfin noter que plusieurs projets privés et publics envisagés actuellement sont présentés dans le programme de base en tant que projets associés et font l'objet, dans ce cadre, de recommandations visant à les inscrire dans les mêmes objectifs que les projets programmés dans le contrat de quartier Compas.

Projets matériels CQD



A PÔLE LIVERPOOL-CHIMISTE : PROJET PILOTE

- A1 Réaffectation de l'imprimerie en équipements communaux
 - A1a Création d'une conciergerie
 - A1b Aménagement d'un équipement pour les jeunes
 - A1c Aménagement d'une salle polyvalente
- A2 Construction de la Maison de la cohésion sociale
- A3 *Aménagement du Parc de la Sennette : tronçons C1 et C2 (projet associé)*
- A4 *Construction de logements (projet associé)*
- A5 *Revente d'une partie de terrain à un promoteur social public pour la construction de logements (réserve)*

B AXE ROPSY CHAUDRON

- B1a Étude pour l'aménagement de l'espace publique entre Clemenceau et Delacroix
 - B1b *Acquisition de l'immeuble Ruhl (réserve)*
 - B1c *Aménagement du tronçon A (réserve)*
 - B1d *Aménagement du tronçon B (réserve)*
 - B1e *Aménagement du tronçon C (réserve)*
 - B1f *Aménagement temporaire (réserve)*
- B2 Acquisition d'un immeuble et revente à promoteur social

C PÔLE LEMMENS

- C1 Acquisition d'un immeuble et création d'un équipement ou commerce
- C2 Création d'une crèche communale
- C3 *Création d'une crèche communale et de logements (réserve)*
- C4 Toiture verte solidaire

D LOGEMENT SOLIDAIRE

- D1 Acquisition d'un immeuble et revente à un promoteur social
- D2 *Acquisition d'un immeuble et création de logements solidaires (réserve)*
- D3 *Acquisition d'un immeuble et création de logements solidaires et d'un équipement (réserve)*

E PROPRETÉ

- E1a Point net : Aménagement d'un petit parc à container
- E1b Point net : Gestion d'un petit parc à container + sensibilisation à la propreté

F PROJETS ASSOCIES

- F1 Parc de la Sennette - tronçon A
- F2 Parc de la Sennette - tronçon B
- F3 Parc de la Sennette - tronçon D
- F4 Parc de la Sennette - tronçon E
- F5 Construction de logements et équipements ou activités économiques
- F6 Rénovation de logements et équipements ou activités économiques



A. Pôle Liverpool-Chimiste

L'îlot entouré par les rues de Liverpool, du Chimiste, des Mégissiers et Heyvaert offre différentes opportunités foncières permettant de programmer, dans le cadre du contrat de quartier Compas, l'aménagement d'un tronçon du parc de la Sennette (projet associé) et d'un ensemble de projets de logements et d'équipements tournés vers celui-ci (projets contrat de quartier et associés). Il accueillera notamment de nouveaux équipements communaux remplaçant ceux situés actuellement dans le Curo Hall qui retrouvera une fonction scolaire.

L'aménagement de cet îlot est particulièrement stratégique dans la mesure où :

- il se situe à l'articulation entre le quartier postindustriel centré sur la rue Heyvaert et le quartier résidentiel articulé autour de la place Lemmens ;
- il permet de renforcer le pôle d'équipements qui se concentrent déjà dans cette partie du quartier (Euclides ; pôle Chimiste avec la salle de sport, la salle polyvalente et l'accueil extrascolaire de KIK en intérieur d'îlot,...) ;
- il permet de désenclaver la Plaine de Liverpool et de la mettre en connexion directe avec le parc linéaire ;
- il apporte lumière et verdure dans un grand îlot postindustriel et dans les rues adjacentes.

Un projet-pilote

Le pôle Liverpool – Chimiste rencontre bien les objectifs du développement durable. Sur le plan de la cohésion sociale, l'espace vert ainsi que les équipements diversifiés et les logements prévus sur le site assurent une mixité des usages et des publics. Ils favorisent la rencontre et la convivialité.

Ce projet comprend les opérations suivantes :

Projets du contrat de quartier durable :

- Réaffectation de l'imprimerie en équipement communal – Rue de Liverpool 66-70 (A1) ;
- Construction de la Maison de la Cohésion Sociale – Rue de Liverpool 66-70 (A2) ;

Projets associés :

- Aménagement du parc de la Sennette : tronçons C1 et C2 (A3) ;
- Réaffectation du bâtiment industriel en logements et équipement / activités économiques – Rue du Chimiste 28 (A4) ;

Projet de réserve :

- Revente d'une partie du terrain à un promoteur social pour la construction de logements – Rue de Liverpool 66-70 (A5).

Du point de vue technique, toutes les opérations immobilières du CQD répondront aux critères de haute performance énergétique : standard passif pour les constructions neuves et standard « très basse énergie » en rénovation.

Afin d'optimiser ces critères, il est encore recommandé :

- pour les nouveaux bâtiments, une architecture proposant des plans flexibles et modulables et permettant ainsi une éventuelle reconversion des espaces ;
- le choix de matériaux de dimensions standardisées et/ou pré-fabriqués ; aussi, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et d'un éco-bilan de matériaux (type NIBE) ;
- des projets d'architecture et une planification des travaux qui considèrent la possibilité de réutiliser des matériaux de démolition (non pollués) sur place ;
- une gestion des chantiers soucieuse de réduire des incidences environnementales causées par les flux de matériaux entrant et sortant ;
- un système de collecte des eaux pluviales qui permettra son utilisation pour l'entretien, l'arrosage et l'usage sanitaire dans les bâtiments et espaces publics.
- dans la mesure du possible, une conception bioclimatique facilitant une bonne orientation, ventilation et illumination naturelle pour les bâtiments et espaces publics.

Le projet pilote doit contribuer au développement de la mobilité douce dans le quartier. Le stationnement de voitures sur place sera découragé et des parkings-vélo abrités, sécurisés et facilement accessibles seront prévus aussi bien dans les bâtiments qu'au niveau des espaces publics.

Ce projet permettra d'une part la dé-densification de l'intérieur de l'îlot et, d'autre part, la maximalisation de la surface d'espaces verts : au moins 50 % des surfaces extérieures seront perméables et les toitures plates seront verdurisées. Le projet paysager du parc de la Sennette favorisera la biodiversité à travers le choix des espèces et leur répartition sur le site.

Au delà de ces aspects fonctionnels, le parc de la Sennette pourra apporter au quartier une plus-value symbolique et sociale en tant qu'espace naturel accessible à tous et capable d'accueillir des usagers représentatifs de ses habitants. Ainsi il est fortement recommandé que habitants et usagers du quartier soient impliqués dans les choix relatifs aux différentes phases de développement du projet.

Enfin, il faut noter que l'important ensemble immobilier qui fait l'objet d'un projet dans le présent programme (l'ancienne imprimerie De Smedt – Rue de Liverpool 66-70) sera acquis avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier.)

A

1. Réaffectation de l'imprimerie en équipement

DESCRIPTION DU PROJET

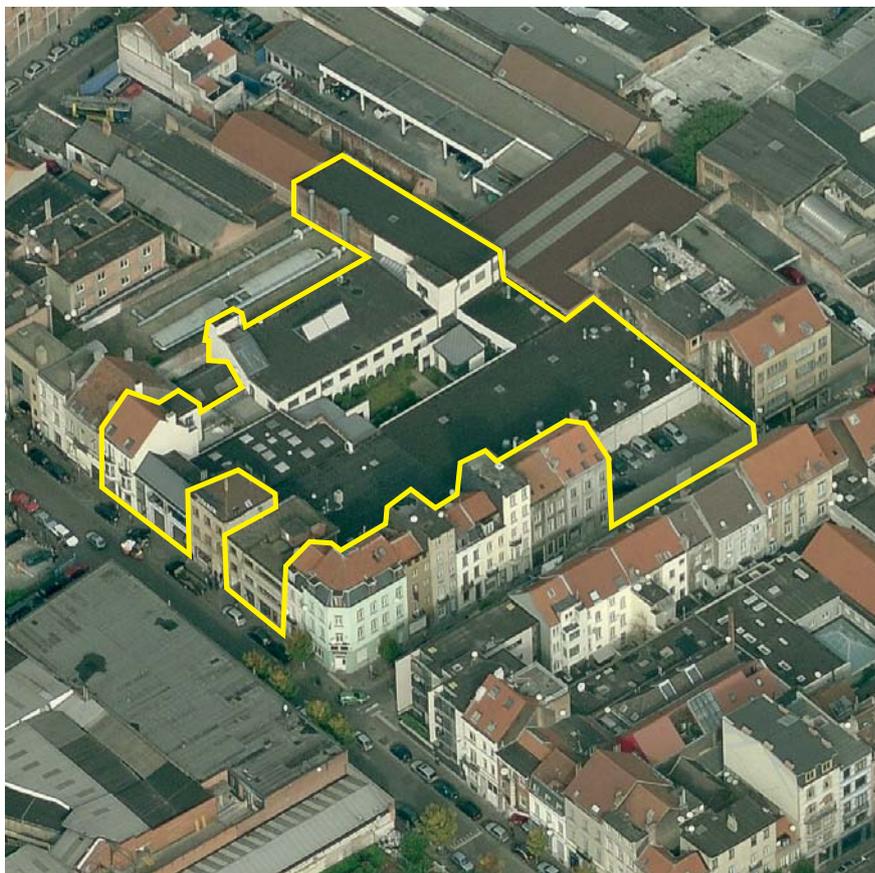
Le projet propose la réaffectation d'une ancienne imprimerie, aujourd'hui désaffectée, située rue de Liverpool, aux n°66-70, presque en face de la plaine du même nom. La parcelle sera scindée en parties : des équipements avec conciergerie seront créés dans la partie nord-ouest (A1a, A1b, A1c), la Maison de la Cohésion sociale sera construite dans la partie sud (A2).

Comme déjà mentionné plus haut, l'achat de cet ensemble immobilier sera subsidié par Beliris en dehors du budget contrat de quartier.

Ces bâtiments longent le tracé de la Sennette ce qui donne l'opportunité de les ouvrir sur le parc linéaire de la Sennette pour prendre des vues et de la lumière mais aussi pour animer l'espace public et y garantir un certain contrôle social.

L'opération A1 se décline en plusieurs projets :

- la création d'une conciergerie dans la maison à rue (A1a) ;
- l'aménagement de la partie centrale en équipement de jeunes (A1b) ;
- la rénovation de la partie arrière en salle polyvalente (A1c).



A 1a. Création d'une conciergerie

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n° 66

Propriétaire : Privé

Cadastre : 150M32 (partie)

Situation existante :
Ancienne conciergerie de
l'imprimerie

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 1412.82 m²

Emprise au sol du bâti : 201 m²

Superficie plancher : 682 m²

Gabarit existant : rdc+2+toiture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition du site par la la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier);
- le maintien de la maison unifamiliale à rue pour y accueillir la conciergerie du nouvel équipement situé dans les parties centrale et arrière du bâtiment (voir opérations A1b et A1c) ;
- le maintien de l'entrée du garage souterrain.

Le bâtiment étant en bon état (rénovation récente), il ne nécessite pas d'investissement du contrat de quartier. Le logement peut être occupé directement.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

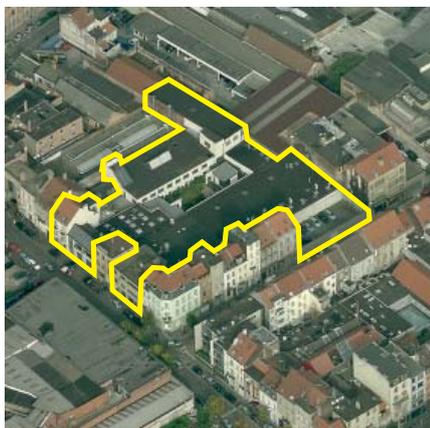
- offrir un logement de qualité pour une famille nombreuse ;
- garantir le contrôle social des équipements et du parc linéaire de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Pour le bon fonctionnement de l'ensemble du projet de réaffectation de l'imprimerie, il est important que la fonction de concierge soit remplie dès le début du contrat de quartier.

PORTEUR

Beliris



PHASAGE

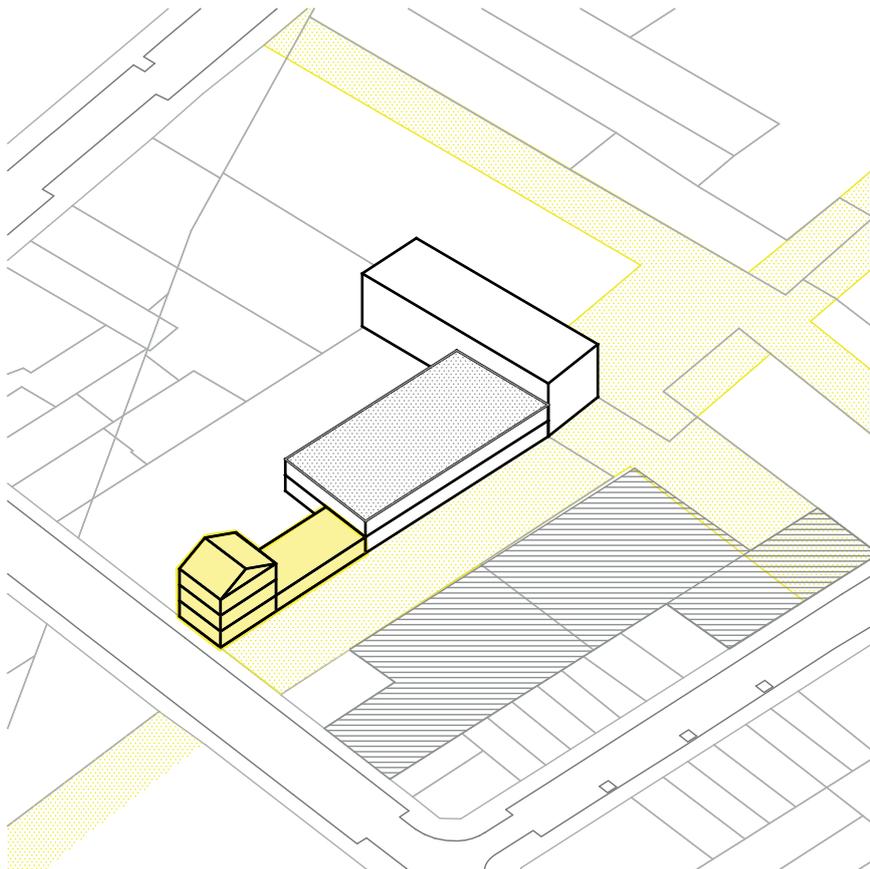
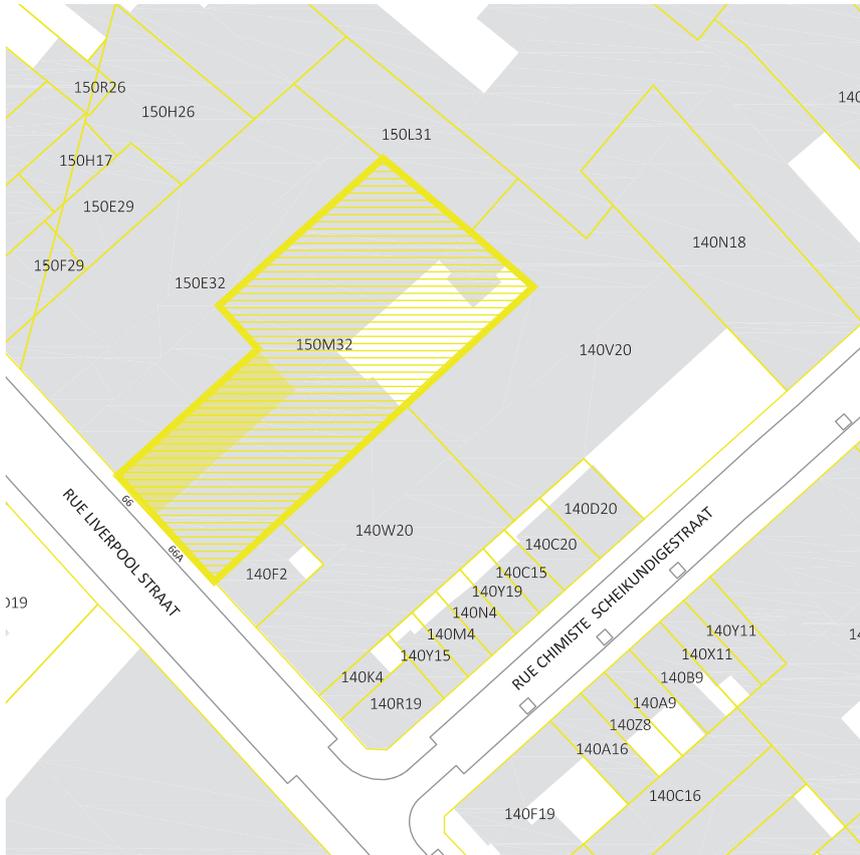
2014

2015 Aquisition

2016

2017

2018



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 682 m²

PRIX (Euros) Euros **0,00**

A 1b. Aménagement d'un équipement pour les jeunes

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n° 66A

Propriétaire : Privé

Cadastre : 150M32 (partie)

Situation existante : Anciens bureaux de l'imprimerie

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 1412.82 m²

Emprise au sol du bâti : 504 m²

Superficie plancher : 1552 m²
(garage sous-sol inclus)

Gabarit existant : rdc+1

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition du site par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier);
- la rénovation légère et l'aménagement approprié aux activités artistiques (studio vidéo, musique et danse, cinéma de quartier,...)

Le bâtiment étant en bon état (rénovation récente), les travaux porteront surtout sur la création d'une façade accueillante sur le futur parc de la Sennette. Les locaux-mêmes nécessitent très peu d'aménagement et pourraient donc être relativement vite occupés.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- compléter et renforcer l'offre d'activités parascolaires dans les domaines artistiques et culturels dans des locaux adaptés ;
- proposer des activités centrées sur l'emploi pour les jeunes ;
- animer et garantir un certain contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

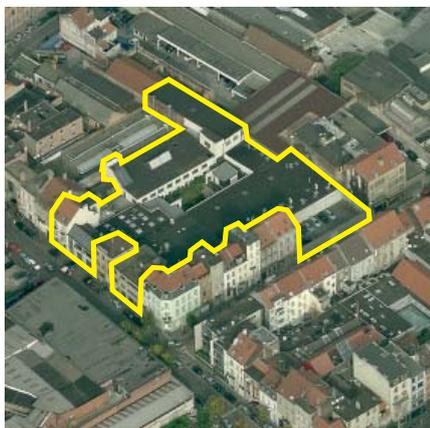
- Ouvrir le bâtiment sur le parc linéaire de la Sennette de façon à créer une façade accueillante et un accès indépendant au bâtiment ;
- Prévoir une gestion du bâtiment offrant la possibilité d'organiser également des activités en soirée et le week-end ;
- Créer des synergies avec le parc adjacent : expositions, événements en plein air, éducation artistique pour les enfants, ... ;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, aménagement d'une toiture verte,...
- Faire appel à un même atelier d'architecture pour l'équipement pour les jeunes et la salle polyvalente (opération A-1c).

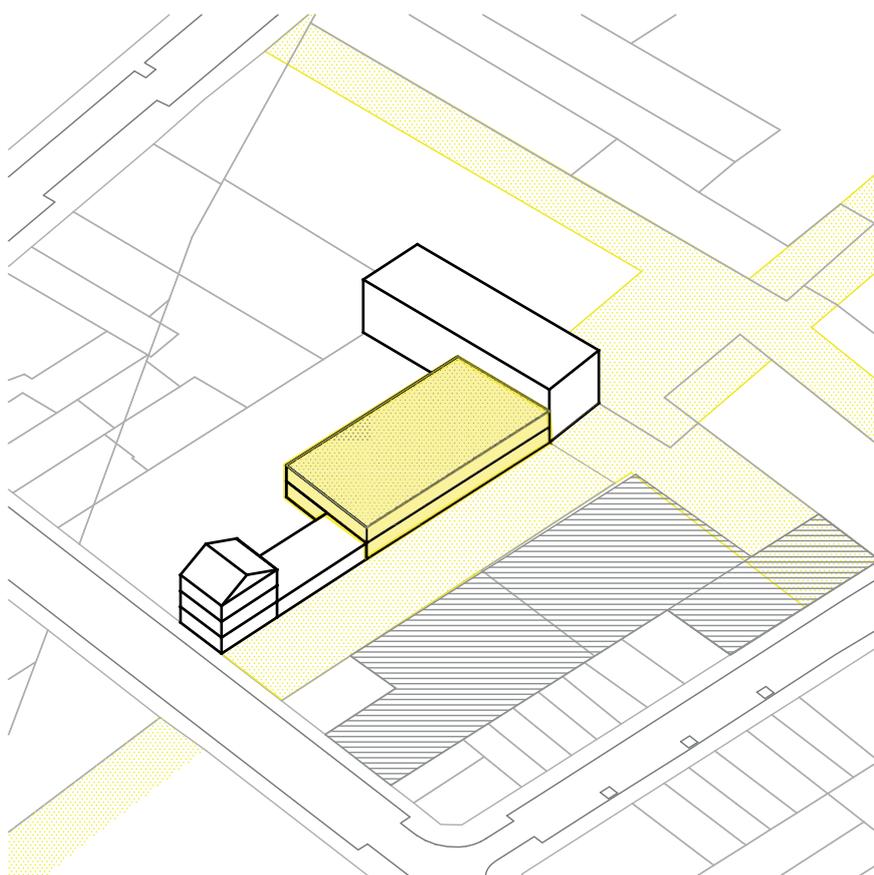
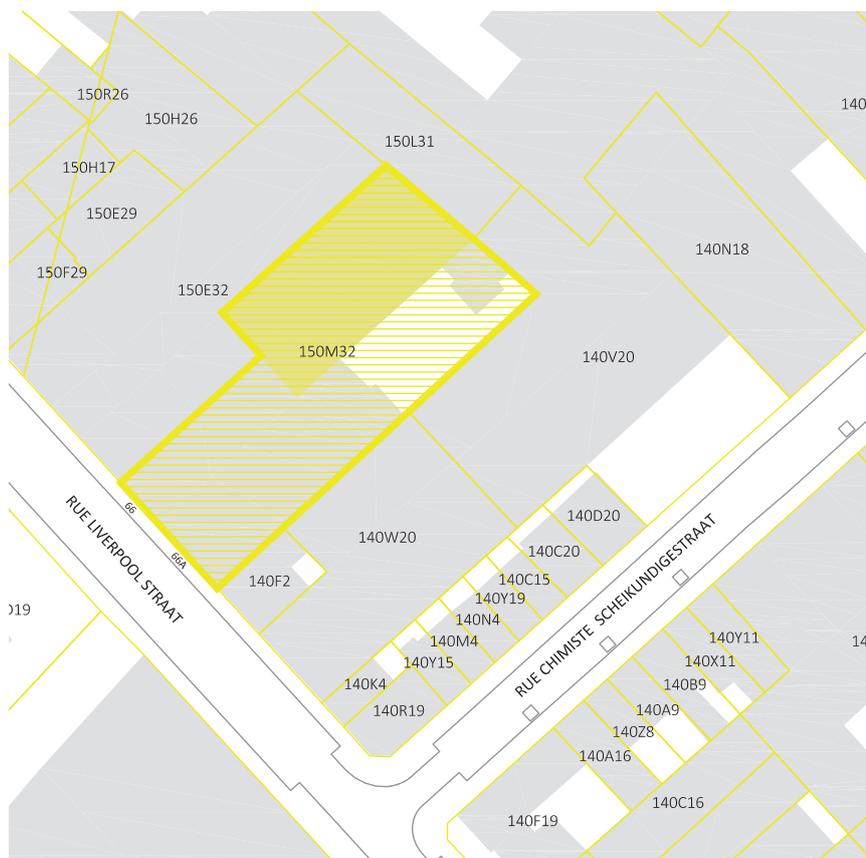
PORTEUR

Beliris

PHASAGE

2014	
2015	Acquisition Désignation du bureau d'études
2016	Travail d'architecture
2017	Désignation des entreprises Chantier
2018	Chantier Réception





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
 par le projet : 985 m²

PRIX (Euros) 961.179,00

A 1c. Aménagement d'une salle polyvalente

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n° 66A

Propriétaire : Privé

Cadastre : 150L31

Situation existante : Ancien dépôt de l'imprimerie

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 315 m²

Emprise au sol du bâti : 315 m²

Superficie plancher : 315 m²

Gabarit existant : 9.8 m

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition du site par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier);
- la rénovation et l'aménagement d'une salle polyvalente avec gradins permettant notamment la pratique de la gymnastique, la danse et les arts martiaux. L'aménagement offre également la possibilité d'exercer différentes formes d'arts du spectacle (théâtre, concerts, projection de films) ainsi que la captation d'image et de son ;
- l'aménagement d'un accueil, de sanitaires, de vestiaires et de douches.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- compléter et renforcer l'offre d'équipements sportifs dans le quartier par une salle supplémentaire pour la danse, le mouvement, la culture et d'autres activités axées sur les jeunes ;
- proposer des activités centrées sur l'emploi pour les jeunes ;
- développer différents trajets de formation (entretien, accueil, moniteur jeunesse,...) ;
- stimuler des expériences et des solidarités intergénérationnelles dans le quartier ;
- animer et garantir un certain contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

- Ouvrir le bâtiment sur le parc linéaire de la Sennette de façon à créer une façade accueillante et un accès indépendant au bâtiment ;
- Prévoir une gestion du bâtiment offrant la possibilité d'organiser également des activités en soirée et le week-end;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, aménagement d'une toiture verte,...

PORTEUR

Beliris

PHASAGE

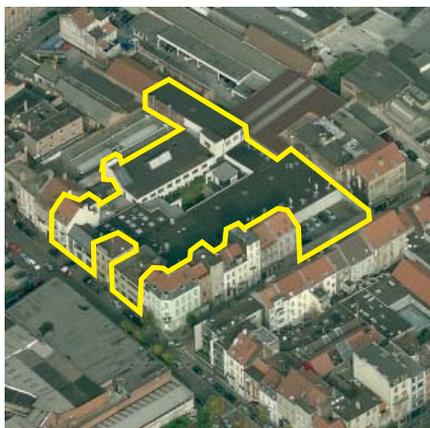
2014

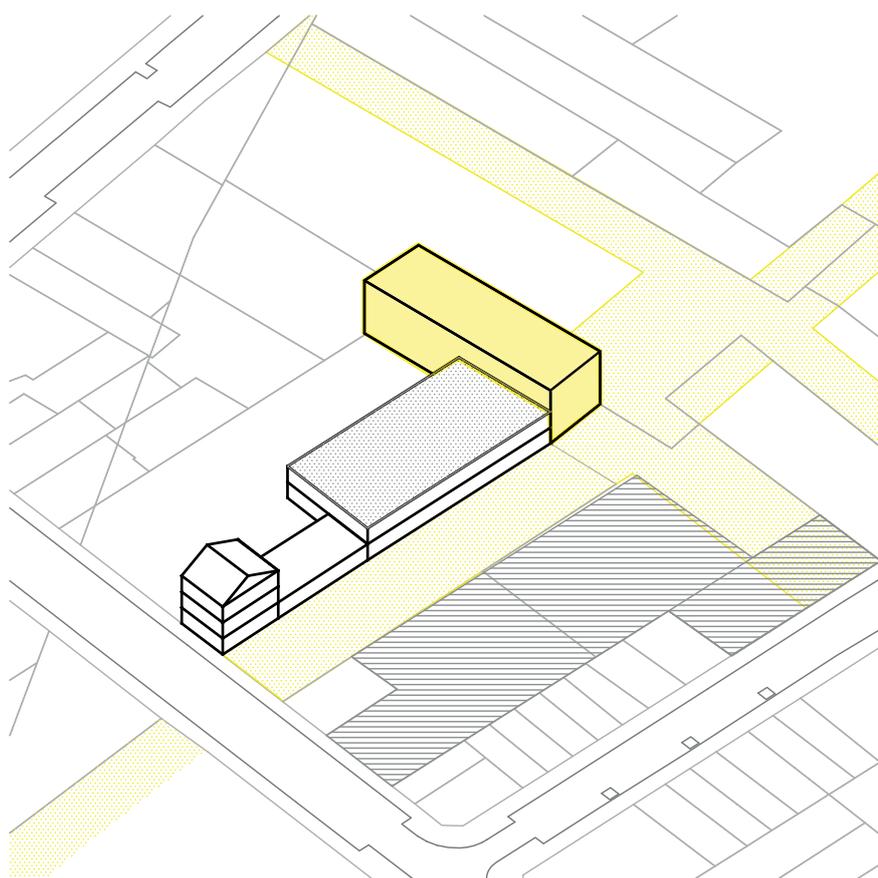
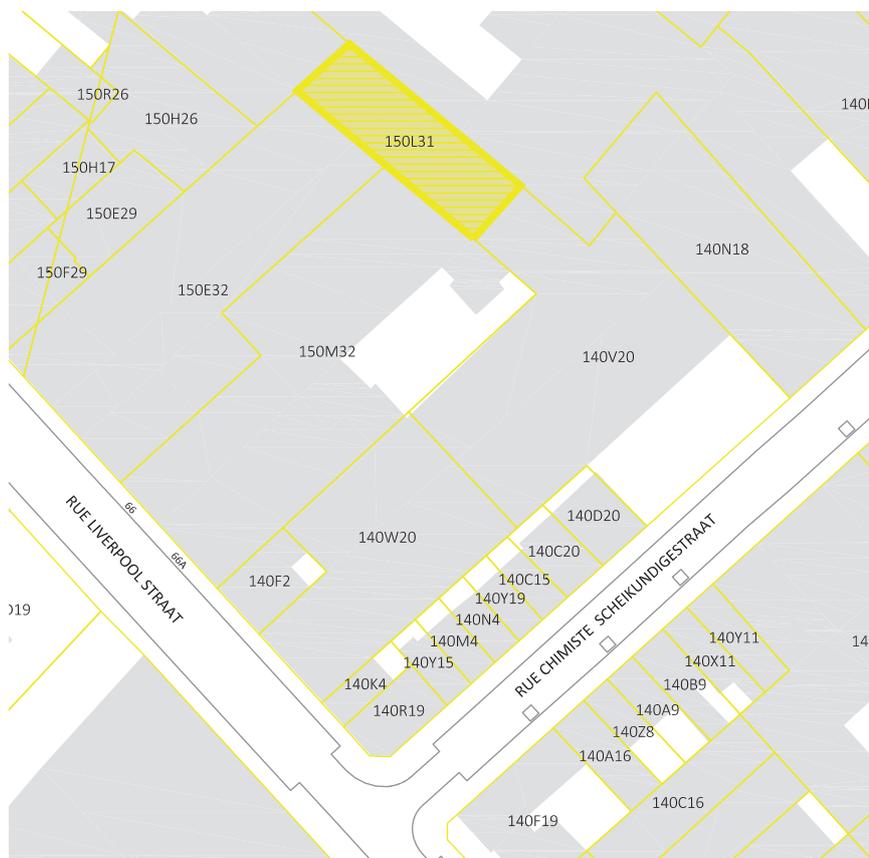
2015 Aquisition
Désignation du bureau d'études

2016 Travail d'architecture

2017 Désignation des entreprises
Chantier

2018 Chantier
Réception





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 630 m²

PRIX (Euros) 1.663.821,00

A 2. Construction de la Maison de la cohésion sociale

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n°68-70

Propriétaire : Privé

Cadastre :
140W20
140V20

Situation existante : Ancien dépôt de l'imprimerie

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 1883 m²

Emprise au sol du bâti :

Superficie plancher :

Gabarit existant :

DESCRIPTION DU PROJET

La Maison de la cohésion sociale est un équipement communal qui offre des locaux aux associations d'Anderlecht. La gestion et l'animation de cet équipement sont pris en charge par l'asbl Vie associative. Aujourd'hui, la Maison de la cohésion sociale est implantée dans le Curo-Hall, rue Ropsy Chaudron. La pénurie d'infrastructures scolaires à laquelle est confrontée Anderlecht comme toute la Région de Bruxelles-Capitale a amené la Commune à envisager la reconversion du Curo-Hall en école, conformément à sa fonction d'origine. La Maison de la cohésion sociale devra donc déménager. Le contrat de quartier donne l'occasion de créer une nouvelle Maison de la cohésion sociale avec des locaux bien adaptés à sa fonction. Son implantation à proximité immédiate des futurs équipements communaux (opérations 1a, b et c) et des équipements communaux en intérieur de l'îlot voisin (entrée par la rue du Chimiste n° 31-33) renforce le pôle local d'équipements de proximité.

Ce projet de la Maison de la cohésion sociale d'Anderlecht comprend :

- l'acquisition du site par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier) ;
- la démolition (ou la rénovation) du bâtiment industriel ;
- l'assainissement du sol ;
- la construction d'un nouveau bâtiment pour la Maison de la cohésion sociale comprenant une salle polyvalente, des locaux de formation, des ateliers,...

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- offrir aux associations d'Anderlecht des locaux adaptés à des activités diversifiées ;
- animer et garantir un certain contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette, notamment par la génération d'activités autour de l'équipement ;
- renfoncer le pôle d'équipements de proximité ;
- améliorer le cadre de vie de la rue de Liverpool et de la rue du Chimiste en remplaçant des immeubles en mauvais état par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

- Ouvrir généreusement le bâtiment sur le parc linéaire de la Sennette de façon à créer une façade accueillante;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

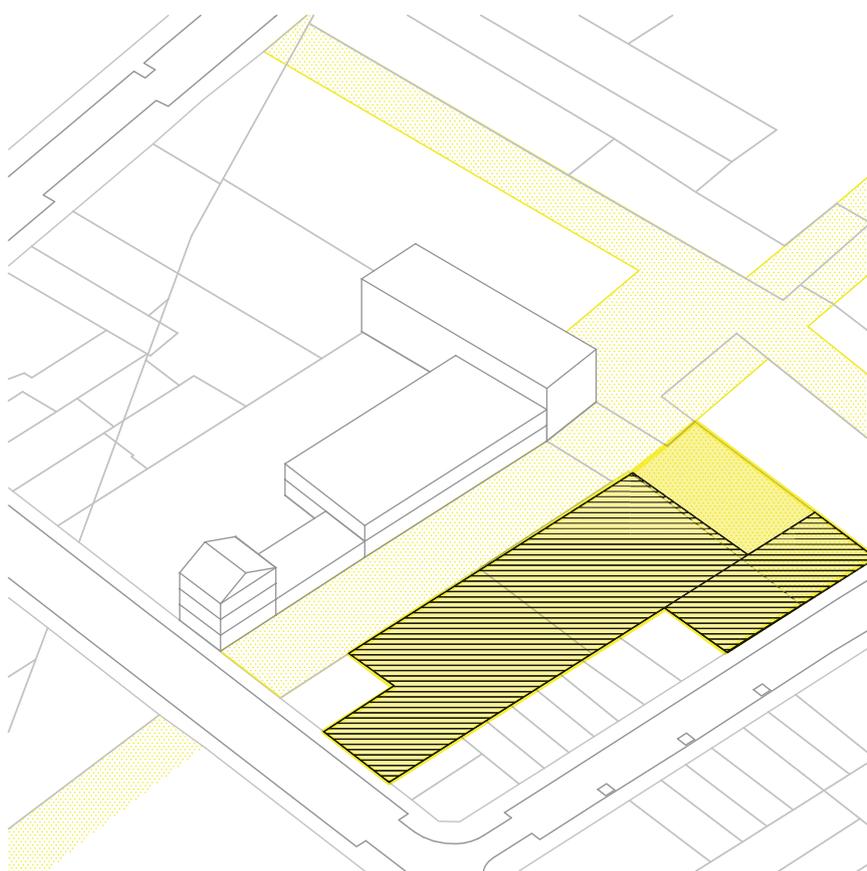
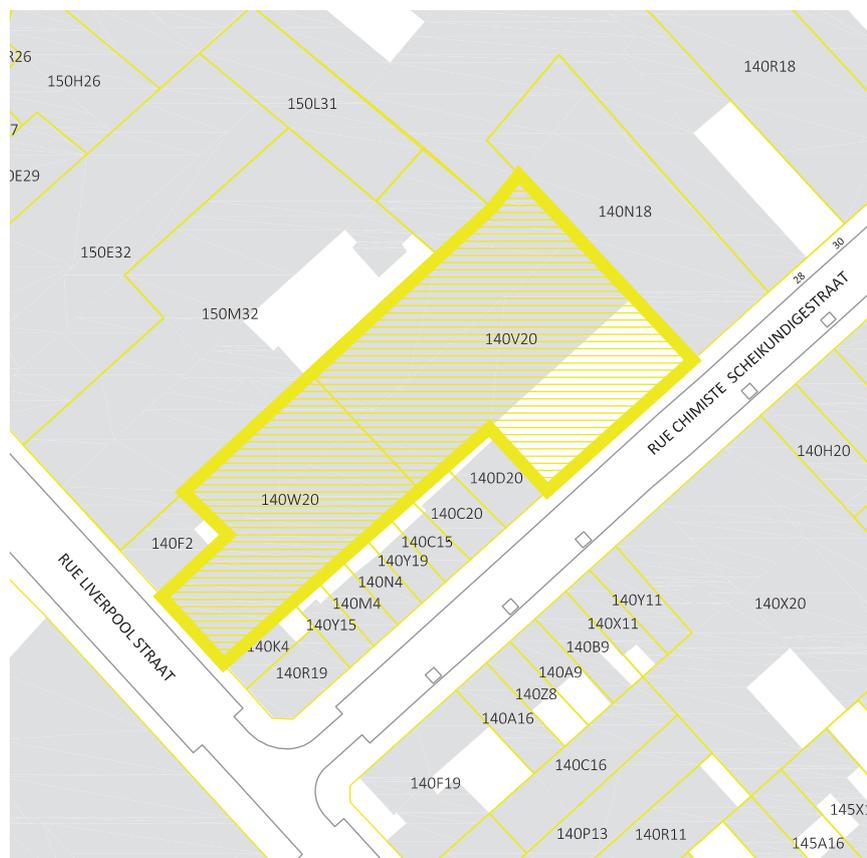
PORTEUR

Commune d'Anderlecht

PHASAGE

2014	
2015	Aquisition Désignation du bureau d'études
2016	Travail d'architecture
2017	Désignation des entreprises Chantier
2018	Chantier / Réception





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1815 m²

PRIX (Euros) 4.965.551,00

A 3. Parc de La Sennette – Tronçons C1 et C2 :

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool, rue des Mégissiers, rue du Chimiste et rue Heyvaerts

Propriétaire : divers

Cadastre :

150X31

150B29

140R18

946M14

150S32

140N18

150M32

Situation existante :

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : - m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui se situe dans l'îlot délimité par les rues de Liverpool, du Chimiste, des Mégissiers et Heyvaert. Le tronçon C1 qui traverse le site de l'imprimerie devra être réalisé en priorité afin d'offrir un cadre de qualité pour les nouveaux équipements à créer dans le cadre du contrat de quartier.

Ce projet comprend :

- l'assainissement du sol ;
- l'élaboration du projet d'aménagement;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le cadre de vie local par la diminution de la densité du bâti et par la suppression de bâtiments en mauvais état ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associées à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

Liverpool - Megissiers

PROJET ASSOCIE



PORTEUR

Bruxelles environnement

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 3445,12 m²

PRIX (Euros) 1.834.181,89

A 4. Construction de logements

LOCALISATION

Adresse : rue du Chimiste n° 28-32

Propriétaire : Privé

Cadastre :

150S32 (partie)

140R18 (partie)

Situation existante : Garage (28-30)
et Tannerie Thompson (32)

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle :

150S32 (partie) : 533,43 m²

140R18 (partie) : 601,70 m²

Emprise au sol du bâti : 975,58 m²

Superficie plancher : 975,58 m²

Gabarit existant : rdc

DESCRIPTION DU PROJET

Cette opération propose la reconversion de ces parcelles en logement.

L'opération contribue aux objectifs de reconversion du tissu postindustriel local et de création de logements.

L'opération comprendra :

- l'acquisition par Citydev des parcelles concernées par cette opération;
- la démolition du bâtiment industriel ;
- l'assainissement du sol ;
- la construction sur le site de 25 logements.

OBJECTIFS

Ce projet permettra de :

- contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions (équipement/activité économique et logement) et par la création de liens physiques entre le bâtiment et le parc;
- améliorer le cadre de vie de la rue du Chimiste en remplaçant un immeuble en mauvais état avec une façade à rue aveugle par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Prévoir un accès confortable vers le parc linéaire en intérieur d'îlot ;
- Contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment et par la création de liens physiques et visuels entre le bâtiment et le parc;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...
- Ménager un passage à travers le bâtiment pour créer un lien visuel et physique entre la rue du Chimiste et le parc linéaire de la Sennette ;

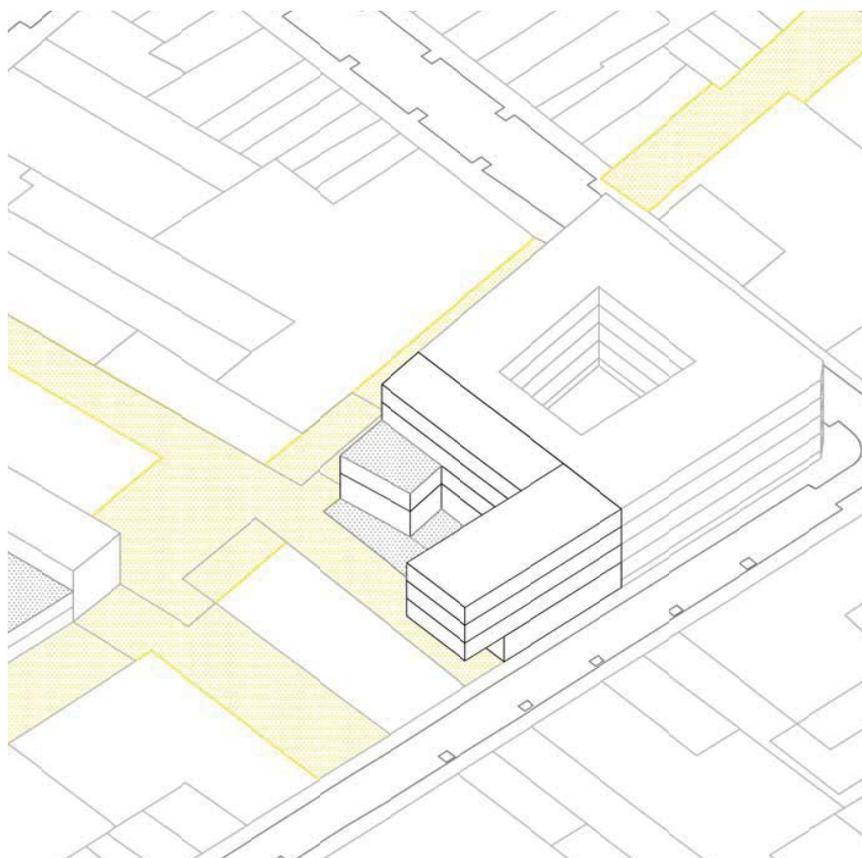
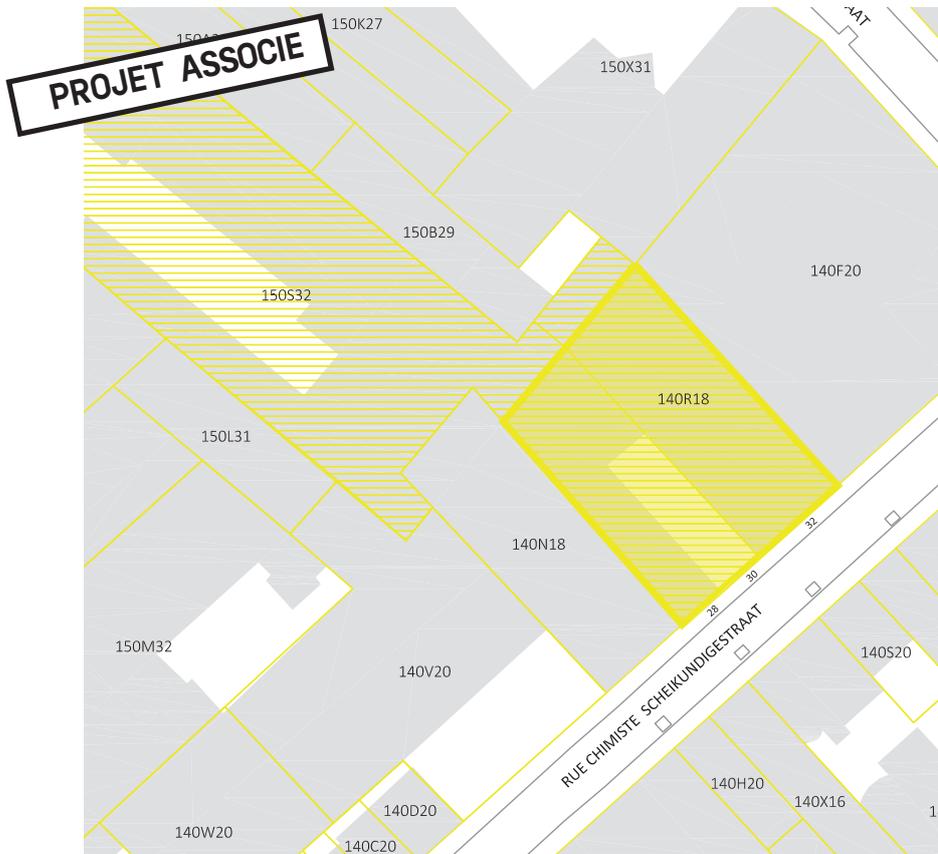
Au niveau du processus

- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot.

PORTEUR

Citydev





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 2500 m²

PRIX (Euros) 7.001.026,12

A 5. Revente d'une partie de terrain à un promoteur

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n°68-70

Propriétaire : Privé

Cadastre :
140W20
140V20

Situation existante : Ancien dépôt de l'imprimerie

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : m²

Emprise au sol du bâti : m²

Superficie plancher : m²

Gabarit existant :

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition du site par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier);
- la revente d'une parcelle à un promoteur social public en vue de créer des logements de qualité et diversifiés, accessible à un public fragilisé.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- améliorer le cadre de vie de la rue de Liverpool et de la rue du Chimiste en remplaçant des immeubles en mauvais état par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé via la revente à un promoteur social.

RECOMMANDATIONS

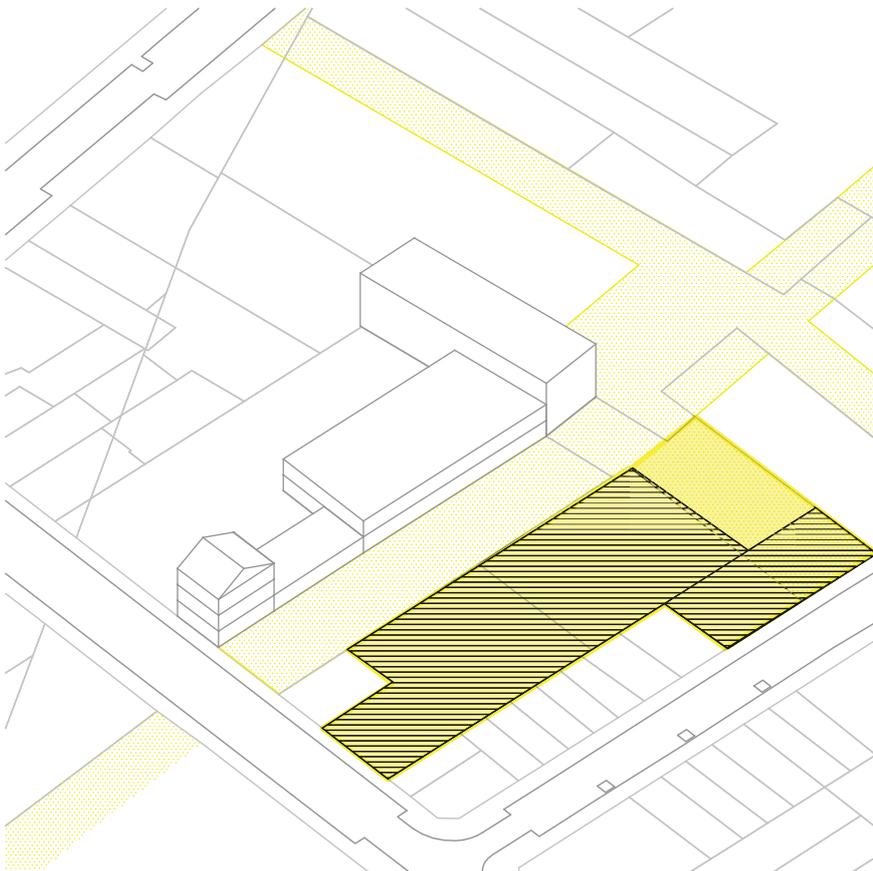
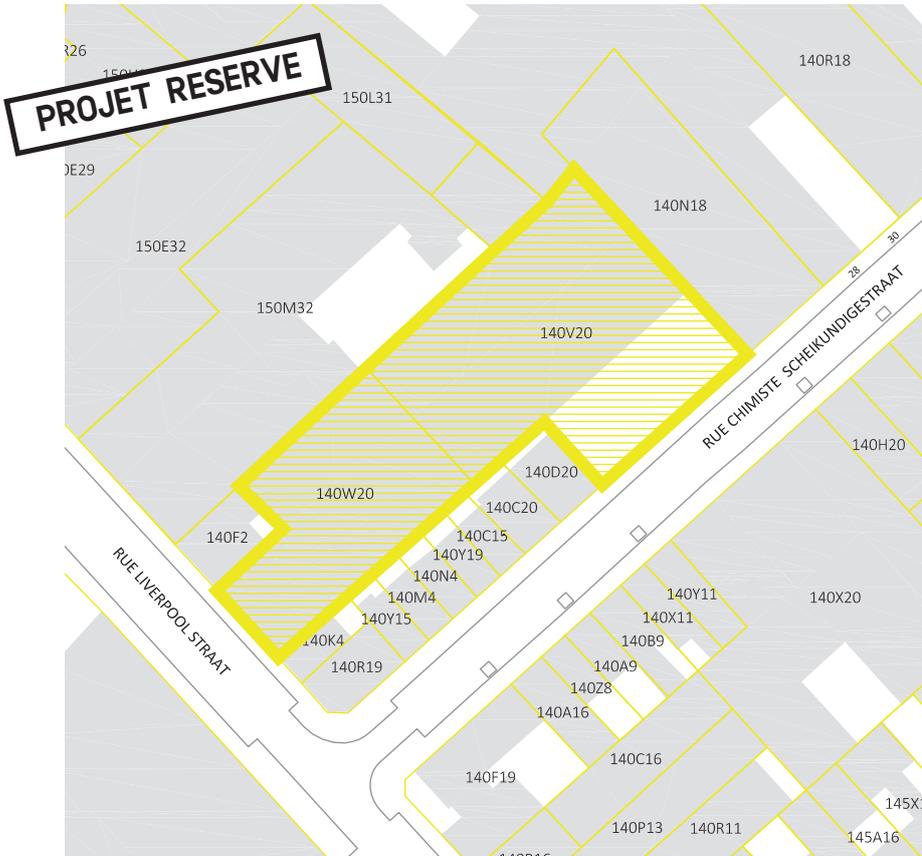
- Ouvrir généreusement le bâtiment sur le parc linéaire de la Sennette afin de favoriser l'animation et le contrôle social dans le parc;
 - Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...
- Conditions à insérer dans le cahier de charge pour le promoteur social :
- créer des logements accessibles à un public fragilisé ;
 - aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
 - optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte, ... ;
 - intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,...
 - prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

PORTEUR :

Commune d'Anderlecht



social pour la construction de logements



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : m²

- PRIX Acquisition
- PRIX Revente
- Coût Final CQD

B. Axe Ropsy Chaudron

L'axe Ropsy Chaudron – Clémenceau dessine l'interface entre l'échelle régionale et locale :

- il lie le Canal à la gare du Midi et met ainsi Cureghem en relation avec le reste de la ville ;
- il est desservi par les lignes de métro 1 et 6 via les stations Delacroix et Clémenceau ;
- il fait la transition entre les infrastructures imposantes des abattoirs et les maisons mitoyennes du quartier ;
- ses nombreux commerces et le marché hebdomadaire attirent des clients du quartier et de toute la région, voire au-delà.

L'axe est dès lors un lieu d'attraction majeur et un visage du quartier sur l'extérieur. Il mérite à ce titre une attention toute particulière.

En outre, comme expliqué dans le diagnostic, la société Abattoir prévoit une transformation totale de ses installations en faveur d'une plus grande ouverture de son site au public. Le contrat de quartier donne l'occasion d'accompagner ce projet au bénéfice du quartier.

Ce projet comprend les opérations suivantes :

- Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clémenceau et Delacroix (B-1a)
- Acquisition d'un immeuble et revente à un promoteur social (B-2).

En outre, le projet prévoit les opérations de réserve suivantes :

- Acquisition du bâtiment du triangle « Ruhl » (B1-b)
- Aménagement du tronçon A de l'espace public face aux abattoirs (B1-c)
- Aménagement du tronçon B de l'espace public face aux abattoirs (B1-d)
- Aménagement du tronçon C de l'espace public face aux abattoirs (B1-e)
- Réalisation d'aménagements temporaires pendant la réalisation de l'étude urbanistique (B1-f)

B 1a. Étude pour l'aménagement de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Rue Ropsy Chaudron, entre le Canal et la chaussée de Mons.

Propriétaire : Commune Anderlecht et propriétaires privés.

Cadastre : -

Situation existante : Espace ouvert contrôlé par l'entreprise Abattoir et accessible au public tous les jours de 5h à 18h

PRAS :

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose de financer un projet urbanistique et de montage opérationnel pour l'aménagement de l'espace public devant les abattoirs entre le Canal et la chaussée de Mons.

L'étude devra :

- promouvoir la cohérence de l'aménagement de l'esplanade du Canal à la chaussée de Mons ;
- améliorer, du point de vue de la mobilité notamment, le nœud Clémenceau (flux piéton -métro - automobile, arrêts de bus...);
- améliorer la connexion piétonne entre la station de métro Delacroix et le quartier ;
- identifier la localisation la plus opportune pour un bâtiment à l'articulation entre le quartier et le Canal, définir un programme avec la Commune et les acteurs locaux et proposer des prescriptions urbanistiques ;
- favoriser la mobilisation et la concertation des différents acteurs concernés par ce projet autour de l'objectif de requalification du site.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- créer un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier ;
- contribuer à l'amélioration de la mobilité multimodale dans le quartier, principalement au niveau des sorties de métro.

RECOMMANDATIONS

L'étude doit permettre de mettre les différents acteurs concernés autour de la table afin de promouvoir la qualité urbanistique et architecturale de l'ensemble et la cohérence des différents projets.

Outre les acteurs directement concernés (Commune, Abattoir et Stib) il est important d'associer d'autres acteurs régionaux tels que Bruxelles Mobilité ou le Bouwmeester dans la phase de l'élaboration de l'étude afin de garantir une vision globale et qualitative à l'échelle régionale.

Une active collaboration avec Abattoir est nécessaire afin de garantir une bonne articulation entre l'espace public et les installations actuelles et à venir d'Abattoir (marché hebdomadaire, Caves de Cureghem, Boeremet, nouvelle halle alimentaire, ...)

Une bonne collaboration avec la Stib est également nécessaire. Elle projette en effet divers travaux aux stations Clémenceau et Delacroix dont les objectifs doivent être intégrés dans l'étude urbanistique. Pour rappel, au niveau de la station Clémenceau, la société de transport envisage des transformations au rez-de-chaussée permettant d'installer les portillons et un espace commercial. En ce qui concerne la station Delacroix, la Stib envisage l'aménagement provisoire d'une passerelle accessible aux PMR entre la station de métro et le futur espace public. Cette infrastructure provisoire doit être intégrée dans l'étude urbanistique dans la mesure où elle permet d'expérimenter de nouveaux usages et parcours.

PORTEUR

Porteur : Commune d'Anderlecht

Partenaires : Abattoir sa, Stib, autres acteurs régionaux (Bruxelles Mobilité, Bouwmeester,...)



entre Clémenceau et Delacroix



PHASAGE

2014	Procédure et désignation du bureau d'études
2015	Étude
2016	
2017	
2018	

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 31125 m²

PRIX (Euros) 78.650,00

B 1b. Acquisition de l'immeuble « Ruhl »

LOCALISATION

Adresse : rue Jules Ruhl n° 1

Propriétaire : Privé

Cadastre : 127S4

Situation existante : Commerce. En vente

PRAS : Espace structurant
PPAS Birmingham: Espace vert

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 173,34 m²

Emprise au sol du bâti : 173,34 m²

Superficie plancher : 346 m²

Gabarit existant : rdc+1

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve comprend l'acquisition de l'immeuble dit « Ruhl » en vue de l'aménager d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix).

OBJECTIFS

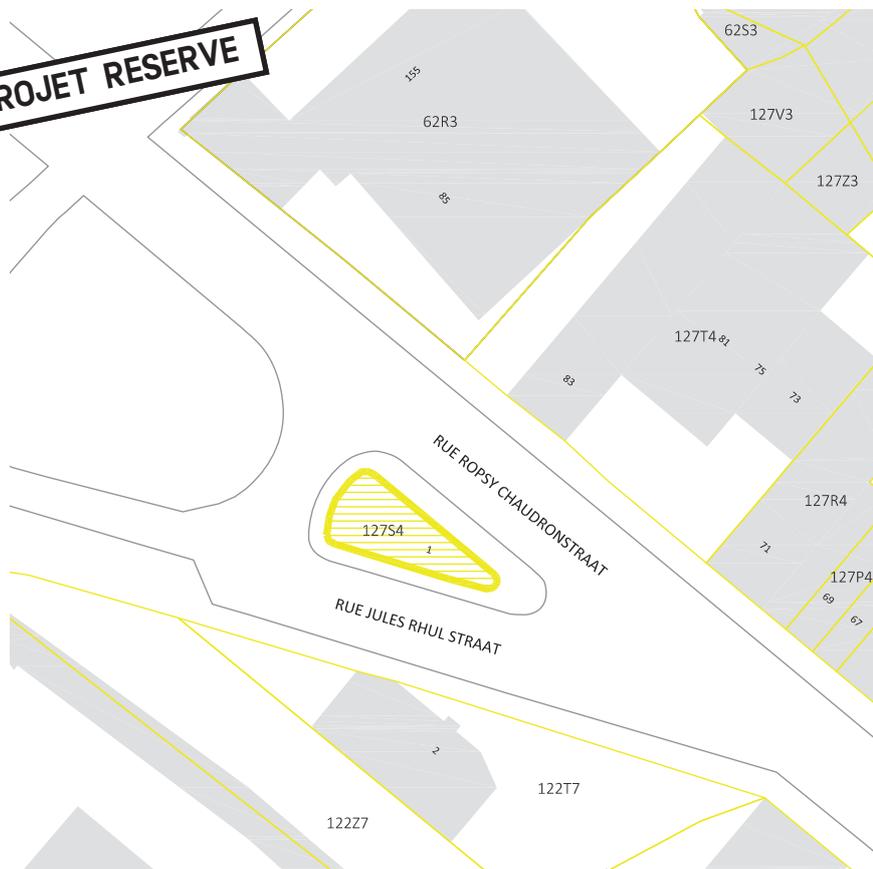
Cette opération permet d'assurer la maîtrise communale sur un site (inscrit au PRAS en zone verte) compris dans le périmètre de l'espace à aménager.

PORTEUR

Porteur : Commune d'Anderlecht



PROJET RESERVE



PRIX (Euros) 544.500,00

B 1c. Aménagement du tronçon A de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

Propriétaire : Privé

Cadastre :
138D9
122E8

Situation existante : Espace ouvert contrôlé par l'entreprise Abbatoir et accessible au public tous les jours de 5h à 18h

PRAS : Zone de forte Mixité

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit l'aménagement de l'espace public d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix) entre la station de métro Clémenceau et la nouvelle halle alimentaire.

OBJECTIFS

Cette opération permet d'amorcer la création d'un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier et de contribuer à l'amélioration de la mobilité multimodale au niveau de la station de métro Clémenceau.

RECOMMANDATIONS

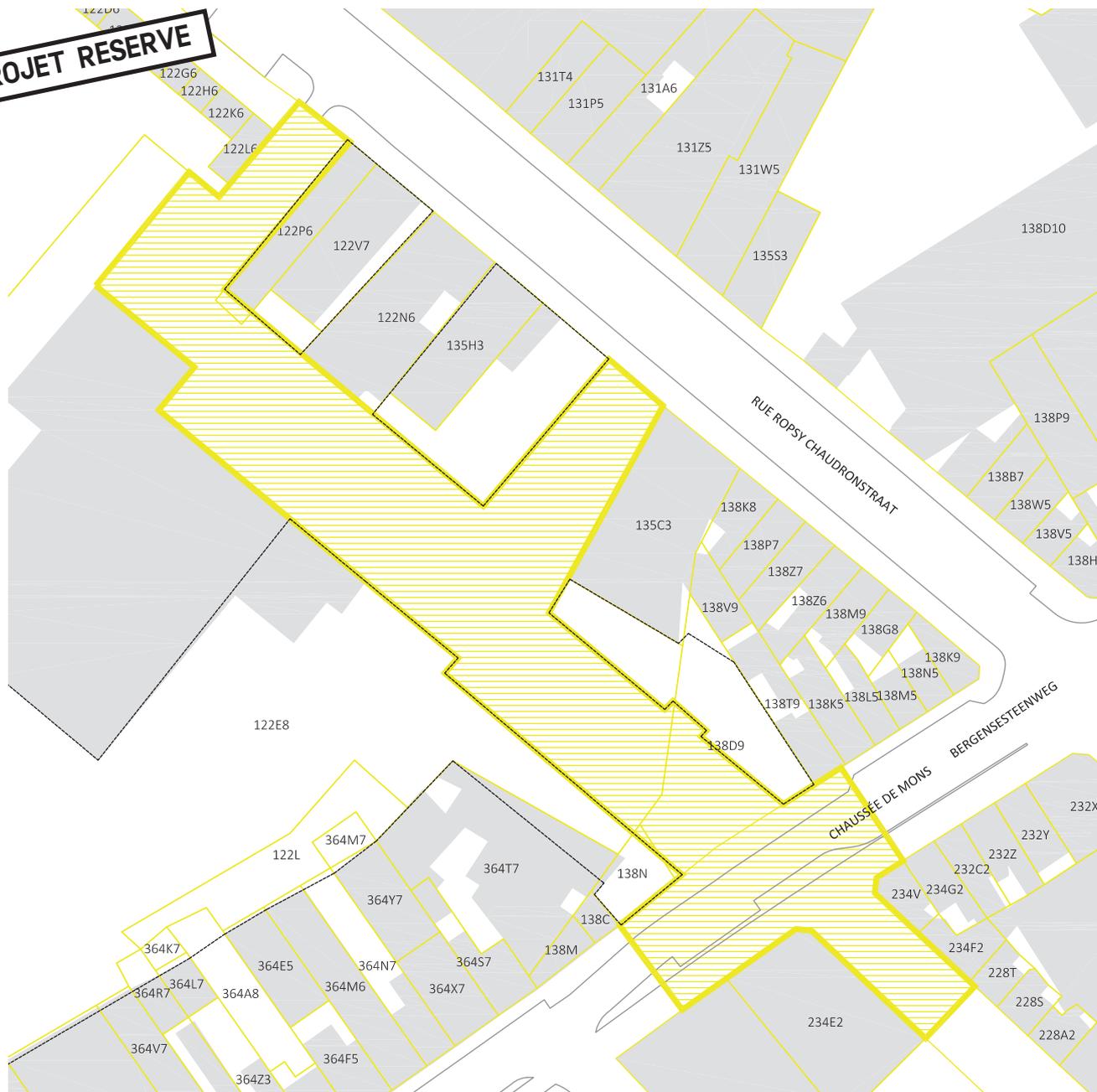
Pour la bonne réussite de ce projet, il est indispensable que la Commune dispose d'une maîtrise totale sur le site aménagé, aujourd'hui propriété d'Abattoir, afin de garantir le caractère public de l'espace.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



PROJET RESERVE



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
 par le projet : 4828,80 m²

PRIX (Euros) 1.910.611,30

B 1d. Aménagement du tronçon B de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

Propriétaire : Commune Anderlecht

Cadastre :

122B8, 122E7, 122F7, 122G7, 122H7,
122K7, 122L7, 122M7, 122V5, 122W5,
122X5, 122Y5, 122Z5, 122A6, 122B6,
122C6, 122D6, 122E6, 122F6, 122G6,
122H6, 122K6, 122L6

Situation existante : Espace ouvert
contrôlé par l'entreprise Abbatoir et
accessible au public tous les jours de
5h à 18h

PRAS : Équipement collectif

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit l'aménagement de l'espace public d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public devant le hall Abbatoir.

OBJECTIFS

Amorcer la création d'un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier, lequel assurera la transition entre l'équipement d'influence régionale qui est l'Abattoir et l'échelle locale du quartier qui se trouve de l'autre côté de la rue Ropsy-Chaudron.

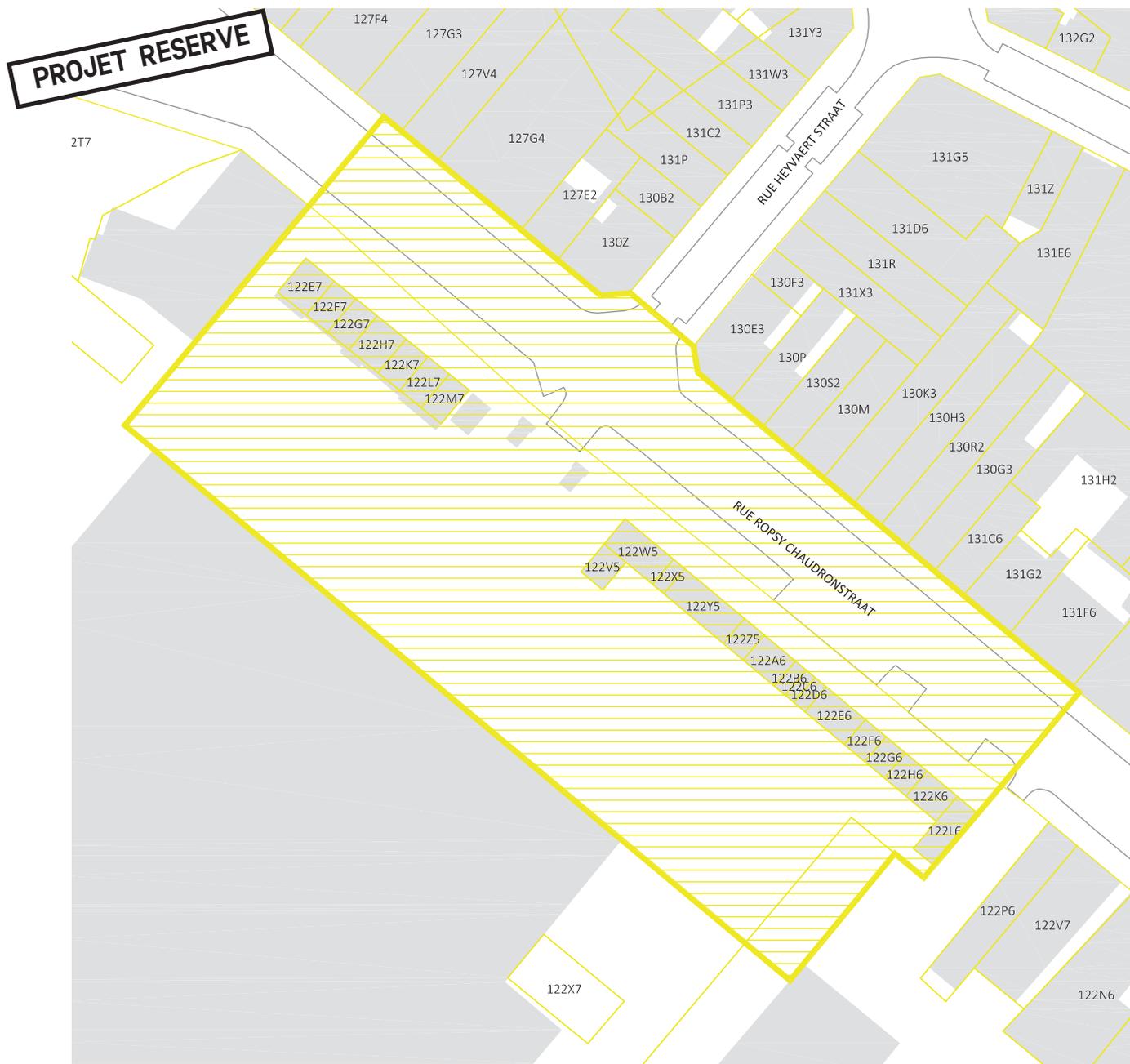
RECOMMANDATIONS

- La mise en place d'une convention entre la commune, porteur du projet, et l'Abattoir, qui bénéficie d'un bail emphytéotique sur le lieu, établissant les droits et obligations de chaque partie en ce qui concerne la gestion et le fonctionnement de l'espace public.
- La prise en compte des commerces existants sur ce tronçon et leur intégration dans le nouveau projet : valorisation, transformation ou déplacement (le masterplan d' Abattoir prévoit de relocaliser ces commerçants vers les bâtiments le long de la «partie A» du parvis).

PORTEUR

Commune d'Anderlecht





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 8800 m²

PRIX (Euros) 3.481.896,00

B 1e. Aménagement du tronçon C de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

Propriétaire : Commune Anderlecht et propriétaire privé

Cadastre :
122Z7, 122T7, 127S4

Situation existante : Espace ouvert contrôlé par l'entreprise Abbatoir et accessible au public tous les jours de 5h à 18h

PRAS :

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit l'aménagement de l'espace public qui s'étend le long de la rue Ropsy Chaudron, entre le marché couvert de l'Abattoir et la station de métro Delacroix, d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix).

Ce projet devra :

- Identifier la localisation la plus opportune pour un bâtiment à l'articulation entre le quartier et le Canal.
- Améliorer la mobilité multimodale au niveau de la station de métro Delacroix.

OBJECTIFS

- Amorcer la création d'un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier.
- Contribuer à l'amélioration de la mobilité multimodale dans le quartier, principalement au niveau de la sortie du métro Delacroix.

RECOMMANDATIONS

Valoriser l'angle Ropsy Chaudron - Quai de l'Industrie au niveau du paysage urbain et mettre à profit son implantation stratégique (entrée de quartier, proximité du métro, bordure du canal, voisinage d'un équipement régional,...).

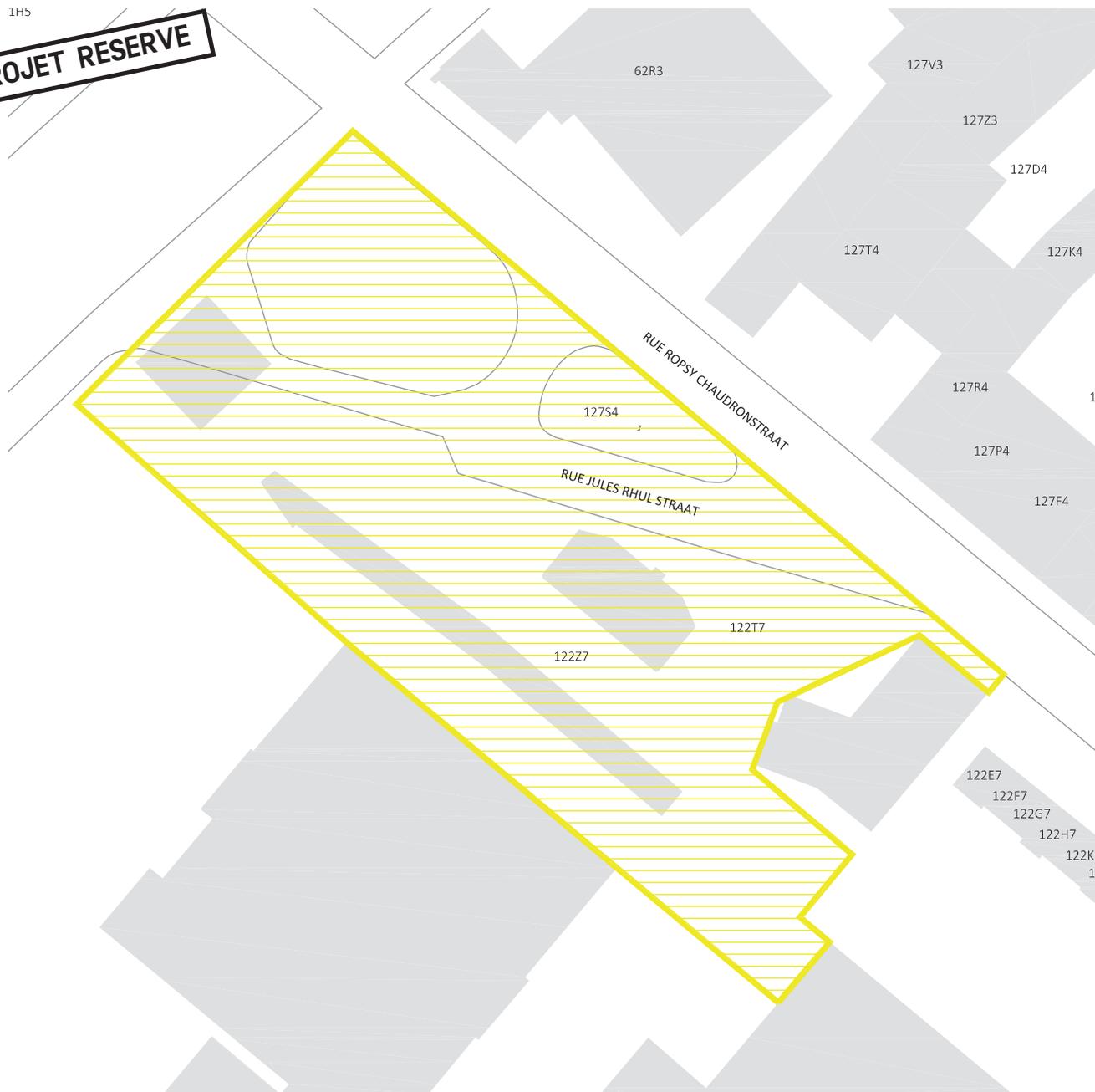
PORTEUR

Commune d'Anderlecht



IHS

PROJET RESERVE



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 5460 m²

PRIX (Euros) 2.160.358,20

B 1f. Aménagement temporaire

PROJET RESERVE

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit la réalisation d'une (ou plusieurs) opérations d'aménagement temporaire pendant la réalisation de l'étude urbanistique pour l'espace public du parvis de l'Abattoir (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix).

OBJECTIFS

Cette opération permettra d'améliorer à court terme les conditions d'utilisation des lieux et/ou de réaliser des simulations pour évaluer des hypothèses pour leur réaménagement pendant le développement de l'étude.

RECOMMANDATIONS

Proposer des aménagements rapidement constructibles et facilement démontables-remontables mais de bonne qualité architecturale.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht

PRIX (Euros)

100.000,00



B 2. Acquisition d'un immeuble et revente à un

LOCALISATION

Adresse : Chaussée de Mons

Propriétaire : Régie foncière régionale

Cadastre : 234E2

Situation existante : Station de métro

PRAS : Équipement collectif

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 510,25 m²

Emprise au sol du bâti : 510,25 m²

Superficie plancher : 510,25 m²
(sous-sol non inclus)

Gabarit existant : rdc

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble à la Régie foncière régionale ;
- la revente à un promoteur social en vue de créer un équipement et des logements de qualité et diversifiés, accessibles à un public fragilisé.

Le cahier des charges pour la revente de l'immeuble devra prévoir la construction d'un bâtiment sur le socle existant comprenant :

- un équipement au premier étage ;
- six logements accessibles aux PMR répartis sur deux niveaux ;
- et équipé d'un ascenseur.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- offrir des logements de qualité - l'équipement faisant tampon entre l'animation permanente de la sortie de métro et les logements - et diversifiés à un public fragilisé via la revente à un promoteur social ;
- offrir des locaux bénéficiant d'une accessibilité optimale et d'une excellente visibilité pour un équipement ;
- requalifier l'une des principales portes d'entrée du quartier et améliorer ainsi son image et la qualité du cadre de vie.

RECOMMANDATIONS

Conditions à insérer dans le cahier de charge pour la revente à un promoteur social :

- créer des logements accessibles aux PMR ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'une terrasse accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune,...
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet ;
- soigner la qualité architecturale de ce bâtiment situé à un endroit emblématique.

PORTEUR

Beliris

PHASAGE

2014

2015 Acquisition

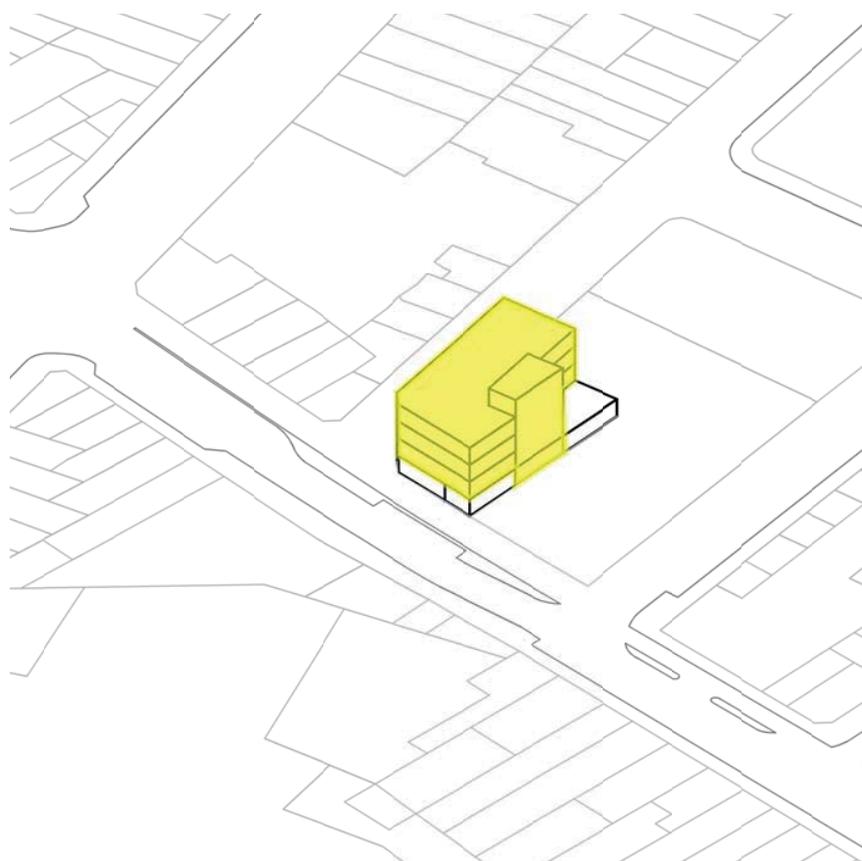
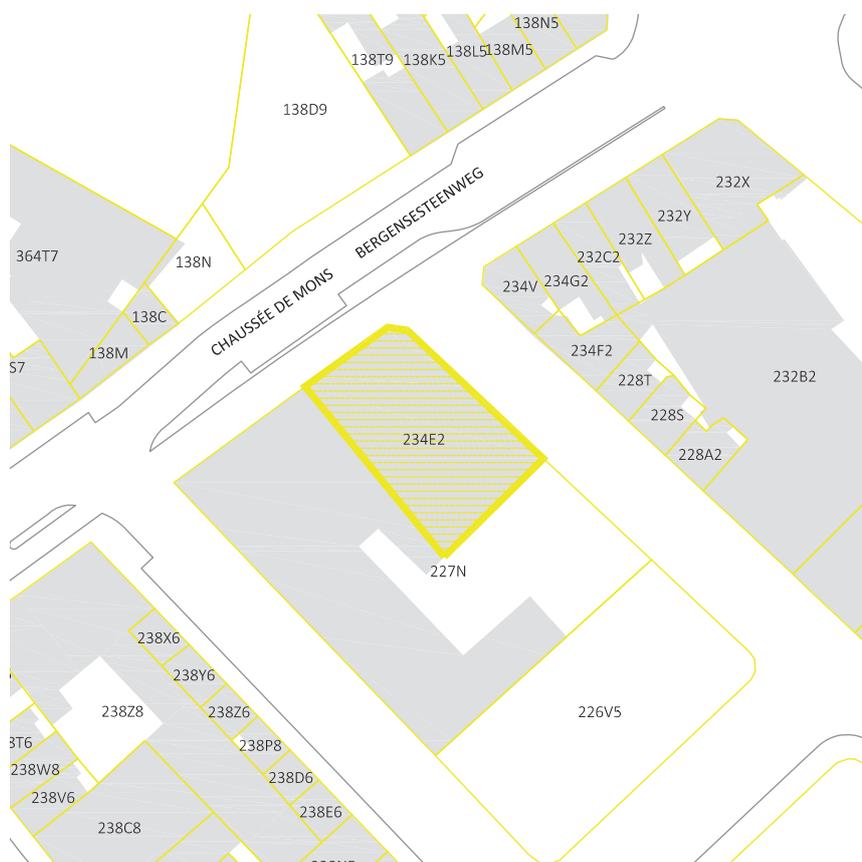
2016 Désignation d'un promoteur social

2017

2018



promoteur social



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée par le projet : 860 m²

PRIX Acquisition	611.050,00
PRIX Revente	152.762,50
Cout Final CQD	458.287,50

C. Pôle Lemmens

Située au cœur du sous-quartier résidentiel, la place Lemmens est un lieu d'identité fort. Cependant, à l'heure actuelle, son usage est confisqué par le commerce de drogue qui exclut d'autres types d'appropriation et empêche ainsi la place de jouer pleinement son rôle.

L'aménagement actuel de l'espace public est tout à fait satisfaisant. Pour faire de la place Lemmens un lieu agréable et sécurisant pour tous, ce n'est donc pas sur l'aspect physique du lieu qu'il faut travailler mais bien sur l'animation et le contrôle social.

Le présent projet propose donc de réinvestir les rez-de-chaussée en y installant des activités ouvertes sur la place qui attirent un large public. La crèche « L'arbre à papillons » aux n° 1-21 et l'installation prochaine d'un équipement de proximité (salon lavoir social) au n°7 amorcent déjà cette dynamique. Le réaménagement du n°4 pour un commerce ou un équipement dans le cadre du présent contrat de quartier la renforce.

Pour compléter l'animation permanente par des équipements et commerces autour de la place, le projet prévoit un programme d'activités variées sur la place proposées par divers acteurs locaux avec comme point d'orgue, la fête de quartier. De nombreux habitants ont en effet souligné le rôle bénéfique de ces moments de rassemblement permettant une réappropriation de l'espace public par tous.

Enfin, une crèche de 82 lits sera aménagée à un jet de pierre de la place, au rez-de-chaussée de l'immeuble à appartements communal de la rue de la Poterie.

Ce projet comprend les opérations suivantes :

- Acquisition d'un immeuble et aménagement d'un équipement ou commerce Place Lemmens 4 (C-1) ;
- Création d'une crèche communale – Rez-de-chaussée de la rue de la Poterie 20 (C-2).
- Création d'un crèche communale et de logements Chaussée de Mons 11 (C-3).
- Toiture vert solidaire (C-4)

Elles seront renforcées par les opérations

- Budget participatif pour l'animation de la place (I-2);
- Fête de quartier (I-3) ;

C 1. Acquisition d'un immeuble et aménagement d'un

LOCALISATION

Adresse : place Lemmens n°4

Propriétaire : Privé

Cadastre : 147X2

Situation existante : Rez-de-chaussée vide, étages en rénovation

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 215,86 m²

Emprise au sol du bâti : 215,86 m²

Superficie plancher : X m²

Gabarit existant : rdc+2+toiture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- l'aménagement d'un équipement ouvert sur le quartier ou d'un service au rez-de-chaussée ;
- la reprise du bail locatif des deux appartements aux étages (les appartements ayant été rénovés récemment, ils pourraient être occupés directement, sans transformation).

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- renforcer l'animation et le contrôle social sur la place Lemmens ;
- redonner vie à un rez-de-chaussée vide depuis plusieurs années ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé.

RECOMMANDATIONS

Concevoir la rénovation et l'aménagement du rez-de-chaussée de façon à :

- ouvrir la façade sur la place de manière à l'animer ;
- créer une cour ou des prises de lumière naturelle en fond de parcelle pour améliorer le confort intérieur du rez-de-chaussée ;
- permettre l'aménagement d'une terrasse / toiture verte pour le logement au premier étage ;
- optimiser les performances environnementales : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

PORTEUR

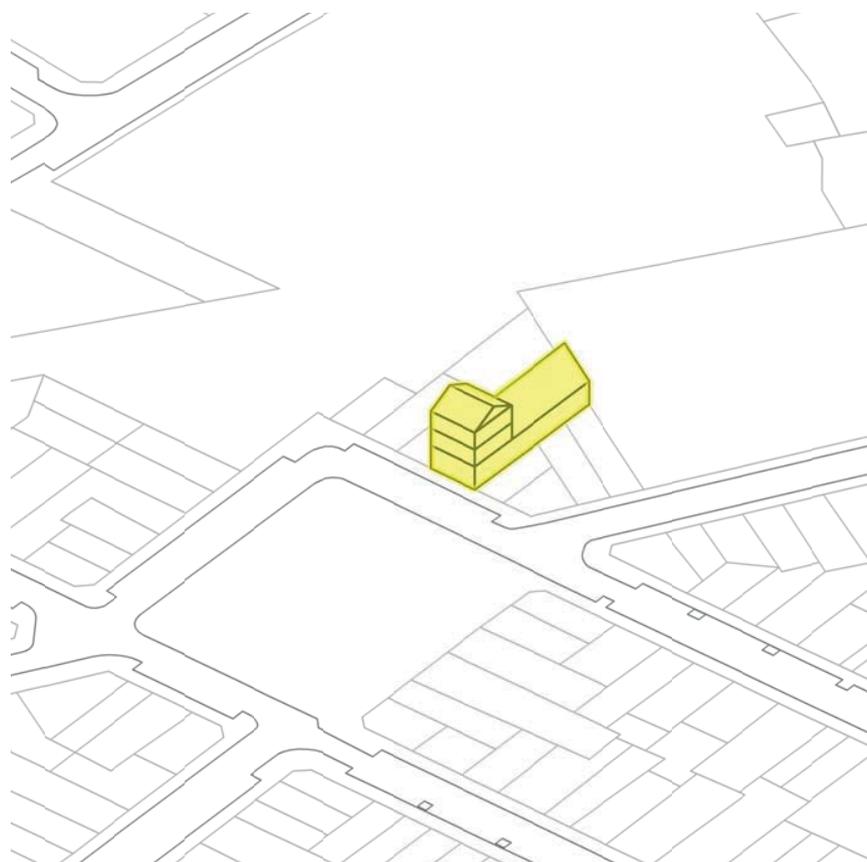
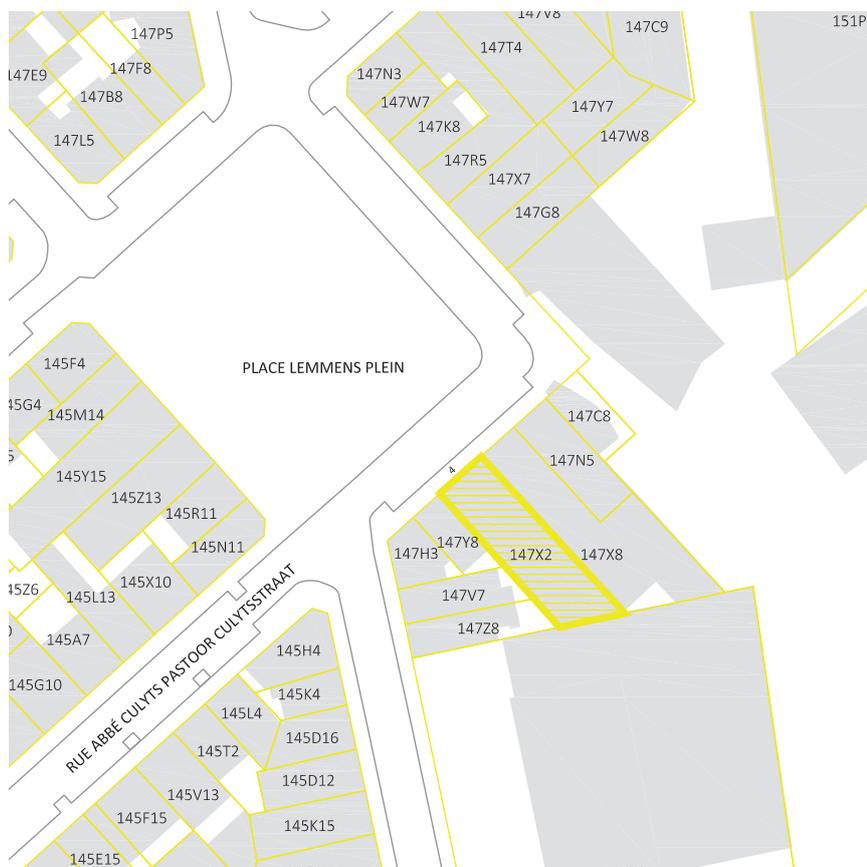
Commune d'Anderlecht



PHASAGE

2014	Acquisition
2015	Travail d'architecture (projet, permis d'urbanisme)
2016	Aménagement rez-de-chaussée
2017	Occupation
2018	

équipement ou service



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 215 m²

PRIX 815.661,00

C 2. Création d'une crèche communale

LOCALISATION

Adresse : rue de la Poterie 20

Propriétaire : Commune
d'Anderlecht

Cadastre : 173W3

Situation existante : Locaux loué
pour associations sociaux

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique,
esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 8006,47 m²

Emprise au sol du bâti : 1034 m²

Superficie plancher : 6204 m²

Gabarit existant : rdc+5

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend la rénovation légère et l'aménagement d'une crèche de 82 lits au rez-de-chaussée de l'immeuble à appartements communal. Il faut noter que cette opération implique également le relogement des associations qui occupent actuellement les locaux au rez-de-chaussée.

La crèche « L'arbre à papillons » qui se trouve actuellement aux n°1-21 place Lemmens pourrait, à terme, évoluer pour s'inscrire davantage en complémentarité de la nouvelle crèche. Elle pourrait par exemple devenir halte-garderie ce qui correspond à une demande importante dans le quartier ou partager des infrastructures communes telle que cuisine et buanderie. Cette fonction dynamique serait de nature à renforcer l'animation de la place.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- offrir un nombre important de places en crèche pour faire face à la demande importante à Anderlecht et en Région de Bruxelles Capitale ;
- renforcer l'animation et le contrôle social dans le pôle Lemmens (place et parc).

RECOMMANDATIONS

- Ouvrir la crèche sur l'extérieur côté parc et sur la rue piétonne reliant la Place Lemmens à la rue de la Poterie de manière à l'animer et créer un certain contrôle social.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



PHASAGE

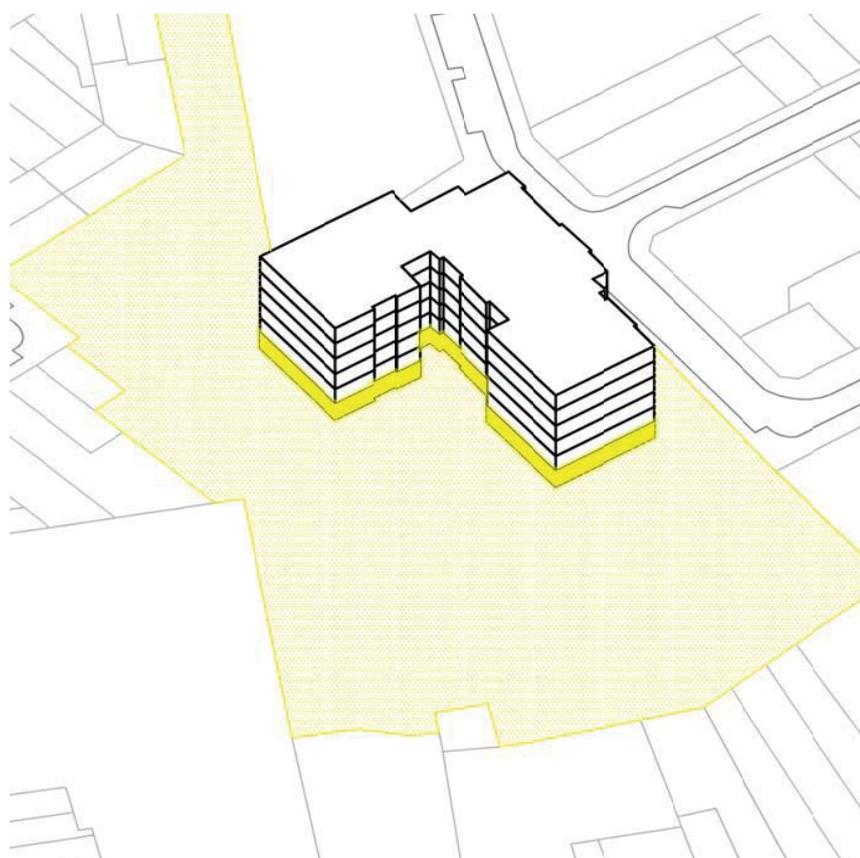
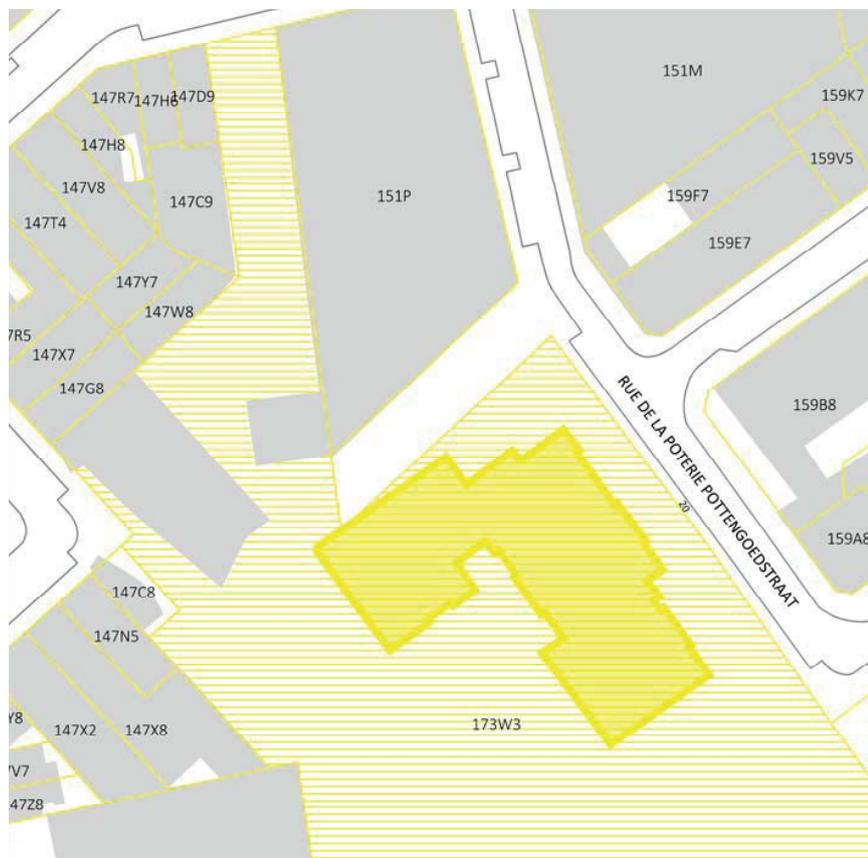
2014

2015 Procédure et désignation de bureau d'études
Travail d'architecture (projet, permis d'urbanisme)
Travail d'architecture (dossier de exécution)

2016 Procédure et désignation d'entreprises
Aménagement rez-de-chaussée

2017 Réception / Occupation

2018



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1034 m²

PRIX (Euros) 1.666.634,64

C 3. Création d'un crèche communale et de logements

LOCALISATION

Adresse : Chaussée de Mons 11

Propriétaire : Commune d'Anderlecht

Cadastre : 165E

Situation existante : vide

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique,
esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 976 m²

Emprise au sol du bâti : _ m²

Superficie plancher : _ m²

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet comprend la construction d'un bâtiment qui accueillera une crèche au rez-de-chaussée et des logements de typologies diverses aux étages.

Le bâtiment accueillera une crèche de 28 places, de minimum 374 m², avec un jardin attenant et exclusif. La partie d'habitation aux étages sera constituée au minimum d'un logement 5 chambres, de 4 logements 4 chambres et de 2 logements 3 chambres.

L'ensemble de la construction devra respecter les normes Belges des bâtiments passifs pour obtention du certificat passif et devra s'inscrire dans une démarche éco-constructive, tout en respectant le budget disponible.

La commune sera très attentive à l'intégration du bâtiment dans son environnement et à une conception architecturale alliant esthétique, fonctionnalité et solutions techniques et environnementales.

Le bâtiment occupera une parcelle qui est actuellement utilisé comme entrée pour le parc de la Rosée ; cette entrée sera déplacé au n°35 de la Chaussée de Mons.

Cette opération avait déjà été proposée dans le cadre du Contrat de quartier Lemmens et pourra démarrer dans la phase d'appel d'offres aux candidats entrepreneurs.

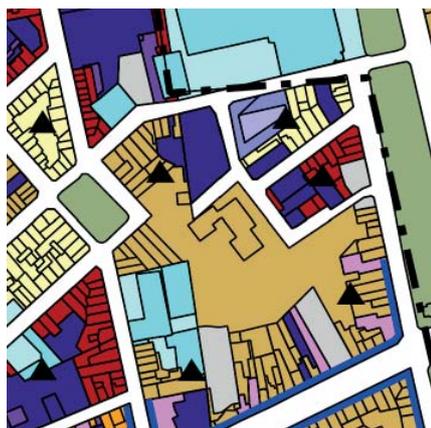
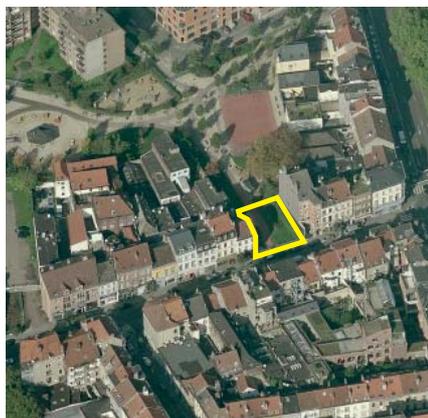
OBJECTIFS

Ce projet permet de :

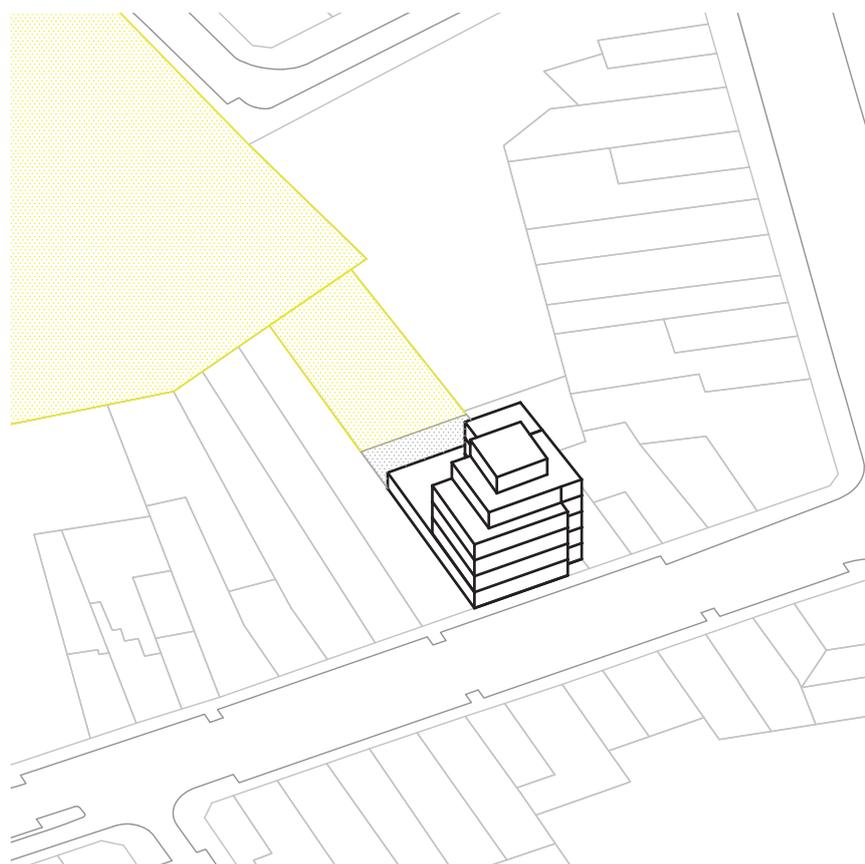
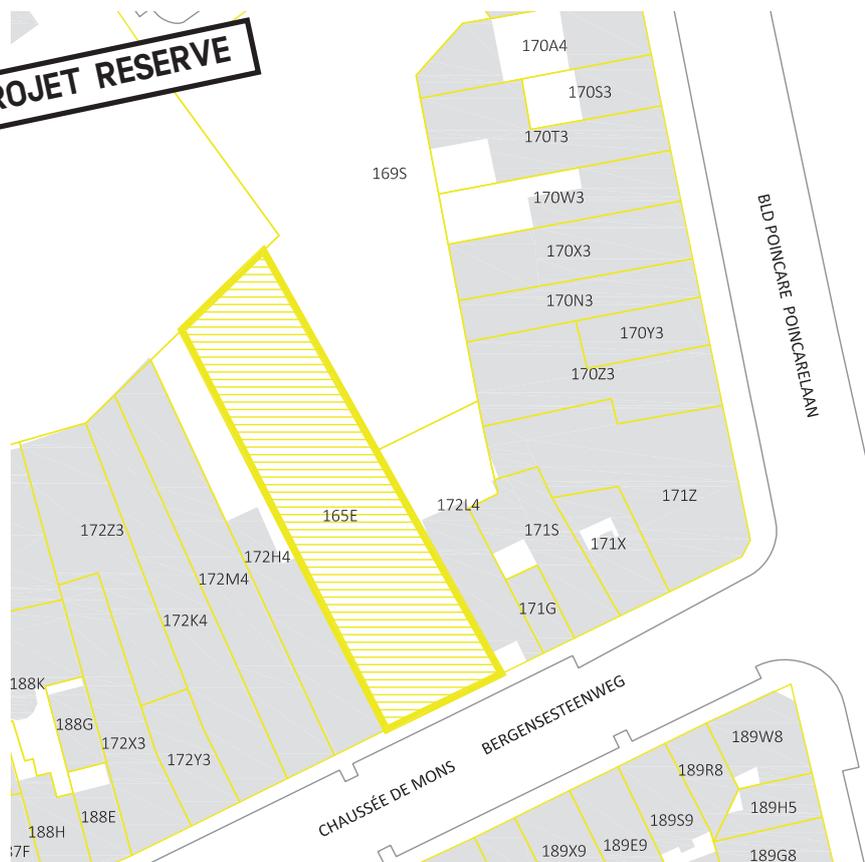
- agrandir d'avantage l'offre de en crèche pour faire face à la demande importante à Anderlecht et en Région de Bruxelles Capitale ;
- agrandir l'offre communale de logements de qualité et destinées aux familles nombreuses ;
- parfaire le front bâti de la chaussée de Mons.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



PROJET RESERVE



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée par le projet : 1224 m²

PRIX (Euros) 2.300.000,00

C 4. Toiture verte solidaire

LOCALISATION

Adresse : 1-21 Place Alphonse Lemmens

Propriétaire : Commune d'Anderlecht

Cadastre : 173W3

Situation existante : en rénovation

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Emprise au sol du bâti : 344 m²

DESCRIPTION DU PROJET

Depuis la crise du logement, un nombre croissant de femmes se retrouve sans-abri ou très mal logé, avec souvent des enfants à leur charge, et bien souvent en rupture de liens sociaux.

Dans ce contexte, l'habitat solidaire représente une belle alternative aux problématiques de logement et d'isolement que connaissent ces familles. Il se révèle également être un outil formidable de revalorisation pour des personnes fragilisées après un vécu traumatique.

L'Ulac et La Maison rue Verte ont créé un premier habitat solidaire en rénovant le bâtiment situé au 1-21 Place Alphonse Lemmens. Le bâtiment comporte 8 appartements dont 1 sert d'espace communautaire.

Afin de renforcer les liens sociaux entre les habitantes du projet et celles de projets futurs, l'intention est créer un espace de convivialité en adéquation avec les attentes et besoins des locataires. Au cours d'un processus participatif avec les femmes, l'idée a surgit de faire de la toiture une toiture verte accessible avec un espace potager.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- créer un nouvel espace accessible aux familles de l'immeuble et du quartier, ainsi qu'aux associations présentes à Cureghem,
- créer de nouveaux liens sociaux entre les familles qui géreront cet espace;
- (re)découvrir certains fruits et légumes sains à la consommation et leur accès facilité à des familles aux portefeuilles serrés;
- revaloriser des familles impliquées dans sa gestion et le développement de nouveaux savoirs acquis grâce à cette activité
- sensibiliser à des thématiques telles que le respect de la nature, une alimentation saine, équilibrée et durable, la biodiversité, etc.
- contribuer à la biodiversité de la Région bruxelloise

PORTEUR

ULAC



PHASAGE

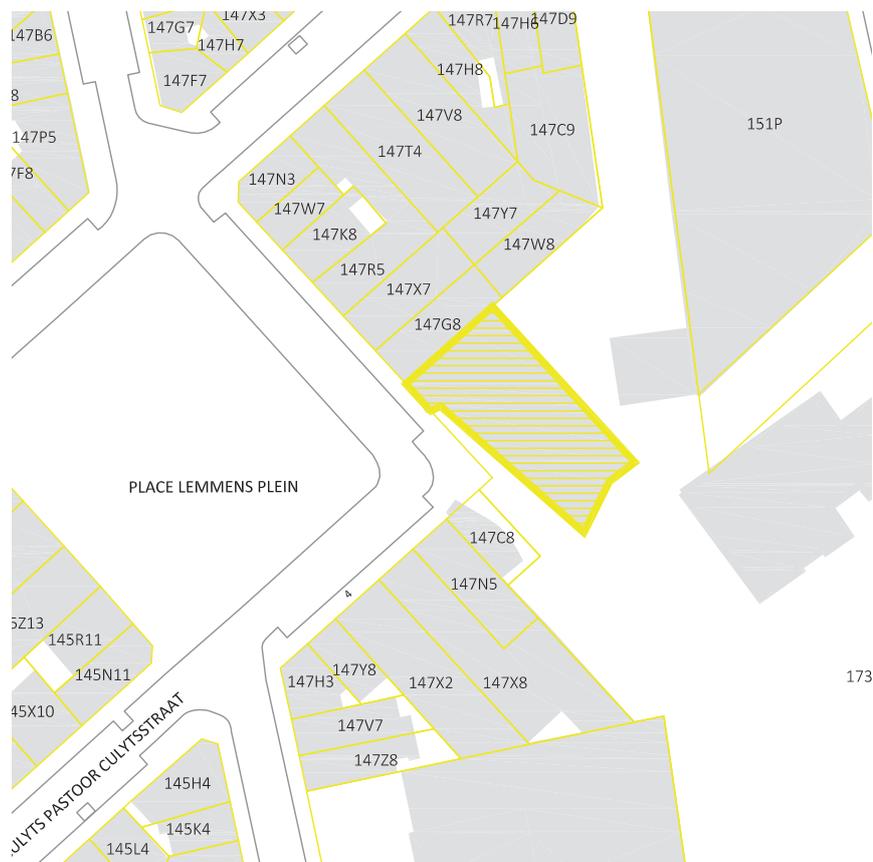
2014

2015 Travail d'architecture (projet, permis d'urbanisme)

2016 Aménagement

2017 Occupation

2018



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 344 m²

PRIX (Euros) 250.000

D. Palette de logements solidaires

Le quartier Compas et ses alentours directs font l'objet de nombreux projets immobiliers d'initiatives publique ou privée qui vont inévitablement engendrer de profondes mutations dans les prochaines décennies. Le diagnostic a souligné l'intérêt de ces transformations mais également le risque réel de voir la population actuelle du quartier peu à peu exclue de son territoire par une hausse non contrôlée des valeurs foncières. Le contrat de quartier durable donne dès lors l'occasion de créer une offre de logements à destination des ménages les plus fragiles sur le marché du logement qui seront les premiers touchés par l'évolution du quartier et auront le plus de difficulté à trouver une alternative dans les filières traditionnelles.

Afin de proposer une offre adaptée à ces publics fragilisés, le projet prévoit le développement d'une palette de logements solidaires. La notion d'habitat solidaire pourrait être définie de la manière suivante :

« (...) habitat groupé qui compte parmi ses habitants des personnes en précarité. (...) Cet habitat s'articule sur base d'un projet de vie commun qui permet la mise en relation des habitants et doit favoriser la plus grande autonomie possible des personnes. Il doit aussi permettre la mise en commun d'un certain nombre de ressources matérielles mais aussi sociales et culturelles. Chaque habitant jouit d'un espace privé qu'il gère selon ses besoins et ses envies dans le respect des règles de base librement consenties. La gestion de espaces collectifs et leur mode d'organisation sont également fixés par les résidents eux-mêmes avec ou sans l'apport d'éventuels encadrants. (...)

Les espaces collectifs peuvent prendre toutes sortes de formes et ainsi générer de la rencontre, du partage, de la solidarité : une salle polyvalente, une cuisine ou coin cuisine, une salle à manger, un salon, une salle de jeux (pour enfants), un local pour vélo et/ou un local pour réparer des vélos, un atelier, une buanderie, mais aussi, à l'extérieur du bâtiment, un jardin collectif, un jardin potager ou verger collectif, une toiture terrasse (voire aménagée avec un jardin ou un potager urbain), etc. »¹

L'habitat solidaire implique le plus souvent un accompagnement social. Cet accompagnement est important lors de la mise en place du projet afin de faciliter la mobilisation du public ciblé, leur implication dans la construction du projet (formulation des principes de vie commune) et son appropriation (apprentissage du vivre ensemble) par les membres du groupe. Lorsque le logement solidaire rassemble des personnes en situation de fragilité sociale, physique ou économique (femmes seules ou accompagnées de ses enfants, personnes âgées, handicapées,...), un accompagnement social adapté aux besoins du groupe est essentiel dans toute la durée du projet.

Des appels d'offre pour la réalisation de logement type « habitat solidaire »

La Commune peut développer elle-même des projets d'habitat solidaire mais il est opportun que, pour certains projets, elle fasse appel à des promoteurs sociaux expérimentés dans ce type d'initiative (fondations, coopératives, Community Land Trust,...). Le projet propose ainsi que la Commune achète une série de terrain ou bâtiment avec les subsides du contrat de quartier et qu'elle les revende à de tels promoteurs sur base d'un appel d'offre. Grâce à leur expertise, ces acteurs peuvent en effet renforcer l'action communale en proposant des solutions créatives et socialement durables pour répondre aux besoins identifiés. En outre, leur mobilisation dans le cadre du contrat de quartier durable renforce ce type d'initiative à Bruxelles et contribue ainsi aux objectifs poursuivis par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale².

L'appel d'offre d'un projet d'habitat solidaire doit dès lors porter sur le programme architectural mais aussi sur un projet de gestion et d'accompagnement du public-cible. Leur pertinence doit être jugée à la lumière de :

- la qualité du programme solidaire et sa pertinence dans le contexte socio-économique et urbanistique du quartier ;
- l'expérience prouvée du promoteur dans des projets similaires ;
- la faisabilité des propositions concernant l'accompagnement et la gestion sociale (par exemple, le partenariat avec des associations spécialisées dans la question ou des AIS) ;
- l'ancrage local : collaboration avec des acteurs locaux en vue de faciliter l'intégration du projet dans le quartier.

Ce projet comprend les opérations de construction ou rénovation suivantes :

- rue Abbé Cuylits 44 (D-2) ;

Il prévoit également trois opérations de réserve poursuivant les mêmes objectifs:

- rue du Chimiste 54 : réserve (D-6) ;
- rue de la Clinique 44 : réserve (D-7);
- revente d'une parcelle à un promoteur social pour la construction de logements (voir A - Pôle Liverpool-Chimiste, opération A-5).

Des opérations prévues dans d'autres projets participent également à cette offre de logements solidaires :

- station métro Clémenceau (voir B - Axe Ropsy Chaudron, opération B-2) ;
- place Lemmens 4 (voir C - Pôle Lemmens, opération C-1).

D 1. Acquisition d'un immeuble et revente à un

LOCALISATION

Adresse : rue Abbé Cuyllits 44

Propriétaire : Privé

Cadastre : 141Y17

Situation existante : Garage

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique,
esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 437,86 m²

Emprise au sol du bâti : 437,86 m²

Superficie plancher : X m²

Gabarit existant : rdc+1

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- la revente à un promoteur social en vue de créer des logements (minimum 8) de qualité et diversifiés, accessible à un public fragilisé.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- supprimer un chancre posant des nuisances au quartier (bâtiment en infraction des règlements d'urbanisme) ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé via la revente à un promoteur social.

RECOMMANDATIONS

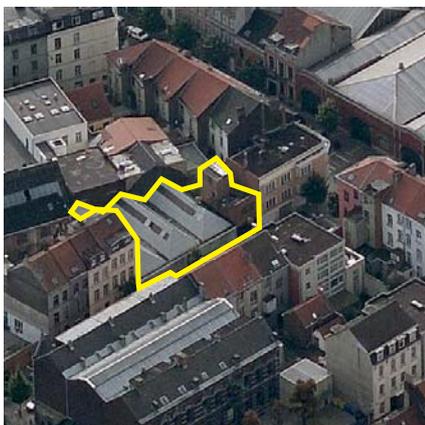
Profiter de la première année du contrat de quartier pour faire l'acquisition de l'immeuble et lancer déjà l'écriture du cahier de charge de façon à pouvoir lancer relativement vite l'appel d'offre.

Conditions à insérer dans le cahier de charge pour la revente à un promoteur social :

- créer des logements accessibles à un public fragilisé ;
- aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,... ;
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,...
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



PHASAGE

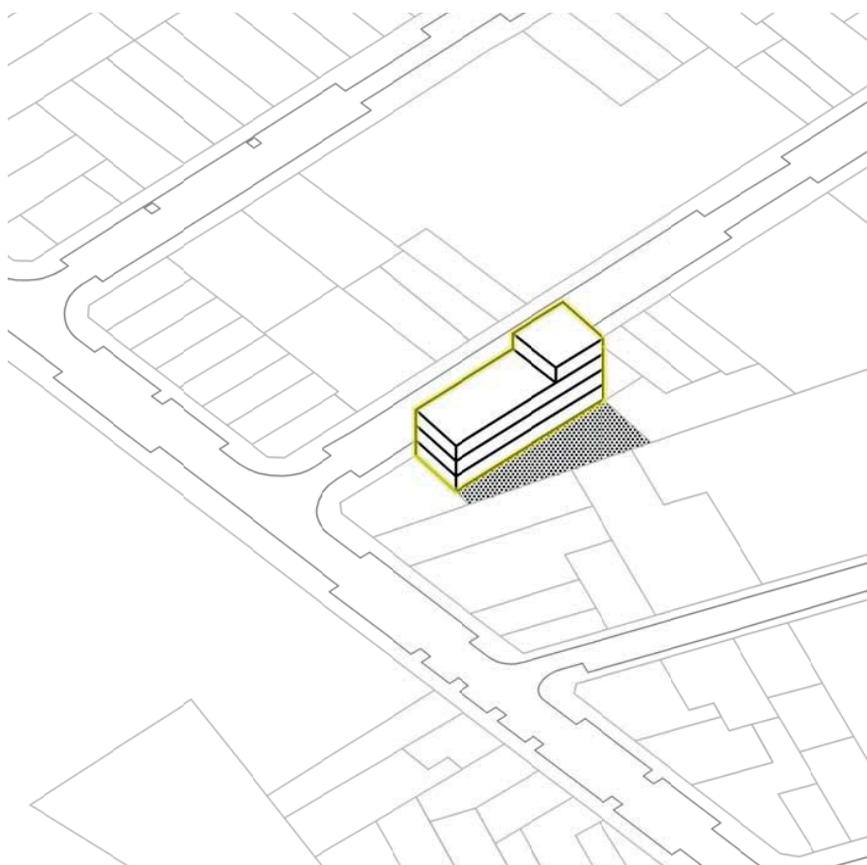
2014

2015 Acquisition /
Procédure et designation promoteur social

2016

2017

2018



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 838 m²

PRIX Acquisition	382.000,00
PRIX Revente	60.500,00
Coût Final CQD	321.500,00

D 2. Acquisition d'un immeuble et création de logements

LOCALISATION

Adresse : rue du Chimiste 54

Propriétaire : Privé

Cadastre : 150K29

Situation existante : Bâtiment vide

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 131,54 m²

Emprise au sol du bâti : 95 m²

Superficie plancher : 432 m²

Gabarit existant : rdc+3+toiture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- la rénovation de 4 logements

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- supprimer un chancre ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé.

RECOMMANDATIONS

Pour atteindre ses objectifs le projet doit :

- aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,... ;
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,...
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

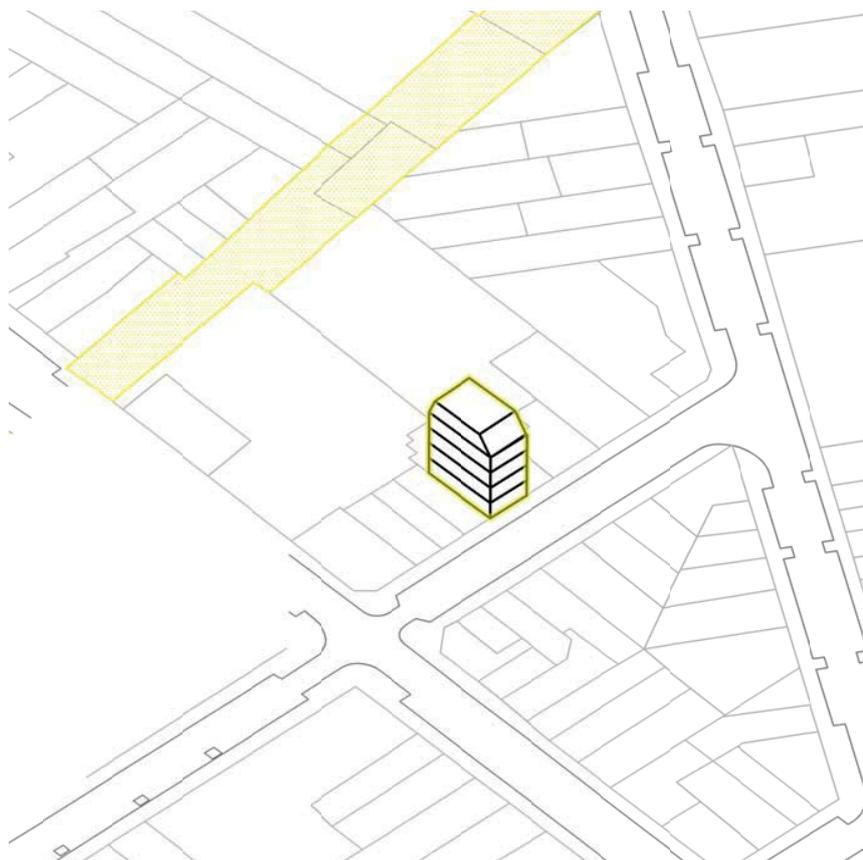
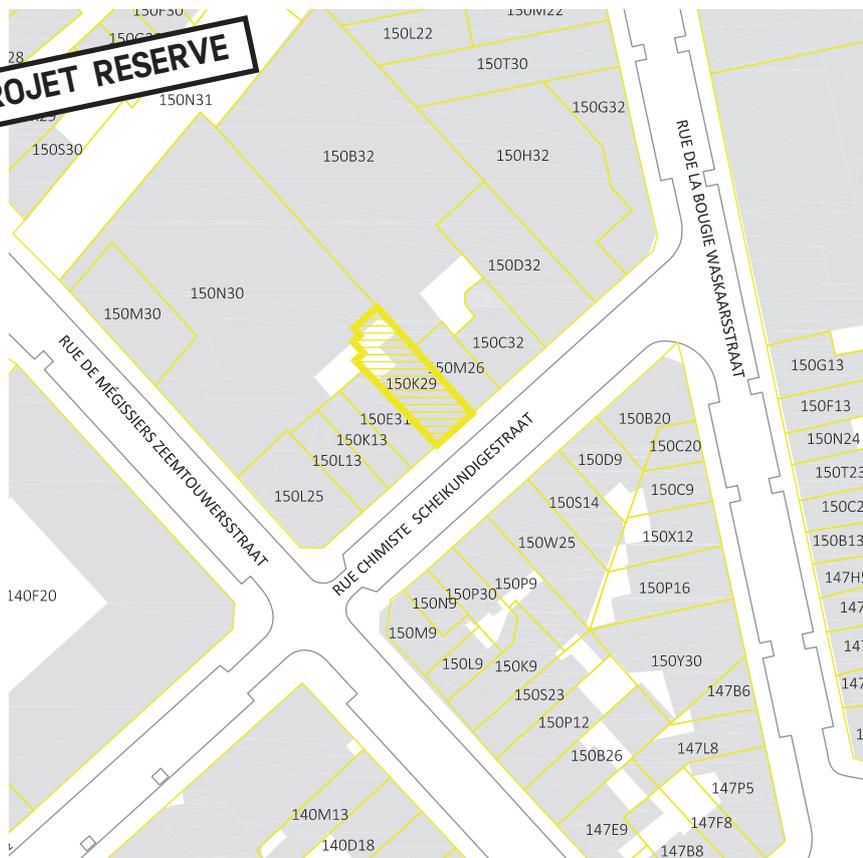
PORTEUR

Commune d'Anderlecht



solidaires

PROJET RESERVE



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 432 m²

••••• PRIX (Euros) 1.114.780,80 •••••

D 3. Acquisition d'un immeuble, création de logements

LOCALISATION

Adresse : rue de la Clinique 28A 28B

Propriétaire : Privé

Cadastre : 209D23

Situation existante : Dépôt vide

PRAS : Zone mixte

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 585m²

Emprise au sol du bâti : _ m²

Superficie plancher : _ m²

Gabarit existant : rdc

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- la démolition de l'entrepôt ;
- la construction de 9 logements de qualité et diversifiés, accessible à un public fragilisé ainsi qu'un équipement ou un commerce au rez-de-chaussée.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- supprimer un chancre ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé.

RECOMMANDATIONS

Pour atteindre ses objectifs le projet doit :

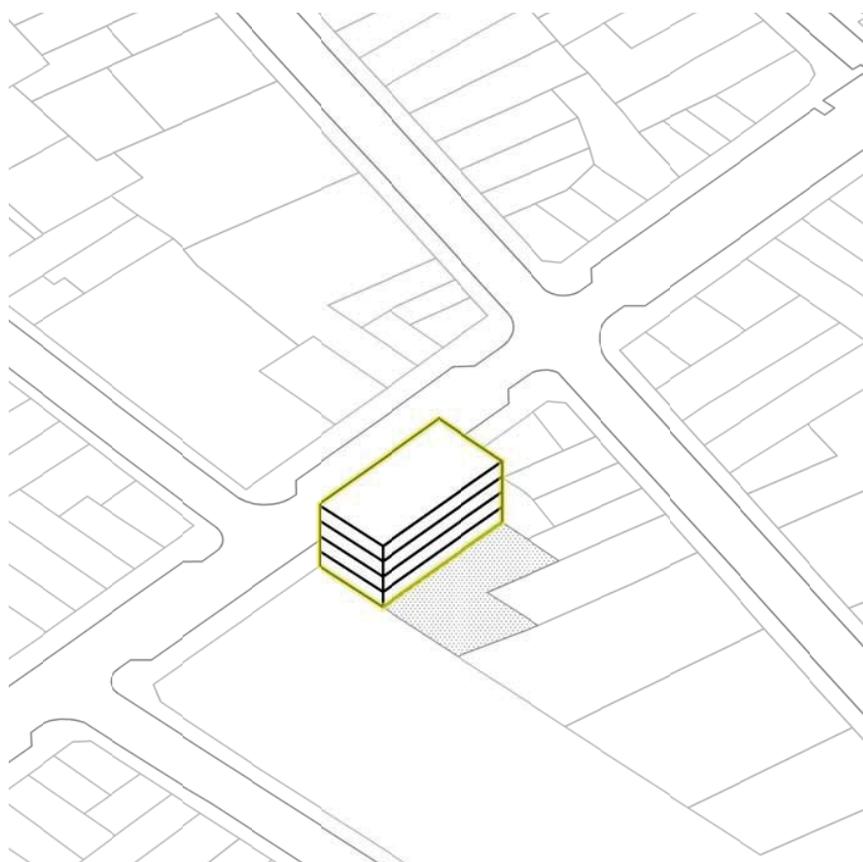
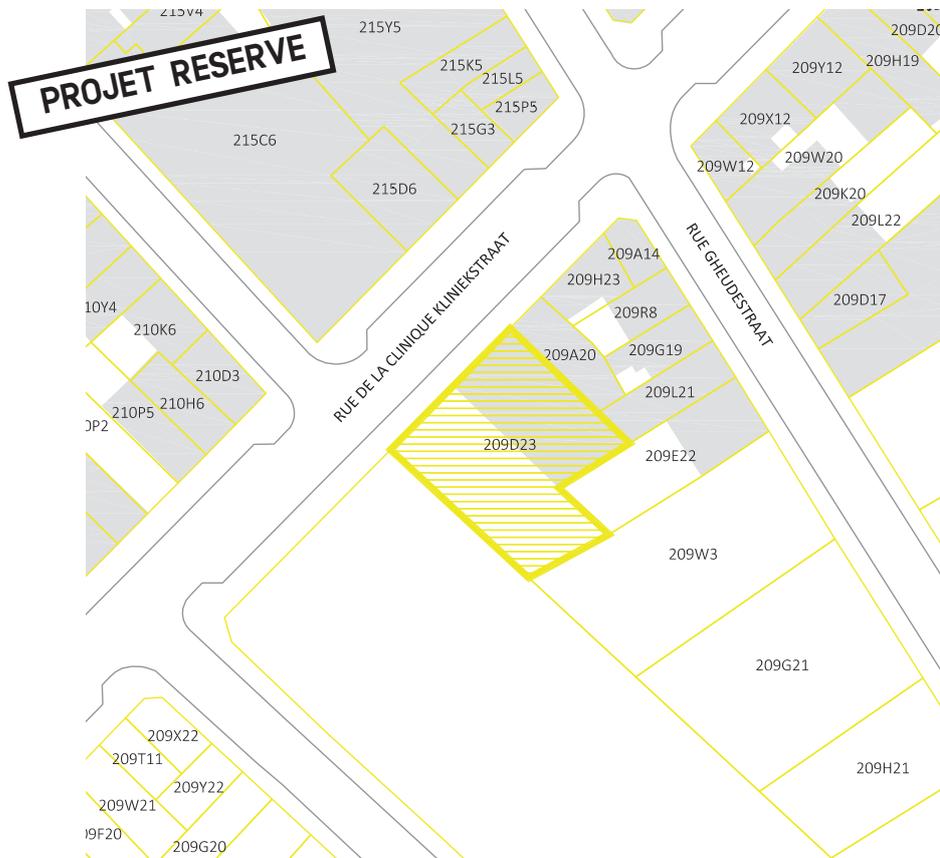
- aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,... ;
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,... ;
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



solidaires et d'un équipement ou commerce



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 855 m²

PRIX (Euros) 3.567.017,08

E. Propreté

L'image du quartier et la qualité de vie en son sein sont entachées par la présence de divers dépôts d'immondices et une malpropreté généralisée des espaces publics. Cette situation s'explique en partie par la difficulté que rencontrent les habitants de très petits logements pour dégager de l'espace permettant de trier ou stocker les déchets. La présence d'un petit parc à containers au sein-même du quartier peut répondre à ce problème mais doit aussi et surtout servir de base à un vaste programme de sensibilisation des habitants dans le domaine de la propreté.

Ce projet comprend les opérations suivantes :

- Point Net : aménagement d'un petit parc à containers (E-1a);
- Point Net : gestion du petit parc à containers et sensibilisation à la propreté (E-1b).

E

1.a Point-net : aménagement d'un petit parc a containers

LOCALISATION

Adresse : Rue de la Rosée 14A

Propriétaire : Commune Anderlecht

Cadastre : 169S

Situation existante :

PRAS :

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : _m²

Emprise au sol du bâti : _ m²

Superficie plancher : _ m²

Gabarit existant : _

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit l'aménagement d'un petit parc à containers dans un emplacement facilement accessible aux habitants et aux véhicules de ramassage. Il peut accueillir des poubelles ménagères (containers bleus, jaunes et noirs) mais aussi des encombrants.

Il est clôturé et son ouverture se fait lors de permanences quotidiennes assurées par un agent de propreté (voir opération E-2). Une valve visible depuis l'espace public informe sur le fonctionnement du Point-Net mais aussi sur d'autres événements en lien avec la gestion des déchets et la sensibilisation à la propreté dans le quartier.

Le Point Net sert de support à différentes initiatives, locales ou communales, liées à la propreté des espaces publics. Il pourrait, par exemple, être associé à des projets centrés sur le recyclage ou l'économie de réemploi.

Le petit parc à containers est envisagé comme une occupation provisoire et une démarche expérimentale, permettant, durant la durée du contrat de quartier, d'évaluer le projet si il marche bien.

Programme : Espace d'environ 50 m² grillagé avec différents containers et une valve d'affichage

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- donner aux habitants la possibilité de déposer leurs déchets et leurs encombrants à proximité chez eux ;
- favoriser le recyclage et l'économie de réemploi ;
- renforcer les actions de sensibilisation menées par le service propreté de la commune en offrant au quartier une alternative concrète pour une meilleure gestion des déchets et un point de repère sur la question de la propreté dans le quartier.

RECOMMANDATIONS

- Concevoir le parc en étroite collaboration avec Bruxelles-Environnement et les gardiens du parc de la Rosée ;
- Implanter le parc à proximité d'une voirie carrossable ;
- Coordonner la construction du petit parc et le projet pour sa gestion (agent de propreté et programme de sensibilisation) ;
- Aménager le petit parc avec soin dans un souci de qualité sur le plan esthétique afin d'en faire un repère positif.

PORTEUR

Porteur : Commune d'Anderlecht - Service de la rénovation urbaine

Partenaires : Bruxelles-Environnement, Commune d'Anderlecht - Service propreté publique

PHASAGE

2014 Travail d'architecture (projet, permis d'urbanisme)
Chantier

2015

2016

2017

2018





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée par le projet : 50m²

PRIX (Euros) 30.552,50

E 1.b Point-Net : Gestion et animation

BUDGET (Euros)

134.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à engager un gardien – animateur qui fera la gestion du mini-parc à container en même temps qu'il mènera un travail de sensibilisation des habitants au sujet de la propreté dans le quartier. Il contribuera au développement des projets que mène le service propreté dans le quartier et travaillera en collaboration avec d'autres services communaux et les institutions (écoles) et associations locales.

Ce projet assurera :

- les permanences aux heures d'ouverture du mini-parc à container ;
- l'information et la sensibilisation des habitants, notamment par rapport au tri ;
- un contact permanent avec les habitants et associations visant à identifier et traiter des questions concernant la propreté du quartier ;
- des initiatives de sensibilisation concernant la propreté dans le quartier (tri sélectif, ramassage de déchets privés, déchets commerciaux, comportements favorables à une moindre consommation...)
- l'accompagnement d'actions de propreté ;
- le suivi des contrats de gestion des déchets commerciaux ;
- le relais entre le quartier et les services communaux en ce qui concerne la propreté du quartier

Le projet comprend :

- l'engagement d'un ETP niveau C (gardien animateur)
- frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- diminuer les dépôts d'immondices ;
- offrir une alternative pour le stockage des sacs-poubelle dans les petites foyers et contribuer ainsi, concrètement, au respect du calendrier de ramassage ;
- stimuler le tri sélectif ;
- informer les habitants sur les règlements, acteurs et projets publics en lien avec la propreté ;
- sensibiliser les habitant à un comportement plus respectueux envers la propreté publique ;
- favoriser des initiatives locales des habitants, associations et écoles dans ce domaine ;
- améliorer le cadre de vie local ;
- favoriser le sentiment de bien être et de sécurité dans le quartier.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Le gardien-animateur assurera les permanences dans le mini-parc, qui sera aménagé dans le parc de la Rosée. Ses actions rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service propreté.

Partenaires : Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Réalisation du mini-parc à container. Engagement du gardien animateur Démarrage du projet.	/
2015	Développement du projet.	48.000€
2016	Développement du projet.	43.000€
2017	Développement du projet. Évaluation.	43.000€
	TOTAL	134.000,00

F. Projets associés

F 1. Parc de La Sennette – Tronçon A :

LOCALISATION

Adresse : entre rue de Compas et
rue Ropsy Chaudron

Propriétaire : divers

Cadastre:

138A10

138D10

Situation existante :

PRAS : Équipement d'intérêt collectif

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : - m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron et les abattoirs.

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui se situe dans l'îlot délimité par la chaussée de Mons et les rues Ropsy-Chaudron, Heyvaert et du Compas, reliant la rue du Compas à la rue Ropsy Chaudron.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- agrandir un espace semi-public existant et le valoriser par son intégration dans le cadre d'un espace vert plus important ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

CONDITIONS DE REUSSITE

Ce tronçon longe le bâtiment du Curo-Hall, qui la commune envisage de réaffecter en école. Cette réaffectation doit se faire de façon à garantir la réalisation du parc de la Sennette et la bonne cohabitation entre l'école et le parc public.

L'accès depuis la rue du Compas se fera à travers le n° 16 de cette rue, qui est une propriété privée. Le montage du projet comprendra l'établissement d'une convention d'usage entre Bruxelles Environnement et le propriétaire de cette parcelle afin de viabiliser l'accessibilité de ce tronçon du parc.

RECOMMANDATIONS

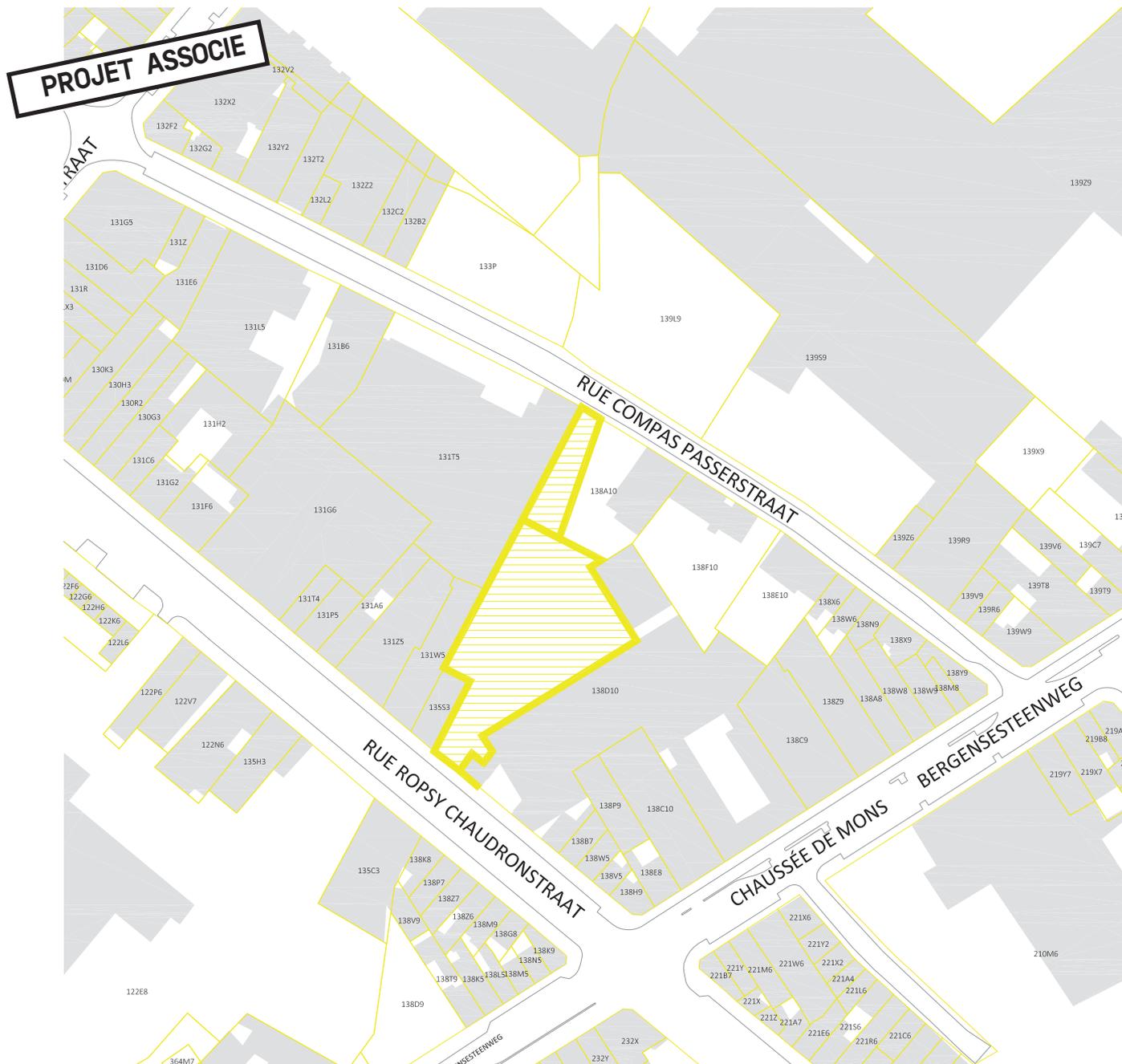
Urbanistiques

- Imposer la création d'un accès public ou semi-public à travers le n° 16 de la rue du Compas, en vue afin de viabiliser la liaison entre cette voie et la rue Ropsy Chaudron ;
- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...);

Ropsy Chaudron - Compas



- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associés à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 2092,25 m²

PRIX (Euros) 1.113.913,90

PORTEUR

Bruxelles Environnement

F 2. Parc de La Sennette – Tronçon B :

LOCALISATION

Adresse : entre rue Liverpool et rue Compas

Propriétaire : divers

Cadastre :
140C19

Autres parcelles Commune
Molenbeek Saint-Jean

Situation existante :

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : - m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui se situe dans l'îlot délimité par les rues Heyvaert, de Liverpool, du Compas et la Chaussée de Mons. L'aménagement de l'extrémité sud de ce tronçon du parc est prévu dans le lotissement Compas, lequel est une initiative de la SDRB et prévoit la construction sur le site d'un projet mixte de logements et équipement aux n° 17-41 de cette rue.

Ce projet comprend :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par l'opération ;
- le projet de lotissement visant à créer la parcelle correspondant à ce tronçon du parc et son transfert à Bruxelles Environnement ;
- l'assainissement du sol ;
- l'élaboration du projet d'aménagement ;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

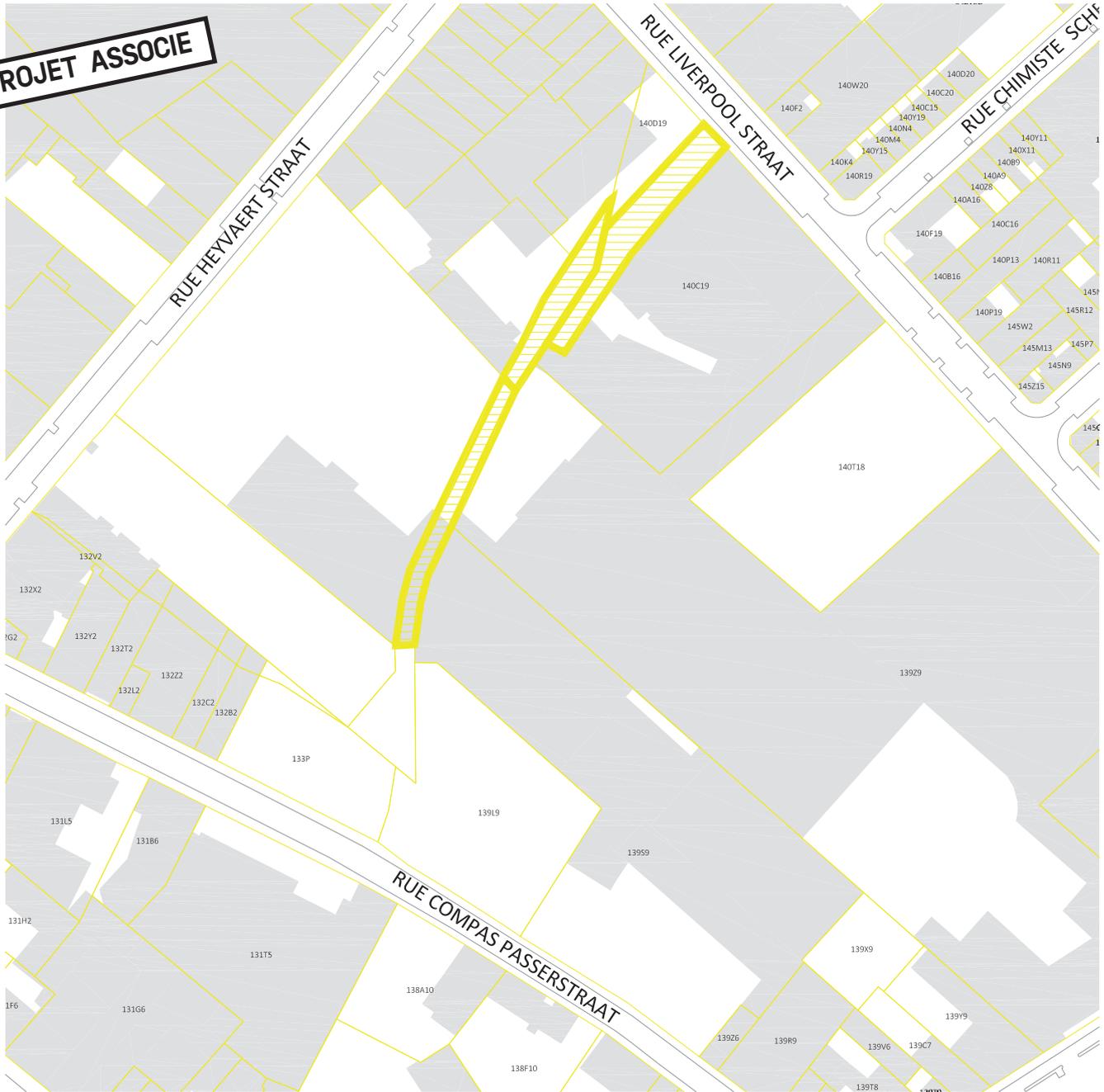
- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au Niveau Du Processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associées à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

Liverpool - Compas

PROJET ASSOCIE



PORTEUR

Bruxelles Environnement

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1227,37 m²

PRIX (Euros) 653.451,79

F 3. Parc de La Sennette – Tronçon D :

LOCALISATION

Adresse : Entre Porte de Ninove et
rue de Mégissiers

Propriétaire : divers

Cadastre :

150W31

150W29

150C

150P32

150K32

150L32

150/02B

150N31

Situation existante :

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : - m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui relie la rue des Mégissiers à l'Institut des Arts et Métiers, à l'intérieur de l'îlot compris entre les rues Heyvaert, des Mégissiers et de la Bougie et la Quai de l'Industrie et le Boulevard de l'Abattoir.

Ce projet comprend :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par l'opération ;
- le projet de lotissement visant à créer la parcelle correspondant à ce tronçon du parc et son transfert à Bruxelles Environnement ;
- l'assainissement du sol ;
- l'élaboration du projet d'aménagement ;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le cadre de vie local par la diminution de la densité du bâti et par la suppression de bâtiments en mauvais état ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Profiter du projet à l'étude pour la création de logements et équipements ou activités écono-miques aux n° 40-50 de la rue Heyvaert pour prévoir une entrée vers le parc depuis la rue Heyvaert ;
- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;

F 4. Parc de la Sennette – tronçon E :

LOCALISATION

Adresse : Entre Porte de Ninove et Parc de la Rosee

Propriétaire : divers

Cadastre :

150L

147T8

147B9

147A9

150G

Situation existante :

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : - m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui relie la porte de Ninove au parc de la Rosée, à l'intérieur de l'îlot compris entre les rues Heyvaert, des Mégissiers et de la Bougie et la Quai de l'Industrie et le Boulevard de l'Abattoir.

Ce projet comprend :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par l'opération ;
- le projet de lotissement visant à créer la parcelle correspondant à ce tronçon du parc et son transfert à Bruxelles Environnement ;
- l'assainissement du site ;
- l'élaboration du projet d'aménagement ;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associées à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

F 5. Création de logements et équipements ou activité

LOCALISATION

Adresse : rue Heyvaert 40-50

Propriétaire : Privé

Cadastre :
150K32

Situation existante : Garage

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 4770 m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

Cette opération propose la reconversion en logement et locaux pour équipement ou activité économique des parcelles correspondant aux n° 40 et 50 de la rue Heyvaert Le projet implique également la réaffectation d'une partie de la parcelle du n°50 en espace vert, en vue de la création du parc de la Sennette.

L'opération contribue aux objectifs de reconversion du tissu postindustriel local et de création de logements ; elle favorise en outre le maintien d'activités productives dans le quartier.

L'opération comprendra :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par cette opération;
- le projet de lotissement distinguant les surfaces destinées à la construction de celles à affecter en espace vert ;
- la démolition des bâtiments industriels ;
- l'assainissement du sol ;
- la construction sur le site de logements et des locaux destinés à l'activité économique ou à un équipement public.

OBJECTIFS

Ce projet permettra de :

- contribuer à la mixité fonctionnelle dans le quartier à travers la création de locaux pour un équipement ou une activité économique ;
- contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment (équipement/activité économique et logement) et par la création de liens physiques entre le bâtiment et le parc;
- améliorer le cadre de vie de la rue Heyvaert par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

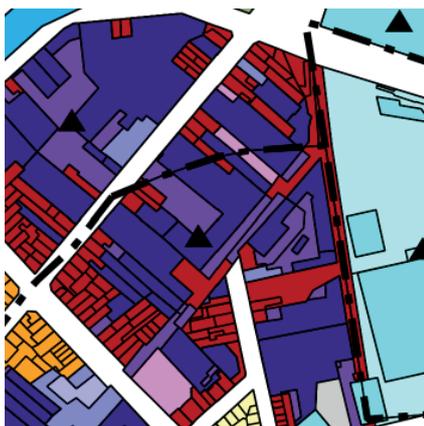
- Prévoir un accès confortable vers le parc linéaire en intérieur d'îlot ;
- Garantir une bonne cohabitation entre les différentes fonctions (logement et équipement public ou activité économique) ;
- Contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment et par la création de liens physiques et visuels entre le bâtiment et le parc;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

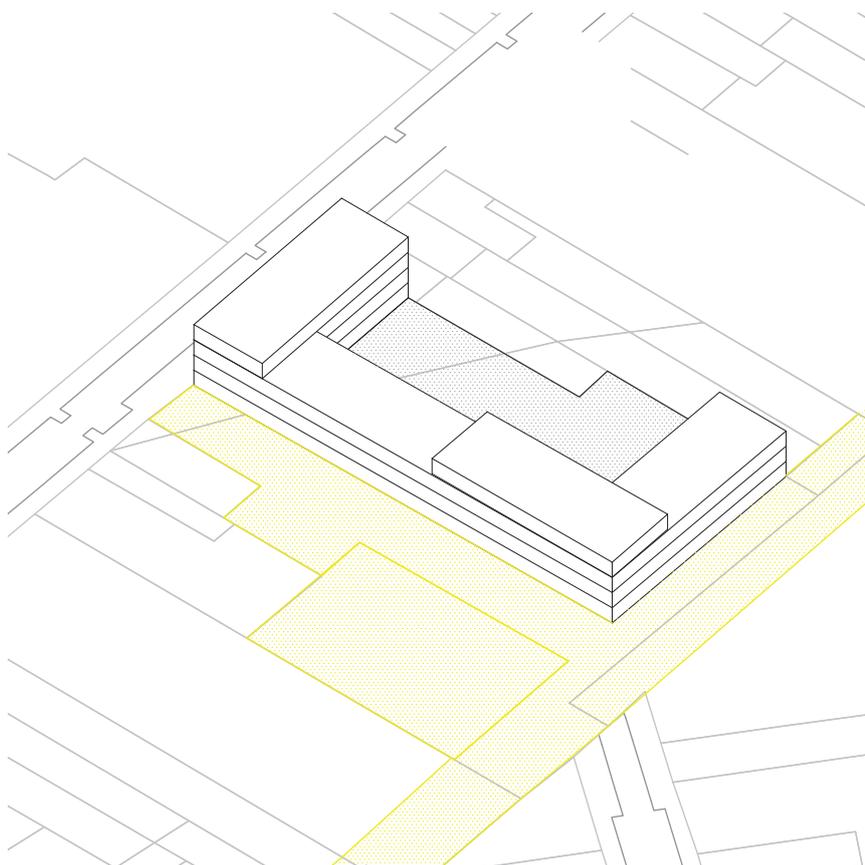
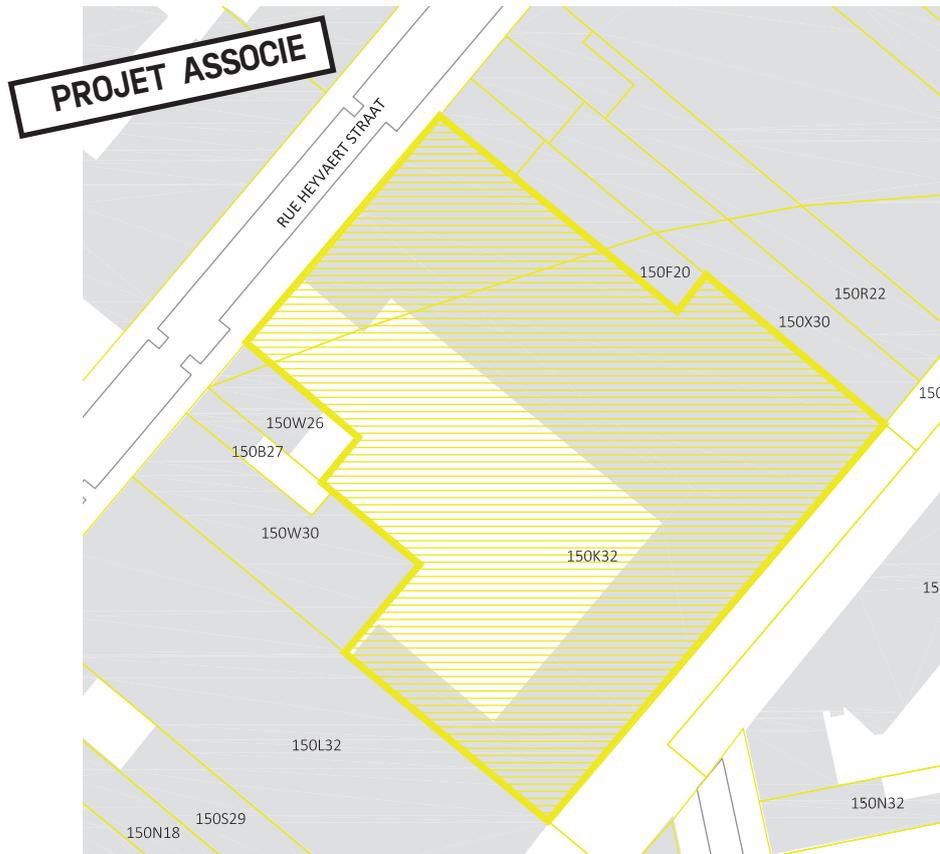
Au niveau du processus

- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot.

PORTEUR

Privé ou publique





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée par le projet : 6930 m²

PRIX (Euros) 17.383.869,14

F 6. Rénovation de logements et équipements ou

LOCALISATION

Adresse : rue Heyvaert 28-30

Propriétaire : Privé

Cadastre :
150W29
950W11

Situation existante : Logement et
garage à l'arrière

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : - m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

Cette opération propose la reconversion en logement et locaux pour équipement ou activité économique des parcelles correspondant aux n° 28 et 30 de la rue Heyvaert.

L'opération contribue aux objectifs de reconversion du tissu postindustriel local et de rénovation de logements ; elle favorise en outre le maintien d'activités productives dans le quartier.

L'opération comprendra :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par cette opération;
- le projet de lotissement distinguant les surfaces destinées à la construction de celles à affecter en espace vert ;
- la démolition des bâtiments industriels ;
- l'assainissement du sol ;
- la rénovation de logements
- la construction/rénovation des locaux destinés à l'activité économique ou à un équipement public.

OBJECTIFS

Ce projet permettra de :

- contribuer à la mixité fonctionnelle dans le quartier à travers la création de locaux pour un équipement ou une activité économique ;
- contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment (équipement/activité économique et logement) et par la création de liens physiques entre le bâtiment et le parc;
- améliorer le cadre de vie de la rue du Heyvaerts par la création d'un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Prévoir un accès confortable vers le parc linéaire en intérieur d'îlot ;
- Garantir une bonne cohabitation entre les différentes fonctions (logement et équipement public ou activité économique) ;
- Contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment et par la création de liens physiques et visuels entre le bâtiment et le parc;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

Au niveau du processus

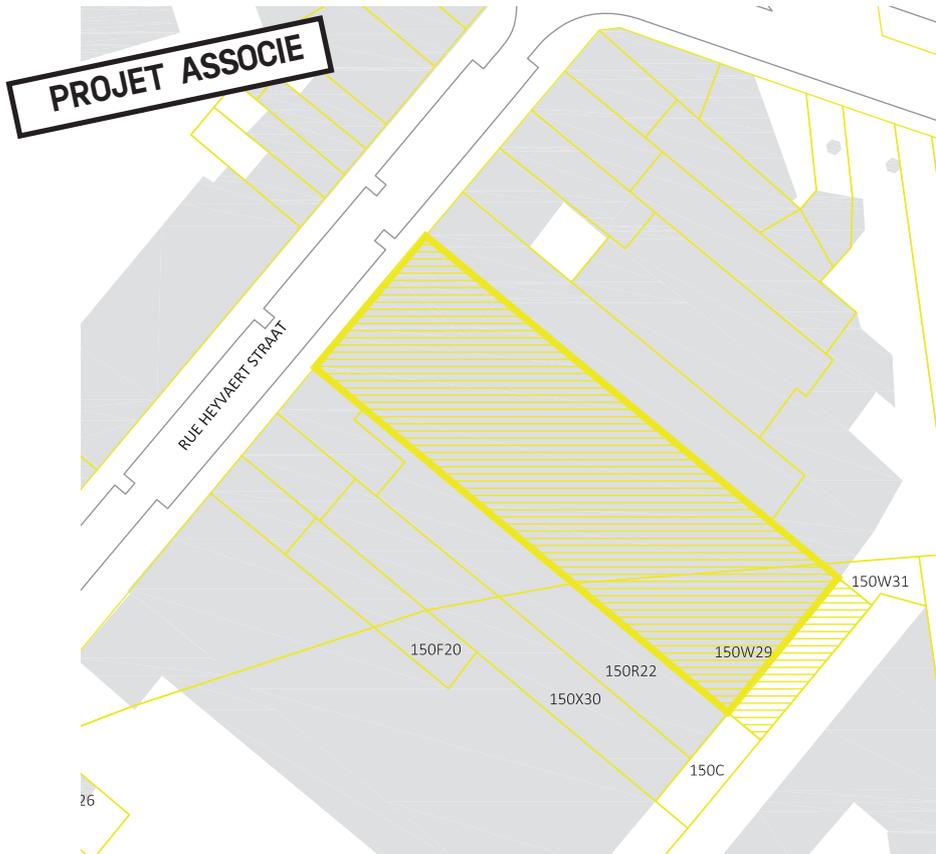
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot.

PORTEUR

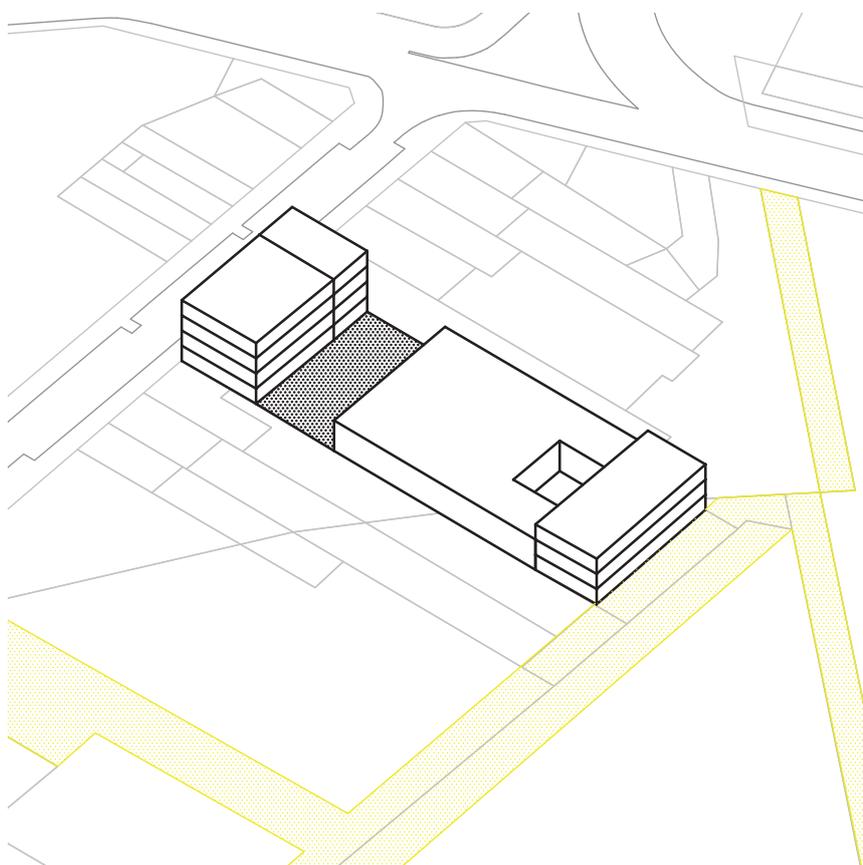
Privé ou publique



activité économique



26



SURFACES PROJETEES

Superficie
concernée par le
projet : 3666 m²

PRIX (Euros) 6.837.254,40

Projets Immatériels

G FORMATION ET EMPLOI

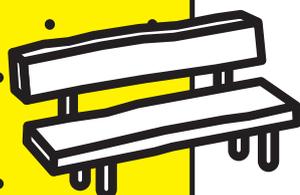
- G2 Economie locale 2.0
- G3 Journal de quartier via ISP
- G4 Coordination ISP et plateforme des employeurs
- G5 ISP Régie des quartier
- G6 ISP Rénovation de logements communaux

H PROJETS SOCIO CULTURELS

- H1 Tente mobile place Lemmens
- H2 Soutien scolaire et socioculturel
- H3 Made in Cureghem
- H4 Cureghem Street Zone
- H5 Vivre en musique
- H6 The New Rezolution
- H7 Compas en santé
- H8 Programation sportive Compas
- H9 Centre de bien-être
- H10 La maison des enfants « Compas »
- H11 «Sur le trace de mes aines» et «Schola ludo»

I PARTICIPATION ET COHESION SOCIALE

- I1 Antenne de quartier
- I2 Budget participatif Lemmens
- I3 Fête du quartier Lemmens
- I1 Chef de projet





G. Formation et Emploi

Les projets proposés dans ce chapitre sont orientés vers la formation et la facilitation de l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier, notamment pour les jeunes, ainsi que vers le soutien aux nouvelles initiatives génératrices d'emploi. Les projets visent aussi la mise en réseau et la concertation entre les acteurs « emploi-formation » actifs au sein du périmètre.

Le chapitre comprend les projets suivants :

- Économie 2.0 (G1)
- Journal de quartier (G2)
- Coordination réseaux ISP et plate-forme employeurs (G3)
- ISP Régie des quartiers (G4)
- ISP Rénovation de logements communaux (G5)

G 1. Économie Locale 2.0

BUDGET (Euros)

200.000

DESCRIPTION DU PROJET

Économie locale 2.0 est un projet de soutien aux porteurs d'initiatives d'auto-création d'emploi. Il s'appuie sur et développe des dispositifs déjà existants au niveau de la création des PME, afin d'optimiser ces ressources et d'en améliorer les résultats. Ce projet propose :

- la détection et le relance de projets « dormants » ;
- des actions de « matching PME » ;
- la mise en place d'un système de micro-crédit local ;
- la création d'un espace de co-working et d'ateliers de formation et d'orientation ;
- la mise en place d'une stratégie de communication permettant de mutualiser les efforts et d'améliorer la qualité du travail de communication autour des différents dispositifs, besoins et ressources.

Il comprend :

- l'engagement d'un 0,75 ETP
- des frais de fonctionnement

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- augmenter le public bénéficiaire des dispositifs existants au niveau de la création de PME ;
- établir une plus grande interactivité entre les dispositifs de mise à l'emploi salarié et de création d'entreprises et l'émergence de nouvelles activités et entreprises ;
- susciter davantage d'activités dans le secteur PME.

LOCALISATION

Le projet sera ancré au siège d'Euclides ; les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

- Public du quartier ayant une activité PME (entrepreneurs en activité dans le quartier).
- Public du quartier intéressé par ce type d'activité économique (entreprises en création).

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Euclides SC

Partenaires : Ensemble d'associations et des services publics actifs dans le domaine.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Animation du projet et mobilisation du public et des partenaires. Ateliers de formation et d'orientation. 3 séances de co-working. Contact 25 PME. Accompagnement 5 projets. Développement projets micro-crédit	51.000,00
2015	Animation du projet et mobilisation du public et des partenaires. Ateliers de formation et d'orientation. 3 séances de co-working. Contact 25 PME. Accompagnement 5 projets. Développement projets micro-crédit	51.000,00

G 1. Économie Locale 2.0

2016	Animation du projet et mobilisation du public et des partenaires. Ateliers de formation et d'orientation. 3 séances de co-working. Contact 25 PME. Accompagnement 5 projets. Développement projets micro-crédit	49.000,00
2017	Animation du projet et mobilisation du public et des partenaires. Ateliers de formation et d'orientation. 3 séances de co-working. Contact 25 PME. Accompagnement 5 projets. Développement projets micro-crédit	49.000,00
	TOTAL	200.000,00

G 2. Journal de quartier

BUDGET (Euros) 20.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose la réalisation d'outils de communication et notamment un journal de quartier. Ce projet est associé au volet « Information et participation » du contrat de quartier durable Compas et sera réalisé avec la participation des habitants ainsi que des jeunes du quartier en processus d'insertion professionnelle.

Les moyens demandés seront affectés aux travaux de conception et aux frais de matériel.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- contribuer à la mise à l'emploi des jeunes du quartier ;
- valoriser leurs compétences ;
- informer les citoyens sur l'évolution du contrat de quartier ;
- contribuer à la dynamique sociale et citoyenne générée par le contrat de quartier en impliquant les citoyens activement dans la production et la diffusion du journal (notamment à travers leur participation au comité de rédaction) ;

LOCALISATION

Les activités de production graphique auront lieu dans les locaux de l'asbl Maks, situés en proximité du périmètre. Les résultats de cette activité rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants du quartier bénéficieront des outils de communication réalisés dans le cadre de ce projet. Des habitants peuvent aussi participer à la réalisation de ces outils. Les jeunes chercheurs d'emploi qui seront embauchés dans le cadre de ce projet profiteront d'une formation en graphisme.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Maks

Partenaires : Service rénovation urbaine (Antenne de quartier) . Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Constituer les groupes et fixer des objectifs. Définir le nombre de productions et les publier.	5.000
2015	Définir le nombre de productions et les publier.	5.000
2016	Définir le nombre de productions et les publier.	5.000
2017	Définir le nombre de productions et les publier.	5.000
	TOTAL	20.000

G 3. Coordination ISP et plateforme «employeurs»

BUDGET (Euros)

511.500

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet propose la création de deux réseaux qui fonctionneront de façon concertée :

Réseau 1 : Coordination ISP

- Création d'un comité de pilotage rassemblant les différents intervenants « emploi » actifs dans le quartier ;
- Gestion d'une enveloppe budgétaire destinée à la réalisation des projets « emploi » ;
- Organisation d'échanges autour de différents thèmes : les formations prévues, les collaborations possibles, la communication, comment attirer le public, quelles économies d'échelle, etc.
- Sensibilisation des services communaux au sujet de : l'inclusion des clauses sociales dans les marchés publics, la division des gros marchés en lots auxquels les acteurs sociaux auraient accès ou la création de stages ;
- Développement et soutien des projets d'intérêt commun : p. ex. rencontre avec des employeurs, visite d'entreprise, nouvelle formation, etc.
- Réalisation d'outils de travail et de communication : brochures trimestrielles présentant les formations, développement de plusieurs médias, etc.

Réseau 2 : Plateforme employeurs

- Rencontrer individuellement les nombreux acteurs actifs dans le domaine : des entreprises, les instances régionales (Atrium, ABE, ...), des représentants des réseaux d'employeurs (BECL, Be.face, UNIZO, UCM,...), les services communaux en contact avec les entreprises comme les services d'urbanisme, de permis d'environnement, etc.
- Réunir régulièrement ces acteurs autour des enjeux importants dans le secteur : présentation d'intervenants ISP, visite des projets ISP, quelles collaborations possibles, quels avantages et opportunités, les mesures de mise à l'emploi, etc.
- Développer les thèmes et projets issus de ces réunions : p. ex. les stages en entreprises et le parrainage, des collaborations entre différentes entreprises, etc. ;
- Organiser des visites d'entreprises ;
- Réaliser des outils de communication : développement via plusieurs médias etc.

Le projet comprend :

- l'engagement de 1 ETP niveau A et de 1 ETP niveau B ;
- des frais de matériel et d'investissement ;
- des frais de fonctionnement ;
- l'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation des projets « emploi ».

OBJECTIFS

Pour la Coordination ISP :

- une meilleure coordination entre intervenants ISP du quartier ;
- la mutualisation des ressources et expertises disponibles (et donc des économies d'échelle) ;
- une meilleure visibilité des acteurs, initiatives et outils existants.

Pour la Plateforme employeurs :

- rapprocher les employeurs et les différents intervenants ISP afin de faire concorder l'offre et la demande ;
- favoriser la mise au travail et la prise en stage des demandeurs d'emploi ;
- mieux informer les employeurs.

PUBLIC CIBLE

- Les demandeurs d'emploi du quartier ;
- Les différents intervenants dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation et de l'économie sociale présents dans le quartier ;
- Les employeurs dans et autour du quartier, mais aussi des employeurs importants dans la commune.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht. Service Économie, emploi, classes moyennes
Partenaires : Acteurs ISP, EFT et économie sociale situés dans le quartier, CPAS, Actiris, Werkwinkel/Tracé Brussel, Mission locale, Autres intervenants ISP dans la commune, services communaux, Réseaux d'entreprises : Be.face, Beci, etc., instances régionale : ABE, Atrium, etc., entreprises diverses.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Engagement des coordinateurs. Mobilisation des partenaires et constitution d'un comité de pilotage. Réalisation d'un plan d'action.	92.500,00
2015	Développement du plan d'action. Évaluation intermédiaire.	126.000,00
2016	Développement du plan d'action.	139.000,00
2017	Développement du plan d'action. Évaluation. Proposition d'un nouveau plan d'action.	153.500,00
	TOTAL	511.000,00

G 4. ISP – Régie des quartiers

BUDGET (Euros)

344.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la réalisation de chantiers de rénovation de trottoirs et de rénovation légère d'infrastructures communales dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle. Un responsable technique coordonnera les différentes structures d'I.S.P. Il planifiera les actions prioritaires et assurera la gestion des différents chantiers en collaboration avec les services communaux compétents.

Le projet comprend la mise en place de quatre modules ISP dans la durée du contrat de quartier. Un module équivaut au travail d'une équipe de cinq ouvriers en formation pendant un an. Les chantiers prioritaires à réaliser dans le cadre de ce projet concernent la rénovation des trottoirs des voiries suivantes :

- avenue de la Brasserie ;
- rue Memling ;
- rue Gheude.

Le projet ISP - Régie des quartiers peut éventuellement réaliser des chantiers de rénovation légère d'équipements communaux.

Le projet comprend :

- l'engagement d'un 1/4 ETP gestionnaire de chantier ;
- l'engagement d'un 1 ETP chef d'équipe ;
- les frais de fonctionnement et production.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- contribuer à la remise en état des voiries et équipements du périmètre.
- former aux métiers du bâtiment de personnes sans emploi dépendant du CPAS ou du SEMJA.
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie local.

LOCALISATION

Ensemble du périmètre, mais en priorité aux rues Memling et Gheude ainsi qu'à l'avenue de la Brasserie.

PUBLIC CIBLE

Ouvriers en ISP dépendant du CPAS ou du SEMJA.

En général, l'ensemble d'habitants et usagers du périmètre.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Régie des quartiers d'Anderlecht

Partenaires : CPAS d'Anderlecht, SEMJA d'Anderlecht, les services Rénovation urbaine et Travaux publics de la commune d'Anderlecht, associations locales

RECOMMANDATION

L'identification des chantiers doit se faire en accord avec les objectifs et priorités du contrat de quartier.



BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Montage administratif:constitution des groupes et partenariats ; identification et planification des chantiers.	00,00
2015	Réalisation des chantiers.	89.275,00
2016	Réalisation des chantiers.	127.225,00
2017	Réalisation des chantiers. Évaluation.	127.500,00
	TOTAL	344.000,00

G 5. ISP - Rénovation de logements communaux

BUDGET (Euros)

206.000

DESCRIPTION DU PROJET

La Commune possède dans le périmètre un patrimoine de logements non négligeable, mais certaines rénovations entamées ne sont pas achevées, d'autres comportent des défauts à corriger. Pour l'ensemble de ces bâtiments, le Service des Propriétés Communales manque de moyen financier et humain pour entretenir son patrimoine. D'où beaucoup de demandes de travaux à charge du bailleur qui restent en souffrance et un patrimoine qui s'est beaucoup dégradé. Ce travail d'entretien a été entamé partiellement dans le contrat de quartier précédent, il reste une importante demande des locataires à satisfaire. D'autre part, de nombreuses familles sont en attente d'un logement adapté à prix modeste. Dans le quartier Lemmens, cette réalité est particulièrement marquée. D'autre part, de nombreuses personnes qui par manque d'expérience professionnelle ou de formation ont des difficultés à trouver un emploi.

Le projet comprend:

- travaux de remise en état de logements communaux vides,
- travaux dans des logements déjà occupés,
- amélioration des conditions de logements des locataires fragilisés.
- orientation des locataires ayant des difficultés à maîtriser leur consommation énergétique vers les formations et ateliers de Samenlevingsopbouw.
- travaux d'amélioration énergétique suivant le diagnostic réalisé par le technicien de Samenlevingsopbouw,

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- mise en location de logements communaux vides,
- entretien des logements communaux,
- augmentation de l'offre de logements communaux disponibles,
- formation aux métiers du bâtiment pour des personnes sans emploi dépendant du CPAS.

PUBLIC CIBLE

- familles en attente d'un logement communal,
- locataires communaux du périmètre
- personnes en manque de qualification professionnelle

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : ULAC

Partenaires : Commune Anderlecht : service des bâtiments; CPAS; Réseau Habitat - CRU; Samenlevings opbouw.



BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014		23.828,00
2015		78.600,00
2016		82.305,00
2017		21.267,00
	TOTAL	206.000,00

H. Projets Socioculturels



Le périmètre du contrat de quartier Compas peut compter sur un grand nombre d'associations et de services publics actifs dans le domaine socioculturel. Les projets proposés dans le cadre de ce programme valorisent ces acteurs et la mise en place d'actions concertées.

Ce chapitre présente les projets suivants :

- Tente mobile Lemmens : installation sur l'espace public pour des animations destinées aux femmes.
- Soutien scolaire Avicenne,
- Made in Kuregem, Cureghem Street Zone et New Rezolution : animations jeunesse autour du sport et des arts urbains
- Vivre en musique : apprentissage du français par le chant
- Compas en santé : réseau pour la coordination et l'impulsion d'action dans le domaine de la santé
- Programmation sportive Compas : programmation d'activités sportives
- Centre de bien-être : ateliers et groupes de parole autour centrés sur le genre et de la famille
- La maison des enfants Compas : accueil extra-scolaire pour enfants de 6 à 12 ans
- Sur le trace de mes aînés et Schola-ludo : accompagnement parental et soutien scolaire via le jeu de société

H

1. Tente mobile

BUDGET (Euros)

90.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet propose la création de lieux de rencontre, d'échange, de développement personnel et d'aide à l'insertion sociale. Il comprend trois volets : l'Espace rencontre, la Tente mobile et l'Espace d'accueil 0-6.

L'Espace rencontre, accueillant prioritairement des femmes, se développe de septembre à avril. Organisé sous la forme d'ateliers, il s'agit d'un lieu :

- de formation et de partage d'expériences autour de la cuisine, de la couture, de la broderie, ... ;
- de soutien et d'orientation au sujet des démarches administratives et institutionnelles ;
- d'échange et de convivialité : tables de discussion, sorties en famille ou entre femmes, ... ;
- de proposition de nouvelles initiatives et notamment de préparation de l'action « Tente mobile ».

La Tente mobile est un prolongement de l'Espace rencontre et configure une action visible, conviviale, d'information et de cohésion sociale dans l'espace public de la place Lemmens. Une tente sera installée sur la place, une fois par semaine, entre mai et août. Elle accueillera toute sorte de publics et notamment des femmes, des jeunes et des enfants. La Tente mobile offrira :

- un coin café qui sera un lieu d'échange et d'information, pouvant proposer des permanences utiles pour le public participant (ONE, assistante sociale, représentants des écoles, ...) ;
- une zone d'initiation culturelle (ex. : cuisine, couture, chant, théâtre, musique, ...), environnementale (ex. : compostage, réalisation des bouquets, fabrication de balconnières, de nichoirs, ...), sportive (ex. : tennis, volley, yoga, capoeira, ...) ;
- une zone d'animation, récréative et ludique, avec des jeux (jeux de société, jeux en bois, ...), accessible à tous et supervisée par des animateurs.

La « Tente-mobile » sera un espace d'ouverture vers le quartier et un lieu privilégié pour l'information au sujet des projets développés dans le cadre du CDQ Compas.

L'espace accueil 0-6 est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans animé par des jeunes en formation. Il accueillera notamment les enfants de femmes participant aux actions Espace rencontre et Tente mobile, afin de faciliter leur présence lors des activités proposées dans le cadre de ces deux projets.

Le projet comprend :

- des frais de matériel et d'investissement ;
- des frais de fonctionnement ;
- l'engagement du personnel.

OBJECTIFS

- favoriser l'émancipation et la prise d'autonomie des femmes ;
- faciliter les échanges interculturels et intergénérationnels ;
- former des femmes animatrices à la CNV (Communication Non Violente) et la gestion de groupe ;
- favoriser la participation des femmes à ce type de projet en leur offrant une alternative pour la garde des enfants de 0-6 ans ;
- offrir du soutien à la parentalité et de l'aide à la scolarité des enfants ;
- redynamiser et rendre plus conviviale la place Lemmens ;
- à travers la Tente mobile, offrir un cadre pour des activités rassemblant des publics différents (différents âges, genres, origines, ...).

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Dans le quartier et notamment sur la place Lemmens.

PUBLIC CIBLE

Les mamans, les jeunes filles, les enfants de 0-6 ans via l'espace d'accueil.
Tous les habitants du quartier et de ces environs dans le cadre de la Tente mobile.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Bouledeneige

Partenaires : Service de prévention, Espace culturel Belgo-Camerounais, Jes stadlabo brussels, Culture et santé, Consultation ONE, Centre anderlechtois de formation (CAF), Institut de la Providence, Infor Femme.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Affinage du projet. Engagement du personnel. Mobilisation des partenaires. Information sur les actions. Développement du projet.	24.900,00
2015	Développement du projet. Évaluation intermédiaire.	21.700,00
2016	Développement du projet.	21.700,00
2017	Développement du projet. Évaluation.	21.700,00
	TOTAL	90.000,00

H 2. Soutien scolaire Avicenne

BUDGET (Euros) 90.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à conforter et renforcer le pôle « soutien scolaire » et « socioculturel » de l'asbl Avicenne, afin de créer et de générer du lien social durable qui ait des retombées positives sur la vie du quartier. Concrètement, ce projet envisage de :

- transformer la conception du soutien scolaire, en travaillant sur le tutorat avec l'idée du « Big Brother » qui réussit ;
- augmenter quantitativement le nombre de participants qui est limité pour le moment à 20 personnes (liste d'attente);
- créer des ponts et des articulations durables avec le secteur économique et les universités ;
- embellir, rénover et mieux équiper l'espace dédié au soutien scolaire au 1er étage pour un accueil quotidien de qualité ;
- développer des projets socioculturels et artistiques en complémentarité avec le soutien scolaire.

Le projet comprend :

- l'engagement d'un ETP ;
- des frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

- encourager et développer parmi les jeunes une culture de la réussite et de l'excellence ;
- créer des opportunités d'aide à la parentalité par un soutien respectueux et valorisant des parents dans leur rôle ;
- contribuer à l'éradication de l'échec scolaire au sein du quartier ;
- redonner confiance et offrir des perspectives aux jeunes du quartier.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Le projet se développera essentiellement dans l'équipement Chimiste. Les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 12 à 26 ans. Habitants du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Avicenne

Partenaires : Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Aménagement des locaux. Engagement d'un conseiller.	22.500,00
2015	Développement des services. Articulations et formations- partenariat	22.500,00
2016	Développement : soutien scolaire	22.500,00
2017	Développement : soutien scolaire. Développement des services.	22.500,00
	TOTAL	90.000,00

H 3. Made in Cureghem

BUDGET (Euros)

380.000

DESCRIPTION DU PROJET

Mise en place, gestion et animation d'un dispositif d'accueil extrascolaire néerlandophone offrant un programme d'activités sportives et artistiques aux jeunes du quartier âgés de 12 à 18 ans.

Il complète et développe le programme déjà existant d'activités de loisir, d'éducation et d'accompagnement vers l'enseignement et le travail que les partenaires du projet (Beeldenstorm, Buurtsport, Maks) offrent actuellement dans le périmètre et ses alentours. Il s'agit en effet de valoriser et d'optimiser cette offre à travers une coordination commune et la mutualisation des moyens disponibles.

Dès la première année du contrat de quartier, différents lieux potentiels seront envisagés pour le développement de ce programme d'activités. A terme, ce programme sera centralisé dans l'équipement communal de la rue de Liverpool n° 66-68, dont l'aménagement est prévu dans le cadre du contrat de quartier Compas (opération A1).

Le projet comprend :

- l'achat du matériel artistique et sportif ;
- l'engagement d'un 1/2 ETP gestionnaire de l'infrastructure ;
- l'engagement de vacataires pour l'animation artistique et sportive (moniteurs et jobistes) ;
- 2 1/2 ETP pour l'encadrement du programme artistique et sportif ;
- 1/2 ETP éducateur pour les jeunes en formation ;
- frais de fonctionnement.

OBJECTIFS

- Développer un fonctionnement intergénérationnel qui peut offrir des garanties (contrôle social) pour un public cible de jeunes entre 12 et 30 ans, à travers différents domaines artistiques, avec un accent particulier sur les arts urbains (danse, musique, graffiti, multimédia, ...)
- développer une offre d'activités « urban » sur mesure, proche du quotidien des jeunes ;
- valoriser les compétences des jeunes afin de les motiver vers l'étude et diminuer le décrochage scolaire ;
- faciliter aux jeunes l'accès aux jobs étudiants ;
- offrir à ce public un accompagnement pour l'amélioration des attitudes de base en milieu social et professionnel.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires et/ou travaillent avec le même public cible.

LOCALISATION

Au début du contrat de quartier : le programme sera localisé dans les locaux actuels des différents partenaires ou dans d'autres locaux situés dans le périmètre occupés temporairement ou partagés.

Une fois que l'aménagement de l'équipement communal rue de Liverpool 66-68 sera terminé, les activités seront organisées dans ce bâtiment.

PUBLIC CIBLE

Intergénérationnel avec un accent particulier sur le public cible des jeunes entre 12 et 30 ans.

H 3. Made in Cureghem

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Departement Gemeenschapsmaterie,
Service Jeugd en Samenlevingsopbouw.

Partenaires : Beeldenstorm vzw, Buurtsport Brussel vzw, Maks vzw – Kursasaw
Tewerkstelling.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Recherche et engagement du personnel ; programmation et début de l'offre d'activités de loisir, de formation et d'accompagnement vers le travail	2.000 €
2015	Offrir des activités de loisir, de formation et d'accompagnement vers le travail	82.000€
2016	Offrir des activités de loisir, de formation et d'accompagnement vers le travail	146.000€
2017	Offrir des activités de loisir, de formation et d'accompagnement vers le travail	150.000€
	TOTAL	380.000€

H 4. Cureghem Street Zone

BUDGET (Euros)

152.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à créer et animer un dispositif dédié à l'expression des talents artistiques et urbains des jeunes du quartier âgés de 12 à 26 ans. Il s'agit de proposer à ce public :

- un espace d'accueil et de rencontre pour les jeunes ;
- un espace de loisir actif : activités sportives, ateliers musicaux, artistiques, activités multimédias, sous forme de cours ou de stages durant les congés scolaires et l'année ;
- un espace de participation : les jeunes sont directement associés à la gestion de l'Espace et à ses actions ; il participent à des projet de participation et de citoyenneté (articulation avec le Conseil des jeunes) ;
- un espace d'expression et de développement culturel : théâtre, hip-hop, danse, comédie musicale, soutien de groupes de jeunes musiciens, concerts et diffusion artistique, création d'un journal par et pour les jeunes, d'une radio, ...
- un espace ouvert sur le monde, proche et lointain : organisation de fêtes de quartier en collaboration avec la population locale, participation à des actions de soutien au développement avec d'autres pays, réalisation de projets d'échanges internationaux, ...

Le projet comprend :

- des frais de matériel et d'investissement ;
- des frais de fonctionnement ;
- l'engagement de prestataires extérieurs (vacataires)

OBJECTIFS

- favoriser la mixité sociale, culturelle, et intergénérationnelle ;
- améliorer l'offre d'activités sportives et artistiques pour le jeunes ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et leur participation à la vie locale ;
- offrir aux jeunes la possibilité de participer à des projets qui contribuent à leur développement personnel et favorisent leur insertion professionnelle.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Équipement communal créé dans le cadre du contrat de quartier au n° 66-68 de la rue Liverpool.

PUBLIC CIBLE

Jeunes du quartier âgés de 12 à 26 ans.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service de la Jeunesse francophone

Partenaires : Service de prévention, Service des sports, asbl Rezolution, Solidarité (organisation de jeunesse), Maison de la Cohésion sociale, Komi Hola et Aminata Touré, Lets-go urbain, Kultureghem.

H**4. Cureghem Street Zone****BUDGET ET PHASAGE**

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Affinage, mise en place du projet et démarrage du projet.	53.000,00
2015	Développement du projet.	28.000,00
2016	Développement du projet.	33.000,00
2017	Développement du projet. Évaluation.	38.000,00
	TOTAL	152.000,00

H 5. Vivre en Musique

BUDGET (Euros)

110.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet propose différentes activités qui associent la musique à l'apprentissage de la langue française :

- mise en place d'ateliers d'apprentissage du français par le chant en partenariat avec différentes associations du quartier;
- sorties et rencontres avec d'autres groupes d'alphabétisation de façon à permettre des échanges et une mise en pratique des apprentissages ;
- valorisation du travail réalisé avec les apprenants sous forme d'une présentation en musique à la fin de chaque année.

Le projet comprend :

- l'engagement de personnel;
- des frais de matériel, d'investissement et de fonctionnement.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- favoriser la mixité, l'égalité et la cohésion sociale ;
- valoriser la diversité culturelle ;
- motiver les habitants et usagers du quartier à l'apprentissage et au perfectionnement de la langue française ;
- faciliter l'apprentissage et le perfectionnement de la langue par la mise en place d'une pédagogie conviviale et accessible à tous, fondée sur la musique ;
- motiver à l'apprentissage de la musique et contribuer à la connaissance de la culture musicale belge.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires et/ou disposent de locaux.

LOCALISATION

Curo-Hall et à l'espace Chimiste.

PUBLIC CIBLE

Public mixte, multiculturel et intergénérationnel habitant le quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Musique Plurielle

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014		27.500,00
2015		27.500,00
2016		27.500,00
2017		27.500,00
	TOTAL	110.000,

H 6. The New Rezolution

BUDGET (Euros)

80.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose la mise en place d'activités socioculturelles, artistiques et sportives destinées aux jeunes du quartier. Il s'agit d'offrir à ce public :

- un espace-temps d'accueil et de rencontre ;
- un programme d'activités socioculturelles et sportives ;
- des activités artistiques : graphisme, danse, musique, enregistrement,...
- des échanges internationaux ;
- la possibilité de développer des activités avec du matériel de qualité (studio d'enregistrement, agrandir le parc d'instruments de musique).

Le projet comprend :

- l'engagement d'un demi ETP ;
- des frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- favoriser une image positive des jeunes du quartier, notamment auprès de leurs parents et entourage ;
- favoriser la participation des jeunes à des activités culturelles et artistiques : ateliers d'écriture, d'expression artistique et corporelle (danse), musique,...
- valoriser les talents des jeunes du quartier ;
- motiver chez les jeunes la création artistique en tant que levier pour leur prise d'autonomie et de confiance en soi ;
- Encourager les jeunes à devenir des acteurs responsables, critiques et solidaires.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Le projet se développera essentiellement dans les équipements communaux et locaux associatifs du quartier.

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 15 et 30 ans habitant le quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Rezolution

Partenaires : Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Développement des activités.	20.000,00
2015	Développement des activités.	20.000,00
2016	Développement des activités.	20.000,00
2017	Développement des activités.	20.000,00
	TOTAL	80.000,00

H 7. Compas en santé

BUDGET (Euros)

176.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la création et l'animation d'un « réseau santé » pour réaliser un diagnostic sur le sujet et mettre en place, pendant la durée du contrat de quartier, des projets de prévention.

Le type et le nombre d'initiatives seront co-construits avec l'ensemble des acteurs concernés (ex: création d'outils d'information adaptés au public, recrutement et formation de personnes relais, création d'une structure sociale adaptée au public du quartier, création d'un répertoire santé, information et sensibilisation des habitants et professionnels, actions autour de différents thèmes, ...).

Ce réseau sera coordonné par un comité de pilotage dont les missions seront l'accompagnement méthodologique et le soutien à l'évaluation du projet. L'animation du réseau sera assurée par un travailleur social (infirmier ou assistant social) avec une formation et/ou une expérience en démarche communautaire. Son travail consistera à travailler avec l'ensemble d'acteurs locaux de la santé. Le projet sera développé en étroite collaboration avec l'initiative Bus Info-Santé.

Le projet comprend :

- l'engagement d'un ETP (travailleur social ou infirmier)
- des frais de fonctionnement

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- identifier plus précisément les besoins et les attentes des habitants et des professionnels du quartier autour du bien-être et de la santé (phase de diagnostic) ;
- renforcer le travail déjà fourni par les associations de terrain en améliorant la concertation locale et le travail en réseau ;
- constituer un réseau d'interlocuteurs auprès des différents projets menés dans le cadre du contrat de quartier durable afin que l'axe santé soit transversal à toute action, dans le sens où la grande majorité des déterminants de santé relèvent du logement, de l'alimentation, etc.

LOCALISATION

Périmètre du contrat de quartier Compas.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants, notamment les femmes et les personnes âgées du quartier. Les professionnels du domaine de la santé actifs dans le quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht - Centre de Santé

Partenaires : Ensemble d'acteurs santé dans le périmètre et en particulier : le Service de Promotion de la Santé à l'école (PSE), le Centre de santé mentale « L'Eté à la Rosée », la consultation ONE, la Maison médicale Medikuregem, l'asbl de santé communautaire Les Pissenlits. Ensemble d'acteurs « santé » actifs dans le périmètre.

H 7. Compas en santé

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Engagement du coordinateur du réseau. Identification et mobilisation des partenaires. Identification des ressources, besoin et attentes. Construction partenariale du plan d'action.	44.000, 00
2015	Développement du plan d'action. Évaluation continue et participative.	44.000, 00
2016	Développement du plan d'action. Évaluation continue et participative.	44.000, 00
2017	Développement du plan d'action. Évaluation continue et participative. Évaluation finale.	44.000, 00
	TOTAL	176.000,00

H 8. Programmation Sportive Compas

BUDGET (Euros)

90.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à mettre en place différents types d'activités favorisant la pratique sportive chez les habitants du quartier, tous âges confondus. En effet, bien qu'on constate l'existence d'équipements sportifs à proximité du périmètre, ceux-ci ne sont pas accessibles aux habitants du quartier en raison de différents facteurs d'ordre administratif et/ou technique. Il s'agit par ce projet de pallier à court terme à ce manque, à travers l'organisation :

- d'activités sportives dans l'espace public (tennis, basket, freerunning, parkour, yamakasi, VTT, roller...);
- de galas et de démonstrations sportives ;
- d'excursions sportives ;
- de rencontres avec les clubs sportifs anderlechtois ;
- d'actions d'initiation sportive.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- répondre aux attentes individuelles des habitants du périmètre en matière d'activités sportives ;
- favoriser des apprentissages en matière de socialisation, d'autonomie et de structuration ;
- favoriser le bien-être, l'estime de soi chez les participants ;
- lutter contre la sédentarité et améliorer la santé ;
- contribuer à l'acquisition de compétences ;
- renforcer l'intégration de tous et améliorer la cohésion sociale.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires et/ou disposent des locaux pouvant accueillir certaines pratiques sportives.

LOCALISATION

Espaces publics et équipements du périmètre du contrat de quartier Compas. Équipements sportifs extérieurs au quartier.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service sport
Partenaires : Service de la Jeunesse Néerlandophone, Service d'action sociale, Service de Prévention, asbl Cosmos, asbl Pissenlits, asbl ReZolution, asbl Atlas Team, asbl Buurtsport, asbl Stret Tennis.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Rencontres avec tous les partenaires.	22.000,00
2015	Organisation d'animations et d'actions.	22.000,00
2016	Organisation d'animations et d'actions.	22.000,00
2017	Organisation d'animations et d'actions. Évaluation	24.000,00
	TOTAL	90.000,00

H 9. Centre de bien être

BUDGET (Euros)

46.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet met en place des ateliers et des groupes de paroles visant la formation et l'autonomie socioéconomique de femmes du quartier.

Le projet propose :

- des ateliers d'alphabétisation et FLE (français langue étrangère) ;
- des ateliers « pratiques » avec un triple but d'apprentissage de la couture, de réalisation de manuels de couture et de production de vêtements et d'accessoires ;
- des actions de divulgation et la vente des produits des ateliers couture : portes-ouvertes, défilés, marchés,...
- des groupes de travail réguliers pour évaluer la gestion et le déroulement du projet.

Le subside demandé couvrira les frais de matériel et de fonctionnement des activités.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- contribuer au bien-être et à l'autonomie des femmes du quartier ;
- déconstruire des stéréotypes et des préjugés à l'égard des femmes concernées par le projet, par plus de visibilité de leur savoir-faire et de leur capacité créatrice ;
- aider au développement socio-économique des femmes, par des revenus provenant de la confection et de la commercialisation de vêtements ;
- contribuer au renforcement institutionnel des organisations féminines et la professionnalisation de leurs membres.

LOCALISATION

Les ateliers auront lieu, en principe, au siège de l'UFLED et dans des locaux associatifs du périmètre ; les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

- les femmes, dont celles étrangères ou d'origine étrangère, socialement fragilisées;
- les organisations féminines concernées et/ou impliquées par les problématiques et questionnements concernant les femmes.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Union des femmes libres pour l'égalité des droits (UFLED) asbl.

Partenaires : Acteurs publics et privé présents dans le périmètre.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Constitution des groupes. Acquisition de matériels. Affinage du projet avec la participation du public intéressé. Démarrage des activités.	11.500,00
2015	Développement du projet.	11.500,00
2016	Développement du projet.	11.500,00
2017	Développement du projet.	11.500,00
	TOTAL	46.000,00

H 10. Maison des enfants Compas

BUDGET (Euros) 140.000

DESCRIPTION DU PROJET

La Maison des enfants Compas sera un lieu d'accueil extra-scolaire pour les enfants de 6 à 12 ans. Ce projet répond à une demande récurrente de la population du quartier, les places disponibles dans les trois lieux d'accueil en périphérie du périmètre étant insuffisants pour pallier à aux besoins actuels. La Maison des enfants Compas sera installée dans l'ancienne salle de dessin du Curo-Hall, laquelle est en cours de rénovation grâce au soutien du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés. Il s'agit d'un espace de +/- 150 m2 qui pourra accueillir 36 enfants de 6 à 12 ans. Le projet sera développé en collaboration avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant. Il permettra de :

- Organiser quotidiennement du soutien scolaire ;
- Organiser des ateliers d'expression et de créativité ;
- Mettre à disposition des enfants du quartier un espace et du matériel pédagogique adéquats à la réalisation de ces activités ;
- Garantir un encadrement de qualité par l'engagement de personnel compétent ;
- Organiser des rencontres avec les parents et les enseignants.

Le projet comprend :

- l'engagement de 2 postes 1/2 ETP (animateur) ;
- des frais de fonctionnement.

OBJECTIFS

- Soutenir les enfants dans leur scolarité ;
- Favoriser chez ces enfants la créativité et l'activité sportive ;
- Offrir aux habitants du périmètre un espace d'accueil extra-scolaire de qualité et ouvert vers le quartier.

LOCALISATION

La Maison des enfants fera partie de l'équipement Maison de la cohésion sociale, actuellement installée au Curo-Hall.

PUBLIC CIBLE

Les enfants du quartier et en particulier ceux qui, de par leurs origines sociales ou culturelles, pourraient éprouver des difficultés d'accrochage scolaire.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Vie associative francophone d'Anderlecht C

Partenaire : Commune d'Anderlecht

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Engagement du personnel. Mise en place et développement du projet.	35.000,00
2015	Développement du projet.	35.000,00
2016	Développement du projet.	35.000,00
2017	Développement du projet. Évaluation.	35.000,00
	TOTAL	140.000,00

H**11. « Sur le trace de mes aînés » et « Schola ludo »****BUDGET (Euros)****40.000****DESCRIPTION DU PROJET**

Ce projet permet de mettre en place et de coordonner deux initiatives visant la réussite scolaire et la cohésion sociale dans le quartier :

« Sur le trace de mes aînés se construit mes identités » est un projet qui comprend deux volets :

- des ateliers de production artistique (expos, théâtre, ...) organisés à partir de la récolte de récits auprès des anciens du quartier ;
- des ateliers intergénérationnels qui rassembleront des personnes de différents origines socioculturelles et qui stimuleront la parole et l'échange à propos de leurs repères identitaires et éducatifs.

« Schola-Ludo » met en place des animations basées sur le jeu et des méthodes alternatives d'apprentissage (gestion mentale, PNL, ...). Ces animations seront réalisées tant pendant le temps scolaire qu'en tant qu'activité de soutien à la scolarité.

Le projet comprend :

- frais de personnel correspondant à un 0,3 ETP (coordination) et des vacataires ;
- frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

- le développement holistique de l'enfant et de l'adolescent ;
- le soutien à la parentalité ;
- le renforcement de la citoyenneté des familles dans leur(s) lieu(x) de vie ;
- l'intégration de méthodes alternatives et complémentaires dans les pratiques professionnelles des acteurs de l'éducation et de l'enseignement ;
- la création d'un espace suscitant des collaborations et des mises en réseaux dans le secteur associatif et scolaire ;
- une meilleure compréhension de l'altérité pour une interculturalité effective et intégrée.

LOCALISATION

Dans les locaux de l'asbl Walalou et dans les écoles et associations du quartier.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes du quartier (primaire et secondaire) et leurs familles.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Walalou

Partenaire : Écoles et associations locales

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Engagement du personnel. Mise en place et développement du projet.	10.000,00
2015	Développement du projet. Évaluation à mi-parcours	10.000,00
2016	Développement du projet.	10.000,00
2017	Développement du projet. Évaluation.	10.000,00
	TOTAL	40.000,00

I. Participation et cohésion sociale



En tant qu'outil de développement urbain actif et de renforcement de la cohésion sociale, le contrat de quartier doit réserver une place importante à la participation des habitants et des acteurs associatifs du quartier. L'impulsion, le soutien et l'accompagnement de projets qui ont pour but l'information et la mobilisation des habitants est ainsi un enjeu prioritaire lors du développement du programme.

Les projets de participation et de cohésion sociale proposés dans le cadre du contrat de quartier durable compas sont :

- Antenne de quartier*
- Budget participatif*
- Fête de quartier*

I 1. Antenne de quartier

BUDGET (Euros)

168.000

DESCRIPTION DU PROJET

Une antenne de quartier sera implantée au sein du périmètre Compas afin d'être facilement accessible aux habitants et partenaires du quartier. Elle sera animée par un coordinateur social qui travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet.

Le projet comprend :

- l'implantation et le fonctionnement de l'antenne de quartier (charges et frais de fonctionnement) ;
- l'engagement d'un coordinateur social (1ETP niveau B).

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- favoriser la visibilité du contrat de quartier par une présence sur le terrain, dès le début du programme ;
- sensibiliser et impliquer des publics peu habitués ou sceptiques dans la démarche du contrat de quartier ;
- répondre aux demandes et aux problèmes rencontrés par les habitants du quartier et/ou les mettre en contact avec les services communaux et associations compétents.
- assurer une coordination générale des projets associatifs / socio-économiques du contrat de quartier durable ;
- mettre en place un réseau d'information et d'échanges favorisant les synergies entre les initiatives locales ;
- mettre en place le projet de budget participatif ;
- proposer et soutenir de projets et des événements impliquant les habitants, les associations et les services communaux présents dans le quartier (la fête de quartier, décoration des façades, interventions d'artiste, exposition, pépinières, animations dans les espaces publics,...)

RECOMMANDATIONS

- Valoriser les forces et initiatives locales lors d'élaboration du projet de gestion et d'animation de l'antenne de quartier.
- Profil pour le poste de coordinateur social : Niveau B bilingue, expérience dans le secteur social souhaitée, une connaissance du milieu associatif est un atout.

LOCALISATION

Rue du Chimiste n°s31-35.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants et usagers du quartier durable.

Acteurs publics et privé présents dans le périmètre.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Rénovation urbaine

Partenaires : Ensemble des associations et des services communaux dans le quartier.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Installation et ouverture de l'antenne de quartier. Démarrage du projet d'animation et de participation citoyenne.	48.000,00
2015	Développement du projet	40.000,00
2016	Développement du projet	40.000,00
2017	Développement du projet	40.000,00
	TOTAL	168.000,00

I

2. Budget participatif Lemmens

BUDGET (Euros)

100.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le budget participatif (BP) est une initiative de financement des projets initiés et portés par des habitants et des associations du quartier. Il s'agit d'un fond renouvelable annuellement et attribué suite à un processus de candidature et de sélection réalisé de façon participative.

Ce projet est envisagé en tant que support pour la ré-animation sociale de la place Lemmens. Les initiatives financées en priorité seront donc celles qui contribueront à la convivialité sur cette place. Elles peuvent être aussi variées que l'organisation d'une fête de quartier, d'un festival ou encore d'un repas collectifs entre voisins, l'installation de petits aménagements, l'achat de matériel pour une animation sur la place,...

Le BP sera géré et promu par la coordination sociale du contrat de quartier.

Le projet propose:

- une large information sur le projet afin de mobiliser les habitants et associations autour de cette opportunité ;
- l'organisation du processus annuelle : appel à projet, définition de critères partagés, présentation et discussion des candidatures et sélection des initiatives à soutenir ;
- l'accompagnement de la réalisation des initiatives financées ;
- l'évaluation régulière du projet.

Le subside demandé correspond aux financements des projets sélectionnés dans le cadre du budget participatif.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- mobiliser des habitants et autres acteurs locaux autour de questions d'intérêt collectif ;
- faciliter la réalisation des projets que les habitants et autres acteurs du quartier n'ont pas pu réaliser, faute de soutien ou de budget ;
- animer la place Lemmens ;
- motiver et former les habitants à la compréhension de modes de décision et à la gestion collective de moyens publics.

RECOMMANDATIONS

- Prendre connaissance d'autres projets de budget participatif en cours dans la commune et ailleurs.
- Établir des collaborations avec des acteurs et publics impliqués dans ce type de démarche.

LOCALISATION

Les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants et usagers du quartier durable.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – service de la rénovation urbaine

Partenaires : Habitants et acteurs publics et associatifs présents dans le périmètre.

I**2. Budget participatif Lemmens****BUDGET ET PHASAGE**

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Appel à projet. Processus de sélection des projets à financer. Accompagnement et évaluation des projets sélectionnés.	25.000,00
2015	Appel à projet. Processus de sélection des projets à financer. Accompagnement et évaluation des projets sélectionnés.	25.000,00
2016	Appel à projet. Processus de sélection des projets à financer. Accompagnement et évaluation des projets sélectionnés.	25.000,00
2017	Appel à projet. Processus de sélection des projets à financer. Accompagnement et évaluation des projets sélectionnés.	25.000,00
		100.000,00

I

3. Fête du quartier Lemmens

BUDGET (Euros)**20.000****DESCRIPTION DU PROJET**

La fête de quartier aura lieu chaque printemps, sur la place Lemmens. Elle sera organisée en même temps que la fête du Parc de la Rosée et en étroite complémentarité avec cet événement annuel, qui est une initiative de Bruxelles-Environnement. En effet, la fête du parc de la Rosée, s'est graduellement étendue sur la place Lemmens qui, pour l'occasion, est occupée par des stands que les habitants et associations locales animent avec les moyens du bord. Il s'agit de soutenir et d'amplifier cette initiative locale afin de contribuer à la convivialité sur la place Lemmens.

Le subside demandé sera investi dans l'organisation et l'animation des quatre fêtes prévues pour la durée du contrat de quartier. Ce budget sera géré par la coordination du contrat de quartier qui veillera à mobiliser autour son organisation les habitants, les associations et les services publics.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- contribuer à surmonter les tensions sociales dans le quartier, notamment sur la place Lemmens, en favorisant la rencontre dans une ambiance conviviale de personnes de différentes cultures et milieux sociaux ;
- valoriser le savoir-faire des habitants par leur contribution directe à la fête (spécialité culinaire, musique, participation à décoration,...) ;
- renforcer la visibilité du contrat de quartier durable et informer sur les projets et démarches en cours ;
- contribuer à la construction d'une image positive pour la place Lemmens.

RECOMMANDATIONS

- Travailler en étroite collaboration avec Bruxelles-Environnement et les acteurs locaux qui sont traditionnellement impliqués dans la fête du Parc de la Rosée.
- Mener une démarche de mobilisation des acteurs qui s'impliquent peu ou pas encore dans l'événement, notamment ceux qui sont porteurs de projets dans le cadre du contrat de quartier durable Compas.

LOCALISATION

Place Lemmens.

PUBLIC CIBLE

Ensemble des habitants et usagers du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service rénovation urbaine

Partenaires : Bruxelles-Environnement, habitants, usagers, associations et services publics du périmètre.

BUDGET ET PHASAGE

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC
2014	Fête de quartier	5.000,00
2015	Fête de quartier	5.000,00
2016	Fête de quartier	5.000,00
2017	Fête de quartier	5.000,00
	TOTAL	20.000,00